RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2023

EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS - EFI

Société Anonyme au capital de 676.673,48 euros Siège social : 164, boulevard Haussmann - 75008 PARIS 328 718 499 RCS PARIS

TITRE 1: ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

Personne responsable du Rapport Financier Annuel :

Monsieur WANG Hsueh Sheng Président Directeur Général Et Président du Conseil d'Administration de la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS - EFI

Attestation:

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS - EFI (ci-après la « Société ») et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des sociétés comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.

Personne responsable du Rapport Financier Annuel:

Monsieur WANG Hsueh Sheng Président Directeur Général Et Président du Conseil d'Administration de la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS - EFI

Attestation:

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS - EFI (ci-après la « Société ») et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des sociétés comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.

TITRE 2: COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

DECLARATION RECTIFICATIVE 2024

EBP Informatique 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE N° 2065-SD 2024

cerfa

FRANÇAISE Liberté Égalité Externité	•	laire	IDOT SUD I E	S SOCIET	E9		(art 223 du Code général des impôts
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le				ne simplifié d'imposi	
Dáclaration conscrito nour la rá		I Groups					
		ı groupe			·	Regime reel normal	
Si option pour le régime optionr	nel de taxation au to	nnage, art. 209	-0 B (entreprises o	le transport m	aritime), cocher la	case	
A IDENTIFICATIO	IMPOT SUR LES SOCIETS Régime simplified d'imposition on sur contract de la color les les sur les su						
		té :			Ac	dresse du siège soci	al:
	8 7 1 8 4	1 9 9 0	0 0 9 3	Mél:			
					Ancienne a	ndresse en cas de ch	nangement :
,							
		e des groupes	de sociétés doivent	déposer cette	déclaration en deux	exemplaires (art 22	?3 A à U du CGI)
			0	- 1 : : (4.4)			
Pour les societes filiales, design	lation, adresse du lieu	a imposition et	n° didentification d		re:		
B ACTIVITÉ				Régime simplifié d'imposition Régime simplifié d'imposition Régime réel normal Adresse du siège social : Adresse en cas de changement : ent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) In de la société mère: SIRET Si vous avez changé d'activité, cochez la case el la déclaration n'2085-SD) Bénéfice imposable au taux normal et de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et propriété industrielle assimilei imposable au taux de 10 % Dosables à 19 % PV exonérées (art. 238 quindecies) Dosables à 19 % PV exonérées (art. 238 quindecies) Dosables à 19 % PV exonérées (art. 238 quindecies) Dosables à 19 % Autres dispositifs génération, Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Intaire, art. 44 septidecies Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % Italiare, art. 44 septidecies Italiare, art. 44 septidecies Italiare, art. 44 septidecies Italiare, art. 45 s			
Activités exercées						s avez changé d'acti	vité, cochez la case
•	ON DES ELEMENT	IS D'IMPOSIT					Déficit 1 935 943
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		ous-concession des	
·			droits de prop	riété industriell	e assimilés imposa	ble au taux de 10 %	1
	%	PV	à long terme imposa	ables à 19 %	<u> </u>		
Autres PV imposables à 19 %		PV	à long terme imposa	ables à 0 %] quinaecii	es)
,	et exonérations					_	
Entreprise nouvelle, art. 4	4 sexies	Jeu	nes entreprises innova	antes, art. 44 <i>sex</i>	ies-0 A		Autres dispositifs
	culté, art. 44		IMPOT SUR LES SOCIETES Régime simplifié d'imposition Régime simplifié d'imposition Régime réel normal Adresse du siège social : Proupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Adresse du siège social : Proupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Proupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Proupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Proupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Proupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Proupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Proupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Proupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Proupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en 2268-80. Proupes de sociétés doivent déposer cette declaration en 2268-80. Proupes de sociétés doivent deposer cette declaration en 2268-80. Proupes de sociétés doivent deposer cette declaration en 2268-80. Proupes de sociétés doivent des la cession de cessio				
Bassins urbains à dynami	INPOT SUR LES SOCIETS INPOT SUR LES SOCIETS						
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44	Exercise converties 1,017,2023 et dos le 1,172,2023 Régine singüíne d'imposition 1,017,2023 et dos le 1,172,2023 Régine singüíne d'imposition 1,017,2023 et dos le 1,172,2023 Régine singüíne d'imposition 1,017,2023						
							du
				er W du CGI (c		10 70	
		,					
						· ·	rritoriale
d'Outre-mer, un crédit d'impôt repr	résentatif de l'impôt de	e cet état, territo	oire ou collectivité.				
1000000		LES REVENU	JS LOCATIFS (cf. r	notice de la déclara	tion n° 2065-SD)		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	SOLIDARIT	E (cf. notice de la déclar	ation n° 2065-SD)			
			, .	,			
	•		•		T		iue
						- 0.1.0 dv. 0.01) 1	
					1		ner la case ci-contre
soci	été tête de groupe						
					TES Formulation biligatories (art 223 dt Codes genéral des impôtes) Tambro à disser de servicies		
H COMPTABILITÉ	Í INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une co	omptabilité informatise	IMPOT SUR LES SOCIETES 123 al close le 31/12/2023 Régime sinsyellé d'imposition 124 au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case PRESE 125 al close le 31/12/2023 Régime régin normal 125 au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case 126 au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case 127 al company, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case 128 al 9 9 0 0 9 3 Mel : 128 al 9 9 0 0 9 3 Mel : 128 al 9 9 0 0 9 3 Mel : 129 al company des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) 128 al usu d'imposition en de la déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) 128 al usu d'imposition en de la déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) 129 al leu de dévelopment de cession, de concession ou de sous concession des travertes et d'obts de propriété industrielle assimiles imposable au bux de 10 % 120 al leu de dévelopment procession se de sous de concession de sous concession des travertes et d'obts de propriété industrielle assimiles imposable au bux de 10 % 120 al leu de dévelopment procession se de sous de la déclaration en l'OUS-SDI) 120 al leu de dévelopment procession de leu des la déclaration de la défense, art. 44 sevice 0 A Autres dispositifs 120 al leu de dévelopment procession se leu de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre entrepreseux et 4.4 devides A Autres dispositifs 120 al leu de dévelopment procession de l'entre entrepreseux et 4.4 devides A Autres dispositifs 120 al leu de dévelopment procession de l'entre de					
MPOT SUR LES SOCIETS Exercison auvent in 01/01/2023 of close is 11/12/2023 Regime simplified dimposition in 12/21/2023 Regime refer named a part Million							
			·				
				. tom of adjess	o da sonsell.	Té	il:
OGA/OMGA Viseur co	onventionné (0		correspondante)		plarant:		
					du signataire: *		h Brásident
		r			. ad orginataile. M	MANG DEGE	- LIGOTAGHU
Examen de conformité fiscale (ECF)	Prestataire :						

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 *bis-*SD 2024

2024

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant \square

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTION	S ET PARTS	SOCIALES,	AINSI QUE DES	REVENUS A	ASSIMILÉS	DIS	TRIBUÉS	;	
Montant global brut des distributions (1) payées par la société	elle-même a		payées par un étab	olissement char	gé du service d	es tit	tres b		
Montant des distributions correspondant à des rémunération	ns ou avantages	dont la sociét	é ne désigne pas	e (les) bénéfic	ciaire (s) (2)	С	·		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux personnes interposées	associés, actio	onnaires et po	orteurs de parts,	soit directeme	ent, soit par	d			
						е			
Montant des distributions autres que celles visées en						f			
(a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g			
	00/ / 00		450 1 001			h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 4 Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de	•					i j			
Montant des revenus répartis (5)					Total (a	à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX I	MEMBRES DE	CERTAINE	S SOCIÉTÉS (si	ce cadre est ins	uffisant, joindre	e un e	état du mên	ne modèle))
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):	Pour les SARL	associé, géra	ees, au cours de la p nt ou non, désiç nts forfaitaires de fra	ıné col.1, à	titre de traite	emen	ıts, émoluı	ments, inc	demnités,
* SARL, tous les associés;	Nombre de			Montan	t des sommes	verse	ées:		
* SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en	versement a	à titre de traitements, émoluments et indemnités		de représentati de déplacemen		autres qu	rais profes le ceux vis olonnes 5 e	és dans
	usufruit.	Cic circulae	proprement dits	Indemnités forfaitaires	Rembourseme	nts	Indemnités forfaitaires	Rembours	sements
1	2	3	4	5	6		7	8	}
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en	cas de gérance	libre)							
Nom 21 / Bridge 2011 (c) File / mile 201 c) (c)	out do gordino	, 11510)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre	e est insuffisant, j	oindre un état di	u même modèle)						
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRE	DDISES DI AC	PÉES SOUS	I E DÉCIME SIN	IDI IEIÉ D'IM	DOSITION				
RÉMUNÉRATIONS	PRISES PLAC	JEE3 3003	I	JES A LONG)SÉ	FSÀn%	15% ou 1	Q %
KEWIONEKATIONO			MOINS-VAL	DES A LONG	TEINIE IIVIE	JULI	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes compris DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	es dans les		MVLT restant à re			ercic	_	10%	1070
DOIN et versees aux apprentis sous contrat et aux manuicapes			MVLT imputée su MVLT réalisée au						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT restant à re		STOICE	_			
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGAN									
Montant cumulé des dons et versements	mentionné	s sur les	reçus, attest	ations ou	tous auti	res			
documents et perçus au titre de l'exercice Nombre de reçus, attestations ou tous autre	es documei	nts délivré	s au titre de l'	exercice					

EBP Informatione 202

DECLARATION RECTIFICATIVE

2024

1 **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050-SD **2024**



<u></u>							_		_		_															
		on de l'entrepris	se		URASI					VEST	'IS	SEME	NT												ant □	
Adre	sse a	le l'entreprise		1	64 BI) HAU	ISSI	MANN	<u> </u>												75008 P	RIS	8EME AI	ROND	ISSE	MENI
	SIR	ET 3	2	8 7	1	8	4	9	9	0		0 0	9	3												
Duré	o de l	l'exercice en no	ombre	de mi	oie*		_	2			יים	ıráa dı	l'eyer	roice I	nrác	édent *		,	2							
Dui c	e ue .		JIIIDI C	u c	JIS 	L	1					ee u	; I EXC:		pi eo		L	1	2							
											_													cice N		
														+		Bru	ıt			Amo	ortissements, provisio	ns	31	1 2 L Net	<u> 2 0 2</u>	3
														1		1				,	2	11.0	3			
Capi	al so	uscrit non appe										TU	TAL (_											
	S	Frais d'établis												AB						AC						
	IONS	Frais de dével	opper	nent *										СХ						CQ						
	ISAT POR	Concessions,	breve	ts et d	roits si	milaire	es				_			AF						AG						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds comme	ercial (1)			_	_	_		_			АН						Al		_			_	
	¥ ≤	Autres immobi	ilisatio	ns inc	orpore	lles								AJ			(550	000	AK					650	000
		Avances et ac	ompte	es sur	immob	ilisatio	ons i	incor	pore	elles	_			AL						AM						
		Terrains												AN			1	500	000	AO				1	500	000
)NS ES	Constructions							_		_			AP			3 .	500	000	AQ	940	994		2	559	006
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations te	echniq	ues, m	natériel	et ou	tillaç	ge inc	dust	triels				AR				40	354	AS	40	354				
	BILIS POF	Autres immobi	ilisatio	ns cor	porelle	 es								АТ				11	519	AU	11	519				
	MMOS	Immobilisation	ns en d	cours										AV						AW						
	_	Avances et ac					_		_		_			AX	\vdash					AY						
	. (S	Participations	•		lon la	métho	de c	de mi	se e	en éc	viup	/alenc	 e	cs						СТ					-	
!SÉ	IONS RES (Autres particip									•			CU						CV						
)BIL	ISAT ICIÈI	Créances rattac	chées a	à des p	articipa	itions								ВВ				177	985	ВС	50	000			127	985
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres in	nmobi	lisés										BD			21 -	149	991	BE	2 658	975		18	791	016
TIF	M M	Prêts												BF	\vdash					ВG						
AC		Autres immobi	ilisatio	ns fina	ancière	es *								ВН						ВІ						
				<u>T</u> (OTAL	(II)								BJ			27	329	850	BK	3 701	843		23	628	007
		Matières prem	nières,	appro	visionr	nemer	ıts							BL						ВМ						
	*	En cours de pro	oductio	n de bi	ens									BN	Γ					во						
	STOCKS	En cours de p	roduct	tion de	servic	es					_			ВР						BQ						
_	STC	Produits intern	nédiai	res et	finis									BR	\vdash					BS						
JLAN		Marchandises												ВТ						BU						
ACTIF CIRCULANT		Avances et ac		es vers	 eés sur		nand	des	_					BV	\vdash					BW						
J H	<u> </u>	Clients et com												ВХ						BY						
ACT	CRÉANCES		•																	CA						
	RÉA	Autres créance	. ,											BZ			23	308	610						008	610
-	_	Capital souscr												СВ						СС						
	DIVERS	Valeurs mobili	ères c	le plac	ement	(dont	acti	ions p	prop	ores:		1234	<u>128.</u>)	CD			- :	123	428	CE	123	428				
		Disponibilités					_		_		_			CF			•	517	012	CG					617	012
		Charges const	tatées	d'ava	nces (3	3) *								СН						CI						
범은											то	TAL	(III) ———	CJ			23 '	749	050	CK	123	428		23	625	622
TES		Frais d'émission	on d'e	mprun	t à éta	ler						((IV)	CW												
JAR JLAR		Primes de rem	nbours	semen	t des c	bligati	ions	;				((V)	СМ												
COMPTES DE REGULARISATION		Écarts de con	versio	n actif	*								(VI)	CN												
Ľ							ΤΩ	ΙΔΙ	G	ÉNÉ		L (I à		СО			E1 /	170	900	1A	3 825	271		47	252	629
Peny) dont droit au ba	sil ·					(2) Pa	art à	à moin	ns d	l'1 an d	les		CF		<u> </u>	776	300	.,,	(3) Part à plus d'1 an :	$\overline{}$				
		réserve de					i	immo	bilis	ation	s fir	nancièr	es nett												683	715
	riété *		Immo	obilisat	ions :	1								Sto	ocks	:					Créan	ces:	i			

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2024

2

DGFiP N° 2051-SD **2024**

Désig	natio	on de l'entreprise	EURASIA FONCIER INVESTISSEMENT		Néant □ *
					Exercice N
		Capital social ou individuel	1) * (Dont versé :	DA	1 680 264
		Primes d'émission, de fusio	n, d'apport	DB	2 953 901
		Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence EK)	DC	21 612 505
		Réserve légale (3)		DD	
ZES		Réserves statutaires ou cor	tractuelles	DE	
ROPI		Réserves réglementées (3)	* (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
CAPITAUX PROPRES		Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
PITA		Report à nouveau		DH	2 053 114
ე გ		RÉSULTAT DE L'EXER	CICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 358 728)
		Subventions d'investisseme	nt	DJ	
		Provisions réglementées *		DK	
			TOTAL (I)	DL	25 941 056
es ores		Produit des émissions de tit	res participatifs	DM	
Autres fonds propres		Avances conditionnées		DN	
fond			TOTAL (II)	DO	
nes	sec	Provisions pour risques		DP	
Provisions pour risques	et charges	Provisions pour charges		DQ	
ہے 9	et		TOTAL (III)	DR	
		Emprunts obligatoires conv	ertibles	DS	
		Autres emprunts obligatoire	S	DT	2 470 000
		Emprunts et dettes auprès	les établissements de crédit (5)	DU	483 917
(4)		Emprunts et dettes financiè	es divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	16 081 738
DETTES (4)		Avances et acomptes reçus	sur commandes en cours	DW	
		Dettes fournisseurs et comp	tes rattachés	DX	223 632
		Dettes fiscales et sociales		DY	1 945 155
		Dettes sur immobilisations	et comptes rattachés	DZ	
Comp		Autres dettes		EA	108 131
de rég		Produits constatés d'avance	(4)	EB	
			TOTAL (IV)	EC	21 312 573
		Écart de conversion passif	TOTAL (V)	ED	
			TOTAL GENERAL (I à V)	EE	47 253 629
	(1)	Écart de réévaluation incorp	<u> </u>	1B	
		- Réserve spécial	e de réévaluation (1959)	1C	
SIO	(2)	dont - Écart de réévalu	ation libre	1D	21 612 505
RENVOIS		- Réserve de réév		1E	
Ľ.	(3)	Dont réserve spéciale des p	lus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés	d'avance à moins d'un an	EG	5 230 835
	(5)	Dont concours bancaires co	urants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	483 917

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD **2024**

 Désigna	ation de l'er	ntreprise		EUF	RASIA	A FON	CIER INV	ESTI	SSEMENT						Néant □ *	
												Exercice N				
									France			rtations et livrais communautaires	ons		TOTAL	
	Ventes de	e marchandises	*					FA			FB		F	С		
			Ţ,	Biens *				FD			FE		F	F		
Z	Production	on vendue	{	Services *	t			FG	672	500	FH	(275 00	0) F	1	397 5	500
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffres o	d'affaires nets *						FJ	672	500	FK	(275 00	0) F	L	397 5	500
PLOI	Production	on stockée *											F	м		
) EX	Production	n immobilisée *				-							F	N		
ITSI	Subvention	ons d'exploitatior	1										F	0		
RODL	Reprises	sur amortisseme	ents e	et provision	s, trans	sferts de	charges * (9	9)					F	P		
F.	Autres pr	oduits (1) (11)						<u> </u>					F	Q		
	<u> </u>	.,,,,					TC	TAL	DES PRODUITS D'EX	PLOIT	ATIO	N (2) (I)	F	R	397 5	500
	Achats de	e marchandises	(v co	mpris droits	de do	uane) *						(-)	F	+		
		de stocks (marc	-										F	_		
		e matières premi			nnrovio		onto (v. comp	rio dra	ito do dougno) *				F	+		
		· ·		<u> </u>				ons are	its de douarie)					-		95
		de stocks (matiè				VISIONNE	ements) *						F	+		
		chats et charges)IS) ^ 								F\	+	196 7	
NOL	<u> </u>	axes et verseme	nts a	ssimilės *									F	-	38 0	004
VITA		et traitements *											F	-		
XPL(Charges	sociales (10)											F	z		
CHARGES D'EXPLOITATION	DOTATIONS	Sur immo	obilis	ations	{	(l'a	mortissemer	nt du f l°, al.3	tissements(dont monta onds de commerce (er) indiqué dans la case	n applic	cation	de HS) G		175 0	000
S	OTA	Sur actif circula	ant · d	dotations au	LIX Drov								G	-		
													G	-		
	Autres ch	narges (12)	Cona		— au		510115						G	+		
	Autres or	laiges (12)					т.	OTAL	DES CHARGES D'EX	/DI OIT	TATIO	N (4) (II)	G	+	400.6	001
	CIII TAT	D'EVEL OITAT	ION	/I II)				JIAL	DES CHARGES DE	PLUII	AIIO	N (4) (II)	G	+	409 8	
		D'EXPLOITAT										/IIIN		+	(12 39	<u>91)</u>
Opération s en commun	Benefice	attribué ou perte	e tran	isteree *								(III)	G	+		
<u>8</u>	Perte sup	oportée ou bénéf	fice ti	ransféré *								(IV)	G	il		
Ø	Produits 1	financiers de par	ticipa	ations (5)									G	J	620 2	245
CER	Produits	des autres valeu	rs mo	obilières et d	créance	es de l'a	actif immobilis	sé (5)					G	K		
PRODUITS FINANCIERS	Autres int	térêts et produits	assi	milés (5)									G	L	108 1	131
IS FI	Reprises	sur provisions e	t tran	sferts de ch	narges								G	М		
LING	Différenc	es positives de c	hang	je									G	N		
PRC	Produits I	nets sur cessions	s de v	valeurs mob	oilières	de plac	ement						G	0		
									TOTAL DES PRO	DUITS	S FINA	ANCIERS (V)	G	Р	728 3	376
"	Dotations	s financières aux	amo	rtissements	et prov	visions '	*						G	Q	2 678 9	975
SES ÈRES	Intérêts e	et charges assimi	ilées	(6)									G	R	592 0	048
CHARGES FINANCIÈRES	Différenc	es négatives de	chan	ge									G	s		
ö≱	Charges	nettes sur cession	ons d	e valeurs m	nobilière	es de pla	acement						G	Т		
									TOTAL DES CHA	RGES	FINA	NCIÈRES (VI)	G	U	3 271 0	023
2 – RÉS	SULTAT	FINANCIER (V	/ – V	D)									G	٧	(2 542 64	47)
		COURANT AV											-	_		

 $^{^{\}star}$ Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD **2024**

Désignation de l'entreprise	EURASIA FONCIER	INVESTISSEMENT			Néant □ *
					Exercice N
Produits exceptionnels sur opérati	ons de gestion			НА	174 39
Produits exceptionnels sur opérati	ons en capital *			НВ	
Reprises sur provisions et transferts o	le charges			нс	
Produits exceptionnels sur operation Produits exception Produits exceptio		Total des produits exceptionnels (7)	(VII)	HD	174 39
	ations de destion (6 his)		, ,	HE	24 33
,					
Charges exceptionnelles sur opéra				HF	
Dotations exceptionnelles aux amortis	sements et provisions (6 ter)			HG	
EXO		Total des charges exceptionnelles (7)	(VIII)	НН	24 33
– RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V	'II – VIII)			н	150 05
articipation des salariés aux résultats d	le l'entreprise		(IX)	HJ	
mpôts sur les bénéfices *			(X)	нк	(46 254
		TOTAL DES PRODUITS (I	+ III + V + VII)	HL	1 300 27
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI	+ VIII + IX + X)	НМ	3 658 99
- BÉNÉFICE OU PERTE (Total de	es produits – Total des ch		· · · · · · · · · //	HN	(2 358 728
(1) Dont produits nets partiels sur	•			НО	, 2 220 720
., .				HY	
(2) Dont		o optáriouro (à dátoillor ou (0) -: d			
		s antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
(3) Dont { - Crédit-bail mob				HP	
- Crédit-bail imm	obilier			HQ	
(4) Dont charges d'exploitation affe	érentes à des exercices antéri	eurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5) Dont produits concernant les e	ntreprises liées			1J	
(6) Dont intérêts concernant les er	treprises liées			1K	
(6bis) Dont dons faits aux organis	mes d'intérêts général (article	238 <i>bis</i> du CGI)		нх	
	des souscriptions dans des F	PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
(6 ter) Dont - amortissements	exceptionnels de 25% des co	onstructions nouvelles (art. 39 <i>quinquies</i> D du CGI)		RD	
(9) Dont transfert de charges				A1	
(10) Dont cotisations personnelles	de l'exploitant (13)	dont montant des cotisations sociales)	A2	
(11) Dont redevances pour conces		obligatores nois CSG/CRDS		A3	
(12) Dont redevances pour conces		<u> </u>		\vdash	
, ,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			A4	
(13) Dont primes et cotisations col	mplémentaires personnelles	Facultatives A6 Obligatoire	s A9		
<u>\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol{\oldsymbol</u>		Madelin A7			
RENVOIS		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans A8			
<u> </u>		d'épargne retraite		Exerc	ioo N
(7) Détail des produits et charges joindre en annexe) :	exceptionnels (si le nombre de	e lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Charges		
jemare en armene, :			exceptionnelle	S	Produits exceptionne
Régularisation de comp	ote			1	2 11
Charges non déductible	es		21	371	
(8) Détail des produits et charges	sur exercices antérieurs :			Exerc	ice N
			Charges antérieu		Produits antérieurs
Págulanigatian abarras	, figgalog bare for	niàmag 2016-2019			
Régularisation charges	s riscares taxe fond	:TGTGB	2	966	172 28

^{*} Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DECLARATION RECTIFICATIVE 2024

(S) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD **2024**

Des	ignation de l'	entreprise	EURASIA	FONCIER	INVE	ESTISSEMENT									Néant □	*
			1								T		Augme	1		
С	ADRE A		IMN	MOBILISATIO	NS		li	Valeu immo l'exer	bilisations au		de re	eevalu cours	de l'exercice ou nt d'une mise en	Acqu	isitions, créations, a ements de poste à p	
									1		Ť		2		3	
NCORP.	Frais d'étab	lissement et de	développement			TOTAL I		CZ				D8		D9		
<u>Š</u>	Autres post	es d'immobilisa	tions incorporelle	s		TOTAL II		KD	6	50 00	0	KE		KF		
	Terrains		.1					KG		00 00	+	KH		KI		
	Sur s	sol propre	(dont composa		L9)	KJ	3 5	00 00	-	KK		KL		
	₩	ol d'autrui llations gale	(dont composa es, agencts*,	nts	M1)	KM				KN		КО		
		nagts des const	ructions	dont compos	ants N	12)	KP				KQ		KR		
CORPORELLES	Installations industriels	techniques, ma	tériel et outillage	dont compos	ants N	13)	KS		40 35	4	KT		KU		
ORE	် မို့ ရှိ Insta	llations général	es, agencements	, aménageme	ents div	/ers *		KV			ŀ	KW		KX		
PRO:	is is	riel de transpor					4	KY		11 51	-	KZ		LA		
0	Antie Maté		et mobilier informa	atique			_	LB			-	LC		LD		
	EIIID	allages récupér ions corporelles	ables et divers *				\dashv	LE			-	LF LI		LG LJ		
	Avances et		oouis				\dashv	LH			+	LL		LM		
	, trailed of	accompted				TOTAL III	\dashv	LN	5 0	51 87	-	LO		LP		
	Participation	ns évaluées pa	r mise en équival	ence			\dashv	8G			-	8M		8T		
RES	Autres parti	cipations						8U				8V		8W	177	985
ĮŞ Į	Autres titres	immobilisés						1P	22 9	56 05	8	1R		1S		
FINANCIÈRES	Prêts et aut	res immobilisat	ions financières					1T				1U		1V		
Ľ						TOTAL IV		LQ	22 9	56 05	8	LR		LS	177	985
			ТОТА	L GÉNÉRAL	(+			ØG	28 6	57 93	1 (ØН		ØJ		985
				-		Dir	minu	itions			-	/aleur	brute des		téévaluation légale* évaluation par mise	
С	ADRE B	IMI	MOBILISATIONS	:	Par v	virement de poste à poste	•	mises	cession à des s hors service o mise en équiva	ou résult	ou ir	mmohi	ilisations à la fin de		équivalence Valeur d'origine de immobilisations en t d'exercice	
						1			2				3		4	
A.	Frais d'étab	lissement et de	développement TOTAL I		IN			CØ			ı	DØ		D7		
NCORP	Autres post	es d'immobilisa	tions incorporelle		10			LV			ı	LW	650 000	1X		
_	Terrains				IP		1	LX			1	LY	1 500 000	LZ		
		Sur sol pr	opre		IQ			MA				мв	3 500 000	MC		
	Constructio	ns Sur sol d'	autrui		IR			MD				ME		MF		
				jencements,	IS		T	MG			1	мн		MI		
			ments des constr natériel et outillag		IT		\dashv	MJ			+,	MK	40 354	ML		
ES	industriels		ns gales, agence	ments,	IU		\dashv	MM			+	MN	±0 334	MO		
CORPORELLES		aménage	ments divers		-		\dashv				+	-	7.7 - 7.7			
POF	Autres	ions Matérial	le transport le bureau et infor	matique.	IV		\dashv	MP				MQ	11 519	MR		
Ö	corporelle	mobilier			IW		_	MS				МТ		MU		
1	1	Emballag	es récupérables e	et divers*	IX		_	MV			-	ИW		MX		
Ĭ							- 1	ΜZ			-	NA		NB		
		ons corporelles er	n cours		ИY		\dashv									
	Immobilisatio	•			NC			ND			-	NE		NF		
	Avances et a	comptes	то		NC IY			NG			ı	NH	5 051 873	NI		
	Avances et a	comptes			NC IY IZ						ı		5 051 873			
	Avances et a	comptes s évaluées par m	то		NC IY			NG			1	NH	5 051 873 177 985	NI		
	Avances et a	icomptes s évaluées par m	то		NC IY IZ			NG ØU	1 5	06 06	1	NH M7		NI ØW		
FINANCIÈRES	Avances et a Participations Autres partici	icomptes s évaluées par m	TO'		NC IY IZ IØ			NG ØU ØX	1 5	06 06	1 1 5 7 2	NH M7 ØY	177 985	NI ØW ØZ		
	Avances et a Participations Autres partici	s évaluées par m ipations immobilisés	TO' ise en équivalence s financières		NC IY IZ IØ I1			NG ØU ØX 2B		06 06	; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	M7 ØY 2C	177 985	NI ØW ØZ 2D		

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DECLARATION RECTIFICATIVE 2024



EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) dovient pulle

Dé	signation de l'entreprise		SA	EUR	ASIA FONCIER IN	VESTISSEMENT				Néant □ *
Ex	ercice N clos le 3	1	1 2	2	0 2 3					
		Déte			nontant des écarts - col. 2) (1)	Utilisation de la	marge supplémentaire	d'amortissement		
		Augr	mentation	du	Augmentation du	Au cours	de l'exercice		spéc	tant de la provision iale à la fin de
	CADRE A	mont	tant brut obilisation	des		Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		rcice [(col .1– col. col. 5] ⁽⁵⁾
			0		2	3	4	(5)		6
1	Concessions, brevets et droits similaires									
2	Fonds commercial									
3	Terrains									
4	Constructions									
5	Installations techniques mat. et out. industriels									
6	Autres immobilisations corporelles									
7	Immobilisations en cours									
8	Participations									
9	Autres titres immobilisés									
10	TOTAUX									
imi	Les augmentations du mo mobilisations amortissables i montant des écarts est obte	rééval nu en	uées dan soustraya	s les d ant de	conditions définies à l'ar s montants portés color	ticle 23 ⁸ <i>bis</i> J du CGI e nne 1, ceux portés color	et figurent à l'actif de l'ent nne 2.	reprise au début de l'exe	rcice.	s au montant des
l` <i>′</i>	Porter dans cette colonne le Cette colonne ne concerne					·	, ,			at la calda non
	isé de la marge supplément					du cours de l'exercice. I	r convient a y reporter, ra	amee de la cession de re	icilic	it, le soide floir
1`′	Ce montant comprend :									
1	e montant total des sommes e montant cumulé à la fin de					nontont corrospond à d	oo álámanta figurant à l'a	actif da l'antroprica au dál	out da	lloversies
	Le montant total de la provi					,	· ·	·		
	CADRE B	DÉF	ICITS RI	POR	RTABLES AU 31 DÉC	CEMBRE 1976 IMPU	TÉS SUR LA PROVIS	ION SPÉCIALE AU PO	TNIC	DE VUE FISCAL
1	- FRACTION INCLUSE DAN	1211	DD()/ICI	JN 61	DÉCIAI E ALI DÉDIT D	E L'EYERCICE				
	- FRACTION RATTACHÉE A									
1	FRACTION INCLUSE DAN					ERCICE				
H									•	
	cadre B est servi par les seu		•	•	·	·		·		
	est rappelé que cette imput ntinuent à réintégrer chaque								es en	treprises en cause
ро	ne 2 : inscrire la partie de ce rtés aux colonnes 3 et 4 par la provision.									

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD **2024**

	on de l'e	ntreprise		EUR	RASIA F	ONCI	ER INVE	STI	SSEM	ENT										Né	ant 🗆	*
CADR		<u> </u>	NS E								ISSEN	/IEN	ITS TE	CHNIQ	UES	(OU VENANT	EN DIM	INUT	ION I			
IN	MMOBILI	I ISATIONS A	MOR	TISSABLE	ES		tant rtissements exercice	au	des début	Augn l'exer		ons	: dotati	ions de	affér	nutions : amortis ents aux éléme actif et reprises	ssements nts sortis	Mon la fin	tant d	es ar	nortisse	ments
Frais d'éta	ablissem	nent et de dé	velop	pement		CY				EL					EM			EN				
Fonds cor	mmercia	ıl				RE				RF					RI			RJ				
Autres im	mobilisa	tions incorpo	orelles	5		PE				PF					PG			PH				
				TOTAL I	I	RK				RM					RN			RO				
Terrains		ı				PI				PJ					PK			PL				
		Sur sol prop				PM	7	65	994	PN			175	5 000	PO			PQ			94	994
Constructi	tions	Sur sol d'au Inst. Géné		, agencei	ments et	PR PV				PS PW					PT PX			PU				
Inatallatia	na taabn	aménagem				PZ		40	354						QB			QC			4	354
	ins techn	iques, matéi Inst. Gé	nérale		ncements,	QD		40	354	QA QE					QF			QG			4.	J 334
Autres		aménagem Matériel de				QH		11	519	QI					QJ QJ			QK			1.	1 519
immobilisa corporelle		Matériel de			ormatique,	QL			317	QM					QN			QO				513
		mobilier Emballages	récu	pérables et	t divers	QP				QR					QS			QT				
				тот	TAL II	QU	8	17	868	QV			175	5 000	QW			QX			99:	2 868
		TOTAL GÉ	NÉR	AL (I + II)		ØN	8	17	868	ØР			175	5 000	ØQ			ØR			99:	2 868
CADR	RE B	VENTILAT	TION	DES MOU	UVEMEN	TS A	FFECTANT	LA	PRO	VISIC	N PO	UR	AMOR	TISSEI	MEN	S DÉROGAT	OIRES					
13.43.47		TIONO					ATIONS									REPRISES				Mou	vement	net des
	OBILISA ORTISSA		Différ	Colonne 1 entiel de du	ırée et		onne 2	Am	Color ortisser		iscal		Colonn			Colonne 5	Amort	onne 6			tisseme de l'exe	
Frais d'éta	ablissem	nent	M9	autres	N1	viode	dégressif	N2	except	tionnel		du N3	rée et a	utres	N4	ode dégressif	fiscal ex	ceptio	nnel	N6		
Fonds cor	mmercia	ıl	RP		RQ			RR				RS			RT		RU			RV		
Autres		nobilisations	N7		N8			P6				P7			P8		P9			Q1		
incorporel		ΓALI	RW		RX			RY				RZ			SB		sc			SD		
Terrains			Q2		Q3			Q4			(Q5			Q6		Q7			Q8		
Sur	r sol prop	ore	Q9		R1			R2			ı	R3			R4		R5			R6		
Sur	r sol d'au		R7		R8			R9				S1			S2		S3			S4		
ပိ ame	<u> </u>	agenc., ents divers	S5		S6			S7				S8			S9		T1			T2		
Installation matériel et	outillage		Т3		T4			T5				T6			T7		T8			Т9		
	énageme	nts divers	U1		U2			U3				U4			U5		U6			U7		
u se Mat	tériel de ti tériel de b	oureau et	U8 V6		U9 V7			V1 V8				V2 V9			V3 W1		V4 W2			V5 W3		
	ballages,	, mobilier s et divers	W4		W5			W6				N7			W8		W9			X1		
recu		AL II	X2		X3			X4			-	X5			X6		X7			X8		
Frais d'ac			NL								1	NM								NO		
de particip Total gén	-		NP		NQ			NR				NS			NT		NU			NV		
Total gén		n ventilé (N		Q + NW				gén		on ve	ntilé (N		NY		.,,	Total géne	éral non		NZ			
NR) CADR	RE C	MOUVEM	ENTS			AFF	+ NT ECTANT LE			GES	RÉPA	RTI	ES SU	R PLUS	SIEUI	ventilé (N'						
							ntant net au l'exercic	débu					ntations			ations de l'exerc	cice aux		Monta	ant ne	t à la fin rcice	de
Frais d'émi	ission d'e	emprunt à étal	er												Z 9			Z8				
						_												SR				

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désign	ation de l'entrepris	se EURASIA FON	CIER	INVESTISSEM	ENT						Néant □ *
	NATURE	DES PROVISIONS	Monta l'exerc						INUTIONS : Reprises exercice	Mont	ant à la fin de l'exercice
				1			2		3		4
	Provisions pour miniers et pétrolie	reconstitution des gisements ers *	3T		1	ТА		ТВ		тс	
rées	Provisions pour in CGI) *	nvestissement (art. 237 bis A-II du	3U		Т	ΤD		TE		TF	
MEN	Provisions pour h	ausse des prix (1) *	3V		Т	ГG		тн		TI	
ĘGLE	Amortissements dé	rogatoires	3X		Т	ГМ		TN		то	
S R	Dont majorations	exceptionnelles de 30 %	D3		[D4		D5		D6	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour prê	ets d'installation (art. 39 <i>quinquies</i> H du	IJ		-	IK		IL		IM	
ROV	Autres provisions	réglementées (1)	3Y		1	ТР		TQ		TR	
_		TOTAL I	3Z		1	TS		TT		TU	
	Provisions pour li	tiges	4A		4	4B		4C		4D	
	Provisions pour g	aranties données aux clients	4E		4	4F		4G		4H	
GES	Provisions pour p	ertes sur marchés à terme	4J		4	4K		4L		4M	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour a	mendes et pénalités	4N		4	4P		4R		48	
S ET (Provisions pour p	ertes de change	4T		4	4U		4V		4W	
QUES	Provisions pour p	ensions et obligations similaires	4X		4	4Y		4Z		5A	
RIS	Provisions pour in	mpôts (1)	5B		5	5C		5D		5E	
Pour	Provisions pour re immobilisations *	enouvellement des	5F		5	5H		5J		5K	
SNO	Provisions pour g	ros entretien et grandes révisions	EO		E	ΞP		EQ		ER	
ISIA	Provisions pour cha payer *	arges sociales et fiscales sur congés à	5R		5	5S		5T		5U	
PRC	Autres provisions	pour risques et charges (1)	5V		5	5W		5X		5Y	
		TOTAL II	5Z		1	ΓV		TW		тх	
		- incorporelles	6A		6	6B		6C		6D	
z		- corporelles	6E		6	6F		6G		6H	
IATIC	Sur immobilisations	- titres mis en équivalence	Ø2		Q	Ø 3		Ø4		Ø5	
'nrÉC		- titres de participations	9U	30 00	00 8	9V	2 628 975	9W		9X	2 658 975
) DÉF		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Q	Ø 7	50 000	Ø8		Ø9	50 000
POUF	Sur stocks et en	cours	6N		6	6P		6R		6S	
SNS	Sur comptes clients	3	6T		e	3U		6V		6W	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Autres provisions p	our dépréciation (1) *	6X	123 42	28 6	6Y		6Z		7A	123 428
PRC		TOTAL III	7B	153 42	28 1	ΤΥ	2 678 975	TZ		UA	2 832 403
	тот	AL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	153 4:	28 L	JB	2 678 975	UC		UD	2 832 403
			- d'exp	loitation	ι	JE		UF			
		Dont dotations et reprises	- finan	cières	ι	JG	2 678 975	UH			
			- exce	ptionnelles	ι	UJ		UK			
Titres	mis en équivalence	e : montant de la dépréciation à la d	clôture	de l'exercice calcul	é selc	on le	es règles prévues à l'artic	le 39	9-1-5 ^{ème} du CGI	10	

⁽¹⁾ à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 Il de l'annexe III au CGI

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2024

Désign	ation de	e l'entreprise	EURASIA FONCIER	NI S	/ESTISSEMENT						Néan	t □ *
CADI	RE A		ÉTAT DES CRÉANC	ES			MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS	À	PLUS D'UN	N AN
							1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créan	ces rattachées	à des participations			UL		UM		UN	17	7 985
MOB	Prêts	(1) (2)				UF		UR		US		
₫₫	Autres	immobilisation	ns financières			UI		UV		UW		
	Client	s douteux ou lit	tigieux			VA						
		créances clier	··- -			U)	C					
L	Créano prêtés	ce représentativou remis en gara	ve de titres (Provisions pour dépantie* (Provisions pour dépantérieurement constitu	réciation ée*	on UO) Z1						
N Y	Perso	nnel et compte	s rattachés			U	(
RCU	Sécur	ité sociale et a	utres organismes sociaux			UZ	24 150		24 150			
<u>⊩</u>			Impôts sur les bénéfices			VN	1					
ACT	État		Taxe sur la valeur ajoutée			VE	190 043		190 043			
DE L'ACTIF CIRCULANT	publiq		Autres impôts, taxes et versements	assim	ilés	VN	1					
			Divers			VF						
	Group	e et associés ((2)			VC	22 683 715				22 68	3 715
	Débite	eurs divers (dor	nt créances relatives à des opération	s de p	ension de titres)	VF	110 702		110 702			
Charge	es cons	tatées d'avance	е			VS	8					
					TOTAUX	VT	23 186 595	VU	324 895	VV	22 86	1 700
SIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exer	cice		VE						
RENVOIS	(1)	Wortant des	- Remboursements obtenus en d	ours o	l'exercice	VE						
<u> </u>	(2)	Prêts et avanc	es consentis aux associés (personn	es phy	rsiques)	VF	=					
CADR	EΒ		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus	À pl plus	us d'1 an et 5 ans au	À	plus de 5	ans
<u> </u>					1		2		3		4	
<u> </u>		gatoires convei	. ,	7Y		_						
Autres	emprur	nts obligatoires	1	7Z	2 470 000	1	2 470 000					
		dettes auprès	s des à 1 an maximum à l'origine	VG								
etabliss	sement	s de crédit (1)	à plus d'1 an à l'origine	VH	483 917	<u>'</u>	483 917					
Emprur	nts et d	ettes financière	es divers (1) (2)	8A	12 959 959	1			12 959 959			
Fourniss	seurs et	comptes rattach	és	8B	223 632	:	223 632					
Personr	nel et co	mptes rattachés		8C								
Sécurité	sociale	et autres organi	ismes sociaux	8D								
			Impôts sur les bénéfices	8E	930 900		930 900					
		collectivités	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	937 319	<u> </u>	937 319					
publiqu	ies		Obligations cautionnées	VX								
			Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	76 936	:	76 936					
Dettes	sur imn	nobilisations et	comptes rattachés	8J								
	et ass	ociés (2)		VI	3 121 780				3 121 780			
		(dont dettes rel	atives à des opérations de pension	8K	108 131		108 131					
Groupe Autres	dettes	(dont dettes rei				+						
Groupe Autres de titres	dettes s)	•	empruntés ou remis en garantie *	Z2								
Groupe Autres de titres	dettes s) epréser	•	empruntés ou remis en garantie *	Z2 8L								
Groupe Autres de titres	dettes s) epréser	ntative de titres	empruntés ou remis en garantie * TOTAUX		21 312 573	s VZ	5 230 835		16 081 738			
Groupe Autres de titres	dettes s) epréser	ntative de titres		8L	21 312 573	s VZ	Z 5 230 835 Montant des divel	'S F	16 081 738			

 $^{^{\}mbox{\scriptsize \star}}$ Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du

															Formul	aire obl Code gé	ligatoire (article 53 A énéral des impôts)	A du
Désigr	ation d	e l'entreprise	EU	RASIA FON	CIEF	RINVEST	risse	MENT	Г						Néant C	1*	Exercice N	clos le
																	3 1 1 2	2 2 3
I. RÉ	NTÉG	RATIONS									В	BÉNÉFICE C	OMPT	ABL	E DE L'EXERCICE	WA		
пр	Rémun	ération du travail de	e l'exp	oloitant ou des as	socié	s (entreprise	s à l'IR)									WB		
		ges personnels n sements à porter li			f _{WD}		A	mortiss	sements	excédentaires non déductible	(art.39-4	du CGI) et a	utres	νE		XE		
éduc	Autres	charges et dépen			WF					icules des soci		renrises à l'IS)	, ,	VG		1		
en d scal	39-4 du Fraction	CGI) des loyers à réinté	arer d	lans le cadre d'ur						yers dispens	-		(4	_	1.	-		
admises en ésultat fiscal	crédit-ba	ail immobilier et de le	vée d'o	pption	IVA		(239	sexies [Ď du CGÍ)			` '	₹В)			
adm ésul	Provision (cf. tab	ons et charges à p leau n° 2058-B, cad	payer dre III)	non déductibles)	WI					er liées à de déductibles (cf.			non	xx		XW		
non _	Amend	es et pénalités			WJ		C	Charge	s financ	cières (art. 39	9-1-3° et 2	212 <i>bis</i> du C	(GI) *	xz				
Charges	Réintég	grations prévues à l	'article	e 155 du CGI *		1	· · · · · ·									XY		
Cha	Impôt s	ur les sociétés (cf.	page	9 de la notice n°	2032	-NOT-SD)										17	(46	254)
Quote	part	Bénéfices réalisés		une société de	WL		R	Résultat	s bénéfic	ciaires visés à	l'article 20	09 B du CGI		L7		K7		
		personnes ou un G	ilE			- imposées :	aux faux	de 15	% ou d	le 19 % (12,8	30 % nou	r les entrenr	ises à	I'IR)		18		
Régimes particuliers / impositions		Moins-values ne	ttes à	long terme	{	- imposées a			70 00 0	10 70 (12,0	70 70 pou	. 100 011110p11	.000 a	,		ZN		
égim ticulie itions	φ				<u> </u>	- Plus-value			rt tormo							WN		
par	∯ Fra ⊉ réa	action imposable alisées au cours d'e			~											wo		
		P - 1 - 0	0.00			- Plus-value	s soumis	ses au	regime	des iusions						-		
Ecans	de vale	eurs liquidatives su	TOPC	(entreprises a	115)					Zone d	'entrepris	ses* (ar	tivité	_		XR WQ		
		s diverses à euillet séparé	Intér	êts excédentair	es (a	rt.39-1-3 ^{ème}	et SU			exonérée)			- '	SW			932	2 054
DONT		·	212 (du CGI)						Quote-part à taux zéro	de 12 %	des plus-va	alues	M8		L		
Réinté	gration	des charges affect	ées a	ux activités éligib	les au	u régime de t	axation	au toni	nage							Y1		
Résult	at fisca	afférent à l'activité	relev	ant du régime or	otionne	el de taxatior	au tonr	nage								Y3		
															TOTAL I	WR	88!	5 800
II. DÉ	DUCT	IONS										PERTE (COMP	ΓAΒL	E DE L'EXERCICE	ws	2 35	8 728
Quote	part da	ns les pertes subie	s par	une société de p	erson	nne ou un G.	I.E. et qu	ıote-pa	art comp	ptabilisée du	bénéfice	distribué pa	r ces c	organ	ismes *	WT		
Provis cadre		charges à payer n	on dé	ductibles, antéri	eurem	nent taxées e	et réinté	grées	dans les	s résultats co	omptable	s de l'exerci	ice (cf.	tabl	eau n° 2058-B-SD	wu		
caure	,				Τ	- imnosées :	au tauv d	de 15 9	% (12.80	0 % pour les	entrenris	es soumises	s à l'IR	`		wv		
¥						- imposées a				0 70 pour 100	ontrophic	oco ocumioci	5 4 1 11 4	,		WH		
iers		Plus-values net	tos à	long tormo												WP		
rticul	3	Flus-values flet	ics a	long terme		- imposées :						, .						
n pa										ettes à long t	erme ant	erieure				ww		
sitio						- imputées s	sur les de	eficits a	anterieu	irs						XB		
ii.	Au	tres plus-values im	posée	es au taux de 19	%											16		
ne d	Fra	action des plus-valu	ies ne	ttes à court term	e de l	exercice dor	nt l'impos	sition e	est différ	rée *						WZ		
Régime d'imposition particuliers et	Ré	gime des sociétés s actions et parts d	mère	es et des filiales	* / Pr	oduits net	(Q			rais et charge s produits net			à	2A)	XA		
_	-	oduits de participati			me de	es sociétés m	ières dé			•		•				ZX		
		ion au titre des inve									(ZY		
-				ements et sousci	іриоп	is realises ou	ili e-iliei											
	wajora	tion d'amortisseme	nt "					_						_		XD		
tion	e et	Reprise				Entreprises nouvelles (a	rt.44	L2		J	.E.I. (art.	44 sexies A	()	L5		XF.		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	d'entreprises en difficulté (art.44		К9		sexies)		1			one de r	estructuratio	- H	+		1		
es d	e bél ions*	septies)				S.I.I.C. (art.	208C)	КЗ		d	le la défe	nse (art.44		PA				
esur	sur l ìérat	7511 75 /	4			Bassin d'emp	loi à	+			<i>erdecies</i>) Zone fra	nche d'ac	tivité	+		1		
Σ	nent	ZFU – TE (art. 4 octies A)	4	øv		redynamiser (duodecies)		1F		n	ouvelle 4 <i>quater</i>	génération	(art.	кс				
	atter	Bassin urbain à				Zone de revit		1_		Z	one de c	léveloppeme		_		1		
	Ab	dynamiser (art. 4 sexdecies)	14	PP		rurale (art. 44 quindecies)		PC			rioritaire eptdecie			РВ				
Écarts	de vale	eurs liquidatives su	OPC	* (entreprises à	l'IS)					I						xs		
				dont déduction e	except	tionnelle	·0				duction	exception		,,,		XG	3-	2 2 7 -
				(art. 39 decies)	•	^^	.9			simulateur o		,		ī H			362	2 915
				dont déduction e (art.39 decies A		tionnelle Y	A			dont déc	duction es C)	exception	nelle	YC	\			
		verses à détailler	1	dont déduction e	except	tionnelle Y	В			dont déc	duction	exception	nelle ,	YD				
our fel	illet sé	Jait	'	(art.39 decies B dont déductions e						(art.39 decie		par le repor	4	+				
				(art. 39 decies F)		· \	1			arrière de de				ZI				
				dont déduction ex 39 decies G)	ception	nnelle (art. Y	ı											
Déduc	tion de	s produits affectés a	aux a	,	u réa	ime de taxat	ion au to	nnage	•							Y2		
		TAT FISCAL			9		34 10	90							TOTAL II	XH	2 72	1 643
1	JUL									Bénéfice (I n	noins II)		ΧI		. OTAL II		2 ,2	_ 043
Résult	at fisca	avant imputation of	les dé	ficits reportables	;		{			,			741			XJ	1 02	E 042
				(t 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	10) ^					Déficit (II m	1) SIIIO		ZL			\	T 83	5 843
D45 -	s ae l'e	kercice reporté en a	arriere	e (entreprises à l'	ເຮ) *									_				
		ours imt-f	0-1	iltoto de III	a /- ·	transi `												
Déficit	s antéri LTAT F	eurs imputés sur le	s résu	ultats de l'exercio		*		DÉC:	OLT.	ortable en ava		VO	XN			XL		5 843

^{*} Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DECLARATION RECTIFICATIVE SA EURASIA FONCIER INVESTISSEMEN 2024

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 1

EXTENSION 1	
RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Libellé	Montant
Charges non déductible	21 371
Fraction des amortissment 1/15 immobilisation réévaluée	56 000
	30 000
Resultat filiales imposition IR	
SNC JARDIN DU BAILLY	604 957
SNC BONY	249 726

EBP Informatique 2024

DECLARATION RECTIFICATIVE SA EURASIA FONCIER INVESTISSEMEN 2024

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 2

EXTENSION 2	
DÉDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	Montant
Resultat filiales imposition IR	
SCCV HD	362 915

EBP Informatique 2024

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise	EURASIA FONC	IER INVEST	riss	SEMENT						Néant □ *
I. SUIVI DES DÉFICITS										
Déficits restant à reporter au titre de l'e	exercice précédent (1)							K	4	11 941 695
Déficits transférés de plein droit (art. 2	09-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'o	pération	s sur l'exerci	ce ⁽²⁾	K4	ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL	du tableau n° 2058-A-S	D)						К	5	
Déficits reportables (différence K4 + K4	4bis- K5)							К	6	11 941 695
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A	A-SD, ligne XO)							Y	J	1 835 843
Total des déficits restant à reporter (so	omme K6 + YJ)							Y	к	13 777 539
II. INDEMNITÉS POUR CO	NGÉS À PAYER, (CHARGES S	SOC	IALES ET FISCALES	S COF	RESPON	IDANTES			
Montant déductible correspondant aux du CGI, dotations de l'exercice	droits acquis par les s	alariés pour les	s ent	reprises placées sous le	régime	de l'article	39-1. 1° <i>bis</i> a	al. 1 ^{er} Z	Т	
III. PROVISIONS ET CHAR	GES À PAYER, NO	ON DÉDUCT	ΊBL	ES POUR L'ASSIET	TE DE	L'IMPÔ	ſ			
	(à détailler sur feuillet	séparé)				Dotation	de l'exercice	•	R	leprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, chentreprises placées sous le régime de			dant	es non déductibles pour	r les Z	V		Z	W	
Provisions pour risques et charges *	Tarable do 1. 1 blo al. 2	2 44 001								
					8	х		8	Υ	
					8	Z		9.	A	
					9	В		9	С	
Provisions pour dépréciation *										
					9	D		9	E	
					9	F		9	G	
					9	н		9	J	
Charges à payer										
					9	К		9	L	
					9	М		9	N	
					9	Р		9	R	
					9	s		9	Т	
					Y	N		Y	0	
		TOTAUX (Y	N = 2	ZV à 9S) et (YO = ZW à 9	9T)		\downarrow			\downarrow
		à repo	rter a	u tableau n° 2058-A-SD :		lig	ne WI			ligne WU
cc	NSÉQUENCES DE	LA MÉTHO	DE	PAR COMPOSANTS	S (art.	237 sept	ies du CG	SI)		
Montant de la réintégra	tion ou de la déduction		Mon	ntant au début de l'exercio	се	Imp	utations		M	fontant net à la fin de l'exercice
	52 25 13 4044011011		L1							

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

^{*} Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DECLARATION RECTIFICATIVE

2024

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD **2024**

Dés	ignati	on de l'entreprise EURASIA FONCIER INV	/EST	SSEM	ENT										Néan	t □ *	
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à	øc	2	567	157		Affectations aux	- Ré	serves légale	es		ZB				
		celui pour lequel la déclaration est établie		2	367	45/	SN	réserves	- Aut	tres réserves	3		ZD				
	ORIGINES	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(5	14 3	343)	AFFECTATIONS	Dividendes					ZE				
	ORIG	Prélèvements sur les réserves	ØE				FECT	Autres répartiti	ons				ZF				
		Tractornation and teachers	DL.				Ā	Report à nouve	eau				ZG		2	053	114
		TOTALI	ØF	2	053	114		(N.B : le total I doit	être é	egal au total II)	TOTAL	II į	ZH		2	053	114
RE	NSE	GNEMENTS DIVERS												ı	Exerci	ce N :	:
	ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(rix de revient en crédit-bail	J7)	ΥQ				
	AGEN	- Engagements de crédit-bail immobilier										,	ΥR				
	ENG.	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS				
	NES	- Sous-traitance										,	ΥT				
	S EXTERNES	- Locations, charges locatives et de copropriété		(bien		en	des loyers des location pour mois)	ΧQ				
,,	4RGE	- Personnel extérieur à l'entreprise										,	YU				
STES	H CH	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions))									:	SS			183	104
SPO	ATS E	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage			_								۲V				
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES	- Autres comptes		(orga		ons	is versées aux syndicales et es	ES)	ST			13	689
DÉ.	AUTR	Total du poste correspond	ant à	a ligne	FW c	du tabl	eau	n° 2052-SD					ZJ			196	793
	ь	- CFE et CVAE										,	ΥW				
	IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(taxe luits p		erieure sur les iers	zs)	9Z			38	004
	ĭĕ⊢	Total du poste correspond	dant à	la ligne	е х с	du tab	eau	n° 2052-SD				,	ΥX			38	004
	∢	- Montant de la TVA collectée										•	ΥΥ			134	500
	TVA	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours immobilisations	de l	'exercio	ce au	ı titre	des	biens et serv	rices	ne constitu	ant pas	des	ΥZ			55	671
		- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration social	e nom	inative	DSN	au titi	e 20	22)*				9	ØВ				
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lor	rs de l	a prem	ière o	ption	pour	le régime simp	lifié c	d'imposition *	•	9	ØS				
	RS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des	somr	nes mis	ses à	la dis	osit	ion de la sociét	é *				ZK	_			%
	DIVERS	- Numéro de centre agréé * XP						ations (Liste au exe III au CGI)					ZR				
		- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt pré	vue a	ı 4 de l	l'article	e 238	bis d	du CGI pour l'er	ntrepr	rise donatrice	e	l	₹G				
		- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amo l'article 217 <i>octies</i> du CGI	ortisse	ment e	excep	tionne	l ch	ez l'entreprise i	inves	tisseur dans	le cadre	e de	₹Н				
	REGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA (221 272)	Plus	-values	s à 15	%	JK			Plus-values	à0%		JL				
	GRC		Plus	-values	s à 19	%	JM			Imputations		_	JC				
		Groupe : résultat d'ensemble JD 269 383	Plus	-values	s à 15	%	JN			Plus-values	à 0 %	_	JO				
	EG.	Si yeur relevez du régime de contra de la lace de lace de la lace de	Plus-	values	à 19 %	6	JP			Imputations		\square	JF				
	₫	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	n° SI	RET de	la soc	iété m	ère d	u groupe JJ	3	2 8 7	1 8	4	9	9 0	0	0 9	9 3

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD

2024

Dési	gnati	on de l'entreprise	EURASI	A FONCIER IN	VESTISSEMEN	г				Néant □ *
A -	DÉ.	TERMINATION DE LA V	ALEUR R	ÉSIDUELLE						
Nat	ure e	t date d'acquisition des éléme	nts cédés*	Valeur d'origine	* Valeur nette i	éévaluée*	Amortisse pratiqués d'impôt		Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		1		2	3			4	5	6
	1									
	2									
*	3									
I - IMMOBILISATIONS	4									
SATI	5									
BILIS	6									
MMC	7									
-	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
В-	PLI	JS-VALUES, MOINS-VA	LUES			Quali	fication f	fiscale des p	olus et moins-value	s réalisées *
		Prix de vente	Montant g	lobal de la plus-	Court terme			Long terme	•	Plus-value taxable à 19% (1)
		FIIX de vente	value ou de	e la moins-value	Court terrile	19	9%	15% ou 12,80°	% 0%	Fius-value taxable a 1370(I)
		7		8	9			10		11
	1									
	2									
	3									
*	4									
ONS	5									
- IMMOBILISATIONS	6									
BILI	7									
MM	8									
<u> </u>	9									
	10									
	11									
	12	Frontian résiduelle de la	violo = == ' ·	olo do rééval·						
	' '	Fraction résiduelle de la prov afférente aux éléments cédés	8		+					
	14	Amortissements irrégulièrem éléments cédés	ent différés	se rapportant aux	+					
		Amortissements afférents au des charges déductibles par			+					
MENTS	16	Amortissements non pra correspondant à la déductio définie par les lois de 1966 utilisée	tiqués en n fiscale po	comptabilité et our investissement,	+					
– AUTRES ÉLÉMENTS	18	Provisions pour dépréciation des plus ou moins-values à la au cours de l'exercice								
II – AUTR	19	Dotations de l'exercice aux dépréciation des titres rele moins-values à long terme								
_		Divers (détail à donner sur un		· ·						
		ORE A : plus ou moins-valu ébrique des lignes 1 à 20 de la								
	CAI algé	DRE B : plus ou moins-vallébrique des lignes 1 à 20 de la DRE C : autres plus-values ta:	ue nette à a colonne 10	long terme (total))	(A)		(B) ave	ec une ventilati	on par taux	(C)
* De	s ex	plications concernant cette rul	brique figure	ent dans la notice n°	2032-NOT-SD					

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C du CGI.

DECLARATION RECTIFICATIVE 2024



AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2024

Désignation de l'e			CIER INVESTISSEM		Fori	mulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant □ *
	S ASSUJETIS AU RÉGIM							
(a l'exclusion des	plus-values de fusion dont l'impo	osition est prise en c	harge par les societes abso	orbantes) (cf. cac	Ire B)			
	Origine		Montant net des plus-val réalisées*	lues Montant réintégré	antérieurement	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant re	estant à réintégrer
	Imposition répartie			g				
Plus-values	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
réalisées au cours de								
l'exercice	sur une durée différente (art. 39 et 1 <i>quater</i> CGI)	9 quaterdecies 1 ter						
		TOTAL 1						
	Imposition répa	artie	Montant net des plus-val réalisées à l'origine	lues Montant réintégré	antérieurement	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant i	restant à réintégrer
		N-1	J J					
	Sur 3 ans au titre de	N-2						
		N-1						
		N-2						
Plus-values		N-3						
réalisées au cours des		N-4						
exercices antérieurs	Sur 10 ans ou sur une d différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>							
	et 1 <i>quater</i> du CGI)	N-6						
		N-7						
		N-8						
		N-9						
		TOTAL 2						
B – PLUS-VAI	│ LUES RÉINTÉGRÉES DAN		ATS DES SOCIÉTES	BÉNÉFICIAIF	RES DES APPO	DRTS		
	e comprend pas les plus-values a							
	sion, d'apport partiel ou de scis		rales soumises à l'impôt			ociété d'une activité profession	nelle exer	cée
	eulement), cochez la case ci-cor values et date des fusions ou de		Montant net des plus-valu	ues Montant	antérieurement	és), cochez la case ci-contre Montant rapporté au résultat	Montant	restant à réintégrer
9			réalisées à l'origine	re	éintégré	de l'exercice		g
		TOTAL						
			l .			L	l	

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD **2024**

Désignation de l'entr	eprise	EURASIA FO	NCIER INVESTISSEMEN	NT				Néant □ *
			Rappel de la plus-value de	l'exercice relevar	it du taux de 15 % ❶ ou de	12,8	3 % 2	
Entreprises souEntreprises sou			Gains nets retirés de la ce cotées exclus du régime du				nmobilière non	
Entreprises soc	1111303 4	1111	Gains nets retirés de la ce 22,8 M € (art. 219 l a sexies		s titres dont le prix de rev	ient (est supérieur à	
I – SUIVI DES M	OINS-V	ALUES DES ENT	REPRISES SOUMISES	S À L'IMPÔT S	SUR LE REVENU			
Origine		Moins-v	alues à 12,8 %		les plus-values à long to posables à 12,8 %	erme	Solde des moi	ns-values à 12,8 %
0			2		3			4
Moins-values nettes	N							
	N – 1							
	N – 2							
	N – 3							
Moins-values nettes à long terme	N – 4							
subies au cours des dix exercices antérieurs	N – 5							
(montants restant à déduire à la clôture	N – 6							
du dernier exercice)	N – 7							
o. 0. 0. 0 0 1	N – 8							
	N – 9							
	N – 10							
II – SUIVI DES M	OINS-\	ALUES À LONG	TERME DES ENTREP	RISES SOUM	ISES À L'IMPÔT SUF	R LE	S SOCIÉTÉS *	
			Moins-values		Imputations sur les plus- values à long terme			
Origine		Å 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputable de l'exercice		À 15 % ou 19 %		mputations sur le sultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
①		2	3		(4)		<u> </u>	6
Moins-values nettes	N							
	N – 1							
	N – 2							
	N – 3							
Moins-values nettes à long terme	N – 4							
subies au cours des exercices	N – 5							
antérieurs (montants restant à	N – 6							
déduire à la clôture du dernier	N – 7							
exercice)	N – 8							
	N – 9							
	N – 10							
			I .					l .

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DECLARATION RECTIFICATIVE



RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD **2024** Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de	l'entreprise	EUR	ASI	A FONCIER IN	VEST	ISSEMENT					Néant □ *
I SITUAT	ION DU COMP	TE AFF	ECT	É À L'ENREGI	STRE	MENT DE LA RÉSEF	RVE	SPÉCIALE POUI	R L'EXERC	CICE N	
•						Sous-comptes de la re	éserv	e spéciale des plus-v	alues à long	terme	
				Taxées à 10	%	Taxées à 15 %		Taxées à 18 %	Taxées a	à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la r de l'exercice pre	éserve spéciale à écédent (N – 1)	a la clôture	1								
	ant au bilan des ours de l'exercice	s sociétés	2								
	TOTAL (ligne	s 1 et 2)	3								
Prélèvements	- donnant complément d'IS	lieu à	4								
opérés	- ne donnant p complément d'IS		5								
	TOTAL (ligne	es 4 et 5)	6								
Montant de la r de l'exercice	éserve spéciale à (ligne 3 –		7								
II RÉSER	VE SPÉCIALE	DES PR	OVI	SIONS POUR F	LUC	TUATION DES COUF	RS *	(5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alir	néas de l'ar	ticle 39-1	-5 ^{ème} du CGI)
Montant de la rée				ant au bilan de		Montants p	réleve	és sur la réserve		Montant	de la réserve à la
	vercice	sociétés a l'année	absoı	rbées au cours d	- 1	onnant lieu à complément d'im	ıpôt	ne donnant pa complément d'impôt			e l'exercice
(D			2		3		4			(5)

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD **2024**

Désignation de l'entreprise SA EURASIA FONCIER INVESTISSEMENT		Néant	- *
Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 Do	onnées en nomb	ore de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP		
- Dont apprentis	YF		
- Dont handicapés	YG		
Effectif affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		397 500
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	ОК		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	ОТ		
TOTAL 1	ох		397 500
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	ОН		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	ОМ		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		95
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		196 793
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convei location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	ntion de OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	-	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cac convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	dre d'une O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		196 887
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG		200 613
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1 et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-D			200 613
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas complé	er ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez comp vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD	léter le cadre c	i-dessous et l	la case SA
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) GX 397 500 Effectifs au sens de la CVAE	E* EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	НХ		
orimino d'ananco da groupo cochomique (entreprisco rependant dax condition incoco à rando 2207) de com			
Période de référence GY 0 1 / 0 1 /2 0 2 3 GZ 3 1 / 1 2 /2 0 2 3			

⁽¹⁾ ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

^{*} Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt]	1 (1) Néa	ınt □*
Exercice clos le 3	1 1 2 2 0	2 3 N° SIRET 3 2 8 7 1 8 4 9 9 0 0 0	9 3
Dénomination de l'entreprise	EURAS	SIA FONCIER INVESTISSEMENT	
Adresse (voie)	164 BD HAUSSMAN	NN	
Code postal 7	5 0 0 8	Ville PARIS 8EME ARRONDISSEMENT	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES O MORALES DE L'ENTREPRISE	U ACTIONNAIRES PERSON	NNES P1 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS P3	67555919
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES O PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	U ACTIONNAIRES PERSON	NNES P2 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS P4	
I – CAPITAL DÉTENU PA	AR LES PERSONNES	S MORALES:	
Forme juridique	SA	Dénomination EURASIA GROUPE	
N° SIREN (si société établie en	France)	3 9 1 6 8 3 2 4 0 % de détention 70.00 Nb de parts ou actions 473	67163
Adresse N°	28	Voie RUE THOMAS EDISON	
Code postal	92230	Commune GENNEVILLERS Pays FR	
Forme juridique	STE	Dénomination MORGAN LEE GROUPE LTF	
N° SIREN (si société établie en	France)	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	88756
Adresse N°	5	Voie NATHAN ROAD	
Code postal	99077	Commune HONG KONG Pays CN	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en Fra	nce)	% de détention Nb de parts ou actions	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en	France)	% de détention Nb de parts ou actions	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune Pays	
II – CAPITAL DÉTENU PA	AR LES PERSONNES	S PHYSIQUES :	
Titre (2)	Nom patron	nymique Prénom(s)	
Nom marita	al	% de détention Nb de parts ou actions	
Naissance : Da	ate	N° Département Commune Pays	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune Pays	
Tire (2)	Nom patronym	nique Prénom(s)	
Nom marita	al	% de détention Nb de parts ou actions	
Naissance : Da	ate	N° Département Commune Pays	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune Pays	

⁽¹⁾ Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

⁽²⁾ Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD **2024**

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de depôt													1	1	(1)			Néa	nt □*	
Exercice clos le 3	1 1 1 2	2 2 0	2	3			N° S	RET	3	2	8 '	7 1	8	4	9 9	0	0 (9	3	
Dénomination de l'entreprise		URASIA	FONC	IER I	NVESTIS	SSEM	ENT													
Adresse (voie)16	4 BD HAU	JSSMANN	Ī													_				
Code postal 7	5 0 0	8 0					Vi	lle P	ARIS	8ЕМЕ	AR	ROND	ISSE	MENT	1		_			
NOMBRE TOTAL DE FILIALES I	DÉTENUES I	PAR L'ENT	REPRIS	SE:			P5													
Forme juridique				Dénom	nination															
N° SIREN (si société établie en Fr	rance)												% d	e déter	ntion					
Adresse	N°				Voie															
Code postal					Commu	ine [Pa	ays						
Forme juridique				Dénom	nination															
N° SIREN (si société établie en Fr	rance)												% d	e déter	ntion					
Adresse	N°				Voie															
Code postal					Commu	ine [Pa	ays						
Forme juridique				Dénom	nination															_
N° SIREN (si société établie en Franc	ce)												% d	e déter	ntion					
Adresse	N°				Voie															
Code postal					Commu	ine [Pa	ays						
Forme juridique				Dénom	nination															
N° SIREN (si société établie en Fr	rance)												% d	e déter	ntion					
Adresse	N°				Voie															
Code postal					Commu	ine [Pa	ays						
Forme juridique				Dénom	ination															
N° SIREN (si société établie en Fr	rance)												% d	e déter	ntion					
Adresse: N°					Voie	Ī														
Code postal					Commu	ine [Pa	ays						
Forme juridique				Dénom	nination															_
N° SIREN (si société établie en Fr	rance)												% de	e déter	ntion					
Adresse :	N°				Voie															
Code postal					Commu								Pa	ays [
Forme juridique			7	Déno	omination	Γ														_
N° SIREN (si société établie en Fr	rance)		_										% de	e déter	ntion					
Adresse	N°				Voie	Ī														
Code postal					Commu	ine [Pa	ays [
Forme juridique				Déno	omination	Γ														_
N° SIREN (si société établie en Fr	rance)												% de	e déter	ntion					
Adresse	N°				Voie	Ī	1													
Code postal					Commu	ine [Pa	ays [
											- 1/									_

⁽¹⁾ Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

SIREN du déclarant		328718499
		EURASIA FONCIER INVESTISSEMENT
		164 BD HAUSSMANN
Désignation du déclarant		
		75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT
Code activité NAF		6831Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC		IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE		CVAE1
	Pas de conseil	
Décimation du conseil	Comptable	SARL GESTIA CONSEIL
Désignation du conseil	Cabinet Conseil	
	Expert - Comptable	
B. RÉGIME FISCAL	Expert - Comptable	
	Expert - Comptable	BI
Catégorie fiscale	Expert - Comptable	BI RN
Catégorie fiscale Régime fiscal		
Catégorie fiscale Régime fiscal Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC	S/IS)	RN
Catégorie fiscale Régime fiscal Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC Cession/cessation d'activité ou décès de I	:/IS) l'exploitant	RN
Catégorie fiscale Régime fiscal Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC Cession/cessation d'activité ou décès de I	:/IS) l'exploitant	RN IS
Catégorie fiscale Régime fiscal Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC Cession/cessation d'activité ou décès de I	:/IS) l'exploitant	RN IS
Catégorie fiscale Régime fiscal Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC Cession/cessation d'activité ou décès de I Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration C. PÉRIODES	:/IS) l'exploitant	RN IS NOR
Catégorie fiscale Régime fiscal Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC Cession/cessation d'activité ou décès de I Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration C. PÉRIODES Date de début de l'exercice ou période N	c/IS) l'exploitant	RN IS NOR 01/01/2023
Catégorie fiscale Régime fiscal Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC Cession/cessation d'activité ou décès de I Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration C. PÉRIODES Date de début de l'exercice ou période N Date de clôture de l'exercice ou période N	c/IS) l'exploitant	RN TS NOR 01/01/2023 31/12/2023
Catégorie fiscale Régime fiscal Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC Cession/cessation d'activité ou décès de I Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration C. PÉRIODES Date de début de l'exercice ou période N Date de clôture de l'exercice ou période N Durée de l'exercice ou période N	c/IS) l'exploitant	RN IS NOR 01/01/2023
Catégorie fiscale Régime fiscal Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC Cession/cessation d'activité ou décès de I Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration C. PÉRIODES Date de début de l'exercice ou période N Date de clôture de l'exercice ou période N	i/IS) l'exploitant	RN TS NOR 01/01/2023 31/12/2023

EUR

Code monnaie

Détail du bilan - Actif

		01/01/2023	01/01/2022		
	Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variati	on
		12	12	Montant	96
Autres immob	oilisations incorporelles	650 000	650 000		0.00
208	indemnite d ocupation Victoria	650 000	650 000	JI.	0.00
Terrains		1 500 000	1 500 000		0.00
211	Terrain studio victoria	1 500 000	1 500 000		0.00
Construction	ns	2 559 006	2 734 006	(175 000)	-6.40
213	Construction Studio Victoria	3 500 000	3 500 000	•	0.00
2813	Amortis victoria	(940 994)	(765 994)	(175 000)	-22.85
Installation industriels	ns techniques, matériels et out.				
2154	Matériels industriels	40 354	40 354		0.00
2815	Installations, matériel et outillage i	n (40 354)	(40 354)		0.00
Autres immob	pilisations corporelles				
2182	Matériel de transport	11 519	11 519	JI.	0.00
28182	Amort mat transport	(11 519)	(11 519)		0.00
Autres parti	cipations		21 419 991	(21 419 991)	-100.00
26116	Titre HD		50 000	(50 000)	-100.00
2612	Titre SNC BONY		17 628 635	(17 628 635)	-100.00
26121	Titre BONY A		200	(200)	-100.00
2613	Titre SCI DUBLIN		30 000	(30 000)	-100.00
2614	Titres JARDIN DU BAILLY		1 741 156	(1 741 156)	-100.00
2615	Titre ZEN REAL ESTATE		2 000 000	(2 000 000)	-100.00
2961	Provision depreciation titre Dublin		(30 000)	30 000	100.00
Créances rat	tachées à des participations	127 985	1 506 067	(1 378 081)	-91.50
26804	Créance SCI HD	50 118		50 118	0.00
26805	JARDIN BAILLY CREANCE*		1 506 067	(1 506 067)	-100.00
26807	Créance SNC BONY*	127 867		127 867	0.00
2050.BC	Valeur saisie	(50 000)		(50 000)	0.00
	es immobilisés	18 791 016		18 791 016	
	es immobilisés Valeur saisie	18 791 016 21 449 991		18 791 016 21 449 991	0.00
Autres titre					0.00

Détail du bilan - Actif

		01/01/2023	01/01/2022	Variation	
	Rubriques	31/12/2023			
		12	12	Montant	ક
Clients et comptes rattachés			330 000	(330 000)	-100.00
4181	Filiales Fae Charges		330 000	(330 000)	-100.00
Autres cr	éances	23 008 610	23 088 455	(79 845)	-0.35
431	URSSAF	24 150	24 085	65	0.27
445664	Tva sur du foursnisseurs	3 247	6 310	(3 063)	-48.54
44567	Crédit de TVA à reporter	151 534	227 111	(75 577)	-33.28
44586	Tva sur Fnp	35 262	49 246	(13 984)	-28.40
448622	Taxe foncière 2022		2 966	(2 966)	-100.00
451	Groupe charges IS	46 254	285 354	(239 100)	-83.79
4511	Eurasia transfert Créance Absolute	1 930 000	1 930 000		0.00
455	EURASIA GROUPE*	20 707 461	20 458 169	249 292	1.22
4676	DELREZ Compte EFI 16162	2 571	2 571		0.00
488	Refacturation interet absolute eurasia	108 131	95 644	12 487	13.06
Valeurs m	obilières de placement				
502	Actions propres	123 428	123 428	,,	0.00
5902	Prov deprec action propres	(123 428)	(123 428)		0.00
Disponibi	lités	617 012	474 253	142 760	30.10
5122	CIC / EFI PRINCIPALE		2 015	(2 015)	-100.00
5125	Cic Centre Eurasia	85	103	(18)	-17.34
5126	CIC / EFI 96501		128	(128)	-100.00
5187	Intérêts courus à recevoir	616 927	472 006	144 921	30.70
	Actif circulant & charges constatées d'avan	23 625 622	23 892 708	(267 086)	-1.12

47 253 629

Total général

51 702 771

(4 449 142)

-8.61

Détail du bilan - Passif

			01/01/2022			
	Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variati	on.	
		12	12	Montant	8	
Capital social	ou individuel	1 680 264	1 681 264	(1 000)	-0.06	
1013	Capital souscrit - appelé,versé	1 680 264	1 681 264	(1 000)	-0.06	
Primes d'émiss	ion, de fusion, d'apport,	2 953 901	2 952 901	1 000	0.03	
10411	Prime de fusion	2 953 901	2 952 901	1 000	0.03	
Ecarts de réév	aluation	21 612 505	21 612 505		0.00	
1052	Ecart de réévaluation libre	272 714	272 714	•	0.00	
10521	Ecart de réévaluation 2022	21 339 791	21 339 791		0.00	
Report à nouve	au	2 053 114	2 567 457	(514 343)	-20.03	
110	Report à nouveau créditeur	2 053 114	2 567 457	(514 343)	-20.03	
	Résultat de l'exercic	(2 358 728)	(514 343)	(1 844 385)	-358.59	
	Capitaux propre	25 941 056	28 299 784	(2 358 728)	-8.33	
	Provisions pour risques et charg	€				
Autres emprunt	s obligataires	2 470 000	2 470 000		0.00	
163	Obligation ABSOLUTE -EFI	2 470 000	2 470 000	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	0.00	
Emprunts et de crédit	ttes auprès des établissements de	483 917	358 125	125 792	35.13	
5186	Intérêts courus à payer	483 917	358 125	125 792	35.13	
Emprunts et de	ttes financières divers	16 081 738	17 643 026	(1 561 287)	-8.85	
17104	Dettes Ratachée SCCV HD*	<u>, </u>	79 739	(79 739)	-100.00	
17106	Dettes Ratachée ZEN REAL EGP*	9 481 279	10 131 609	(650 329)	-6.42	
17107	Dettes Liées BONY A *	2 946 528	4 131 340	(1 184 812)	-28.68	
1711	Dettes liées SIC DUBLIN	43 701	43 701		0.00	
17115	Dette Jardin Bailly	488 450		488 450	0.00	
1713	Dettes SNC BONY		196 068	(196 068)	-100.00	
45501	MORGAN LEE	3 121 780	3 060 569	61 211	2.00	
Dettes fournis	seurs et comptes rattachés	223 632	375 332	(151 700)	-40.42	
401CRÉDITEURS	401Créditeurs	12 060	37 856	(25 796)	-68.14	
4081	F N P	211 572	337 476	(125 904)	-37.31	
Dettes fiscale	s et sociales	1 945 155	2 460 661	(515 506)	-20.95	
444	Etat -IS 2018	546 233	835 161	(288 928)	-34.60	

Détail du bilan - Passif

		01/01/2023	01/01/2022	Varia	+i on
	Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Varia	icion
		12	12	Montant	96
Dettes fisc	cales et sociales	1 945 155	2 460 661	(515 506)	-20.95
44402	IS 2020	384 667	384 667	,	0.00
445512	Tva TOur Forum	937 319	972 394	(35 075)	-3.61
44558	Tva a reverser		1 865	(1 865)	-100.00
44587	Tva sur fae		55 000	(55 000)	-100.00
448602	Taxe foncière Fusion Centre	39 293	211 574	(172 281)	-81.43
448623	Taxe Fonciere 2023	37 643		37 643	0.00
Autres det	tes	108 131	95 844	12 287	12.82
467	Sas BONY		200	(200)	-100.00
4686	Emprunt Absolute interet précompté	108 131	95 644	12 487	13.06
	Total des dettes & comptes de régularisat:	21 312 573	23 402 987	(2 090 414)	(9)
				l l	
	Total général	47 253 629	51 702 771	(4 449 142)	-8.61

Détail du compte de résultat

			01/01/2022		
	Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variati	on
	-	12	12	Montant	8
Ventes de 1	marchandises		892 040	(892 040)	-100.00
707	Cession le havre		892 040	(892 040)	-100.00
Production	vendue de services	397 500	491 954	(94 454)	-19.20
706	refacturation frais administration	482 500	,	482 500	0.00
7061	Assistance gestion immobilisation fili	190 000		190 000	0.00
708	Extourne Fae Refacturation charges adm	(275 000)	275 000	(550 000)	-200.00
7083	Locations diverses		2 468	(2 468)	-100.00
7088	Refacturation Eurasia frais emission E		214 486	(214 486)	-100.00
	Chiffres d'affaires net	397 500	1 383 994	(986 494)	(71)
	ur amortissements et provisions,		362 370	(362 370)	-100.00
	de charges		260.270	(260, 270)	100.00
78173	Stocks et en-cours		362 370	(362 370)	-100.00
	Total des produits d'exploitatio	397 500	1 746 364	(1 348 864)	-77.24
Variation (de stocks de marchandises		1 480 836	(1 480 836)	-100.00
6037	Variation des stocks de marchandises		1 480 836	(1 480 836)	-100.00
0037	variation des stocks de matchandises		1 400 030	(1 400 030)	-100.00
Achats de mapprovision	matières premières et autres nnements	95		95	
6061	Fournitures non stockables (eau,énergi	95		95	0.00
Autres ach	ats et charges externes	196 793	588 375	(391 582)	-66.55
6061	Fournitures non stockables (eau,énergi		15 766	(15 766)	-100.00
615	Entretien et réparations	2 700		2 700	0.00
616	Asurance	2 010	14 847	(12 837)	-86.46
6226	Honoraires	54 576	155 060	(100 484)	-64.80
62261	Eurasia gestion administrative groupe	115 680	155 680	(40 000)	-25.69
62266	Frais d'Emisssion Emprunt Obligataire		214 486	(214 486)	-100.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 848	4 351	8 497	195.28
6237	Publications		16 145	(16 145)	-100.00
6238	Divers (pourboires,dont courant)		2 000	(2 000)	-100.00
625	Déplacements, missions et réceptions	862		862	0.00
626	Frais postaux et frais de télécommunic	591	624	(33)	-5.24
627	Services bancaires et assimiles	7 525	9 417	(1 891)	-20.09
Impôts, ta	xes et versements assimilés	38 004	99 615	(61 611)	-61.85
63512	Taxe Foncière	37 643	99 615	(61 972)	-62.21
63513	CFE	361		361	0.00
-					

Détail du compte de résultat

		01/01/2023	01/01/2022		
	Rubriques	31/12/2023		Variati	ion
	-	12	12	Montant	ક
Charges socia	ales		1 240	(1 240)	-100.00
646	Cotisations sociales personnelles de l		1 240	(1 240)	-100.00
Amortissement	ts des imobilisations	175 000	175 000		0.00
6812	Dot amortis corporelles	175 000	175 000		0.00
	Total des charges d'exploitatio	409 891	2 345 065	(1 935 174)	-82.52
	Résultat d'exploitatio	(12 391)	(598 701)	586 310	97.93
Produits fina	anciers de participation	620 245	472 006	148 239	31.41
7617	Revenus des créances rattachées à des	620 245	472 006	148 239	31.41
Autres intéré	êts et produits assimilés	108 131	95 644	12 487	13.06
7641	Refacturation Eurasia interet emprun	108 131	95 644	12 487	13.06
	Total des produits financier	728 376	567 650	160 726	28.31
	nancières aux amortissements et	2 678 975		2 678 975	
provisions 6866	Dotations aux dépréciations des élémen	2 678 975	<u> </u>	2 678 975	0.00
Intérêts et o	Charges assimilées	592 048	453 769	138 279	30.47
6615	Intérêts des comptes courants et des d	483 917	358 125		35.13
6616	Interet Emprunt Absolute	108 131	95 644	12 487	13.06
	Total des charges financière	3 271 023	453 769	2 817 254	620.86
	Résultat financies	(2 542 647)	113 881	(2 656 528)	-2332.72
	Résultat courant avant impôt	(2 555 038)	(484 820)	(2 070 218)	-427.01
	eptionnels sur opérations de gestion	174 394	216 689	(42 295)	-19.52
771	Profit execptionnelle	2 113	213 723	(211 610)	-99.01
772 7721	Produits exceptionnels sur exercices a	172 281	2 966	172 281	0.00
	Total des produits exceptionne	174 394	216 689	(42 295)	-19.52
Charges	otionnollos sur enérctions de continu	24 338	531 566	(507 228)	-95.42
	ptionnelles sur opérations de gestion				
671	Charges exceptionnelles sur opérations	2 967	11 600	(8 634)	-74.42

Détail du compte de résultat

Rubriques		01/01/2023	01/01/2022	Varia	tion
		31/12/2023	31/12/2022	Valiation	
		12	12	Montant	%
Charges ex	cceptionnelles sur opérations de gestion	24 338	531 566	(507 228)	-95.42
6712	PENALITE ET AMANDES	21 371	519 966	(498 595)	-95.89
	Total des charges exceptionnelle	24 338	531 566	(507 228)	-95.42
	Résultat exceptionne	150 056	(314 877)	464 933	147.66
	Impôts sur les bénéfice	(46 254)	(285 354)	239 100	83.79
	Total des produits	1 300 270	2 530 703	(1 230 433)	-48.62
	Total des charge:	3 658 998	3 045 046	613 952	20.16
	Bénéfice ou perte	(2 358 728)	(514 343)	(1 844 385)	-358.59

TITRE 3: RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

S.A EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

S.A. EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS

Société Anonyme au capital de 1 680 264 €uros Siège social : 164, Boulevard Haussmann 75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2023

A l'assemblée générale des actionnaires de la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons établi en date du 30 avril 2024 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 30 août 2024, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance du point décrit dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement du refus de certifier

Motivation du refus de certifier

La société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS dispose au 31 décembre 2023 d'une créance d'un montant de 22.637 K€ auprès de sa société mère, EURASIA GROUPE.

Cette créance s'inscrit dans la cadre d'une convention de gestion de trésorerie qui date du 29 décembre 2017 et pour laquelle un avenant a été rédigé en date du 7 juin 2024 modifiant les modalités de remboursement de cette dernière, et notamment prévoyant le remboursement au plus tard le 30 juillet 2024 de 50% de ce montant.

NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

A ce jour, cette clause de remboursement n'a pas été respectée puisque aucune somme n'a été remboursée à la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS.

De surcroît, les Commissaires aux Comptes de la société mère EURASIA GROUPE, ont émis une incertitude significative liée à la continuité d'exploitation dans leur rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Pour toutes ces raisons évoquées ci-dessus, nous considérons qu'une dépréciation de la créance aurait dû être constatée dans les comptes au 31 décembre 2023.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire au point décrit dans la partie « Fondement du refus de certifier »

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-09 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel, du format d'information électronique unique européen. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect.

NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société **EFI - EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS** par l'Assemblée générale du 13 septembre 2019 pour le cabinet Auditeurs Associés Franciliens et par l'assemblée générale du 28 juin 2018, pour le cabinet NS Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Auditeurs Associés Franciliens était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet NS Associés dans la sixième année, dont respectivement cinquième et sixième années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne

NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Courbevoie et à Paris, le 29 novembre 2024

Les commissaires aux comptes

Auditeurs Associés Franciliens

NS Associés

N. ALLAL

L. NAIM

COMPTES ANNUELS

EURASIA FONCIER INVESTISSEMENT

164 BD HAUSSMANN

75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

GESTIA CONSEIL

96 boulevard Malesherbes

75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

ETATS FINANCIERS

GESTIA CONSEIL Page 2 sur 30

Bilan

GESTIA CONSEIL Page 3 sur 30

BILAN ACTIF

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	650 000		650 000	650 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains	1 500 000		1 500 000	1 500 000
Constructions	3 500 000	940 994	2 559 006	2 734 006
Installations techniques, matériel et outillage	40 354	40 354		
industriels	11.510	11.510		
Autres immobilisations corporelles	11 519	11 519		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	177 985	50 000	127 985	1 506 067
Autres titres immobilisés	21 449 991	2 658 975	18 791 016	21 419 991
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	27 329 850	3 701 843	23 628 007	27 810 063
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				330 000
Autres créances	23 008 610		23 008 610	23 088 455
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	123 428	123 428		
Dont actions propres	123 428		123 428	
Disponibilités	617 012		617 012	474 253
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	23 749 050	123 428	23 625 622	23 892 708
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	51 078 900	3 825 271	47 253 629	51 702 771

GESTIA CONSEIL Page 4 sur 30

BILAN PASSIF

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-3
Capital social ou individuel	1 680 264	676 673
Dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	2 953 901	3 947 492
Ecarts de réévaluation	21 612 505	21 612 50
Dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves		
Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants		
Report à nouveau	2 053 114	2 567 45
RESULTAT DE L'EXERCICE	(2 358 728)	(514 343
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	25 941 056	28 299 78
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	2 470 000	2 470 00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	483 917	358 12
Emprunts et dettes financières divers	16 081 738	17 643 02
Dont emprunts participatifs		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223 632	375 33
Dettes fiscales et sociales	1 945 155	2 460 66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	108 131	95 84
Produits constatés d'avance		
Dettes	21 312 573	23 402 98
Ecart de conversion (passif)		
		51 702 77

GESTIA CONSEIL Page 5 sur 30

DETAIL DU BILAN ACTIF

Dubaia		01/01/2023	01/01/2022	Variati	on
Rubrique	S	31/12/2023	31/12/2022	88 - 114 - 114	0/
• • •	100 41 1 10	12	12	Montant	%
	nmobilisations incorporelles	650 000	650 000		
208	indemnite d ocupation Victoria	650 000	650 000		
Terrains		1 500 000	1 500 000		
211	Terrain studio victoria	1 500 000	1 500 000		
Construc	tions	2 559 005	2 734 005	(175 000)	-6,40
213	Construction Studio Victoria	3 500 000	3 500 000		
2813	Amortis victoria	(940 994)	(765 994)	(175 000)	-22,85
Installation	ons techniques, matériels et out. Is				
2154	Matériels industriels	40 354,04	40 354,04		
2815	Installations,matériel et outillage industriels	(40 354,04)	(40 354,04)		
Autres im	nmobilisations corporelles				
2182	Matériel de transport	11 519,43	11 519,43		
28182	Amort mat transport	(11 519,43)	(11 519,43)		
Autres pa	articipations	18 791 016?16	21 419 991,00	(21419 991,00)	-12.27
26116	Titre HD	50 000,00	50 000,00	(50 000,00)	
2612	Titre SNC BONY	17628 635,00	17628 635,00	(17628 635,00)	
26121	Titre BONY A	200,00	200,00	(200,00)	
2613	Titre SCI DUBLIN	30 000,00	30 000,00	(30 000,00)	
2614	Titres JARDIN DU BAILLY	1741 156,00	1741 156,00	(1741 156,00)	
2615	Titre ZEN REAL ESTATE	2000 000,00	2000 000,00	(2000 000,00)	
2961	Provision dépréciation titre Dublin	(30 000,00)	(30 000,00)	30 000,00	
29613	Provision dépréciation titre Bony	-2 608 974,84		-2 608 974,84	
29614	Provision dépréciation titre HD	-50000	-50 0004	-50 000	

GESTIA CONSEIL Page 6 sur 30

Rubriques	;	01/01/2023 31/12/2023	01/01/2022 31/12/2022	Variation	1
		12	12	Montant	%
					50
26804	Créance SCI HD	50 117,74		50 117,74	
26805	JARDIN BAILLY CREANCE*		1506 066,62	(1506 066,62)	-100,00
26807	Créance SNC BONY*	127 867,47		127 867,47	
29615	Provision dépréciation créance HD	(50 000,00)		(50 000,00)	
Actif imm	nobilisé	23628 006,93	27810 063,18	(4182 056,25)	-15,04
Clients et	comptes rattachés		330 000,00	(330 000,00)	-100,00
4181	Filiales Fae Charges		330 000,00	(330 000,00)	-100,00
Autres cré	ances	23008 610,08	23081 455,31	(72 845,23)	-,32
431	URSSAF	24 149,75	24 084,50	65,25	,27
445664	Tva sur du foursnisseurs	3 247,00	6 310,00	(3 063,00)	-48,54
44567	Crédit de TVA à reporter	151 534,00	227 111,00	(75 577,00)	-33,28
44586	Tva sur Fnp	35 262,00	49 246,00	(13 984,00)	-28,40
448622	Taxe foncière 2022		2 966,00	(2 966,00)	-100,00
451	Groupe charges IS	46 254,00	285 354,00	(239 100,00)	-83,79
4511	Eurasia transfert Créance Absolute	1930 000,00	1930 000,00		
455	EURASIA GROUPE*	20707 461,22	20458 168,81	249 292,41	1,22
4676	DELREZ Compte EFI 16162	2 571,00	2 571,00		
488	Refacturation interetabsolute eurasia	108 131,11	95 644,00	12 487,11	13,06
46861	Provision sur frais		7 000,00	-7 000,00	-100
Valeurs m	obilières de placement				
502	Actions propres	123 428,00	123 428,00		
5902	Prov deprec action propres	(123 428,00)	(123 428,00)		
Disponibil	ités	617 012,35	474 252,83	142 759,52	30,10
5122	CIC / EFI PRINCIPALE		2 015,42	(2 015,42)	-100,00
5125	Cic Centre Eurasia	85,35	103,26	(17,91)	-17,34
5126	CIC / EFI 96501		128,15	(128,15)	-100,00
5187	Intérêts courus à recevoir	616 927,00	472 006,00	144 921,00	30,70
Actif circ	ulant & charges constatées	23625 622,43	23892 708,14	(260 085,71)	-1,09

GESTIA CONSEIL Page 7 sur 30

TOTAL GÉNÉRAL	47253 629,36	51702 771,32	(4442 141,96)	-8,59
	12	12	Montant	%
Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
	01/01/2023	01/01/2022	Vori	otion

DETAIL DU BILAN PASSIF

		01/01/2023	01/01/2022		
Rubriques		31/12/2023	31/12/2022	Variation	
rabriques				Bankont	0.
		12	12	Montant	%
Capital soci	al ou individuel	1 680 264.48	676 673.48	(1004 591,00)	-59,75
1013	Capital souscrit - appelé,versé	1680 264,48	676 673,48	(1004 591,00)	-59,75
Primes d'én	nission, de fusion, d'apport,	2953 900,69	3 957 491.69	1004 591,00	34,02
			990 000.00	990 000,00	
10411	Prime de fusion	2953 900,69	2953 900,69	1 000,00	,03
			13 591.00	13 591,00	
Ecarts de ré	évaluation	21612 505,00	21612 505,00		
1052	Ecart de réévaluation libre	272 714,00	272 714,00		
10521	Ecart de réévaluation 2022	21339 791,00	21339 791,00		
Report à no	uveau	2053 113,93	2567 457,37	(514 343,44)	-20,03
110	Report à nouveau créditeur	2053 113,93	2567 457,37	(514 343,44)	-20,0
Résultat d	e l'exercice	(2358 727,95)	(514 343,44)	(1844 384,51)	-358,5
Capitaux p	propres	25941 056,15	28299 784,10	(2358 727,95)	-8,33
Autres emp	runts obligataires	2470 000,00	2470 000,00		
163	Obligation ABSOLUTE -EFI	2470 000,00	2470 000,00		
Emprunts e	t dettes auprès des établissements de crédit	483 917,00	358 125,00	125 792,00	35,1
5186	Intérêts courus à payer	483 917,00	358 125,00	125 792,00	35,1

GESTIA CONSEIL Page 8 sur 30

		01/01/2023	01/01/2022	Variation	
Rubriques		31/12/2023	31/12/2022		
		12	12	Montant	%
Emprunts e	t dettes financières divers	16081 738,31	17643 025,70	(1561 287,39)	-8,85
17104	Dettes Ratachée SCCV HD*		79 738,82	(79 738,82)	-100,00
17106	Dettes Ratachée ZEN REAL EGP*	9481 279,31	10131 608,55	(650 329,24)	-6,42
17107	Dettes Liées BONY A *	2946 528,34	4131 340,21	(1184 811,87)	-28,68
1711	Dettes liées SIC DUBLIN	43 701,23	43 701,23		
17115	Dette Jardin Bailly	488 449,83		488 449,83	
1713	Dettes SNC BONY		196 068,29	(196 068,29)	-100,00
45501	MORGAN LEE	3121 779,60	3060 568,60	61 211,00	2,00
Dettes four	nisseurs et comptes rattachés	223 631,52	375 331,52	(151 700,00)	-40,42
401CRÉDITE	URS401Créditeurs	12 059,52	37 855,52	(25 796,00)	-68,14
4081	FNP	211 572,00	337 476,00	(125 904,00)	-37,31
Dettes fisca	les et sociales	1945 155,27	2460 661,00	(515 505,73)	-20,95
444	Etat -IS 2018	546 233,27	835 161,00	(288 927,73)	-34,60
44402	IS 2020	384 667,00	384 667,00		
445512	Tva TOur Forum	937 319,00	972 394,00	(35 075,00)	-3,61
44558	Tva a reverser		1 865,00	(1 865,00)	-100,00
44587	Tva sur fae		55 000,00	(55 000,00)	-100,00
448602	Taxe foncière Fusion Centre	39 293,00	211 574,00	(172 281,00)	-81,43
448623	Taxe Fonciere 2023	37 643,00		37 643,00	
Autres dett	es	108 131,11	95 844,00	12 287,11	12,82
467	Sas BONY		200,00	(200,00)	-100,00
4686	Emprunt Absolute interet précompté	108 131,11	95 644,00	12 487,11	13,06
Total des	dettes & comptes de régularisation	21312 573,21	23402 987,22	(2090 414,01)	-8,93
TOTAL GÉI	NÉRAI	47253 629,36	51702 771,32	(4449 141,96)	-8,61

GESTIA CONSEIL Page 9 sur 30

Compte de résultat

GESTIA CONSEIL Page 10 sur 30

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
/entes de marchandises				892 040
Production vendue de services	672 500	(275 000)	397 500	491 954
Chiffre d'affaires net	672 500	(275 000)	397 500	1 383 994
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges				362 370
Produits d'exploitation			397 500	1 746 364
/ariations de stock (marchandises)				1 480 836
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			95	
Autres achats et charges externes			196 793	588 37
mpôts, taxes et versements assimilés			38 004	99 61
Salaires et traitements				
Charges sociales				1 24
Dotations aux amortissements sur immobilisations			175 000	175 00
Charges d'exploitation			409 891	2 345 06
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(12 391)	(598 701
Produits financiers de participation			620 245	472 00
Autres intérêts et produits assimilés			108 131	95 64
Produits financiers			728 376	567 65
Ootations financières aux amortissements et provisions			2 678 975	
Charges financières			3 271 023	453 76
RÉSULTAT FINANCIER			(2 542 647)	113 88
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(2 555 038)	(484 820
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			174 394	216 68
Produits exceptionnels			174 394	216 68
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			24 338	531 56
Charges exceptionnelles			24 338	531 56
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			150 056	(314 877
mpôt sur les bénéfices			(46 254)	(285 354
FOTAL DES PRODUITS			1 300 270	2 530 70
TOTAL DES CHARGES			3 658 998	3 045 04

GESTIA CONSEIL Page 11 sur 30

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

		01/01/2023	01/01/2022	Variation	
Rubriques		31/12/2023	31/12/2022		
		12	12	Montant	9
Ventes de i	marchandises		892 040,00	(892 040,00)	-100,00
707	Cession le havre		892 040,00	(892 040,00)	-100,00
Production	vendue de services	397 500,00	491 953,86	(94 453,86)	-19,20
706	refacturation frais administration	482 500,00		482 500,00	
7061	Assistance gestion immobilisation filiiale	190 000,00		190 000,00	
708	Extourne Fae Refacturation charges administrative	(275 000,00)	275 000,00	(550 000,00)	-200,00
7083	Locations diverses		2 468,15	(2 468,15)	-100,00
7088	Refacturation Eurasia frais emission Emprunt Absolute		214 485,71	(214 485,71)	-100,00
Chiffres d	'affaires nets	397 500,00	1383 993,86	(986 493,86)	-71,28
Reprises su charges	ir amortissements et provisions, transferts de		362 370,00	(362 370,00)	-100,00
78173	Stocks et en-cours		362 370,00	(362 370,00)	-100,00
TOTAL DE	S PRODUITS D'EXPLOITATION	397 500,00	1746 363,86	(1348 863,86)	-77,24
Variation d	le stocks de marchandises		1480 836,00	(1480 836,00)	-100,00
6037	Variation des stocks de marchandises		1480 836,00	(1480 836,00)	-100,00
Achats de r	matières premières et autres nnements	94,74		94,74	
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie,)	94,74		94,74	
Autres ach	ats et charges externes	196 792,71	588 374,87	(391 582,16)	-66,5
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie,)		15 765,80	(15 765,80)	-100,00
615	Entretien et réparations	2 700,00		2 700,00	
616	Asurance	2 010,00	14 847,10	(12 837,10)	-86,4
6226	Honoraires	54 575,83	155 059,56	(100 483,73)	-64,8

GESTIA CONSEIL Page 12 sur 30

		01/01/2023	01/01/2022	Ma dalla a	
Rubriques		31/12/2023	31/12/2022	Variation	
		12	12	Montant	%
62261	Eurasia gestion administrative groupe	115 680,00	155 680,00	(40 000,00)	-25,69
62266	Frais d'Emisssion Emprunt Obligataire		214 485,71	(214 485,71)	-100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 848,38	4 351,21	8 497,17	195,28
6237	Publications		16 144,85	(16 144,85)	-100,00
6238	Divers (pourboires,dont courant)		2 000,00	(2 000,00)	-100,00
625	Déplacements, missions et réceptions	862,00		862,00	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	591,32	624,03	(32,71)	-5,24
627	Services bancaires et assimiles	7 525,18	9 416,61	(1 891,43)	-20,09
Impôts, tax	xes et versements assimilés	38 004,00	99 614,53	(61 610,53)	-61,85
63512	Taxe Foncière	37 643,00	99 614,53	(61 971,53)	-62,21
63513	CFE	361,00		361,00	
Charges so	ciales		1 239,75	(1 239,75)	-100,00
646	Cotisations sociales personnelles de l'exploitant		1 239,75	(1 239,75)	-100,00
Amortisser	nents des immobilisations	175 000,00	175 000,00		
68112	Dot amortis corporelles	175 000,00	175 000,00		
TOTAL DE	S CHARGES D'EXPLOITATION	409 891,45	2345 065,15	(1935 173,70)	-82,52
Résultat o	d'exploitation	(12 391,45)	(598 701,29)	586 309,84	97,93
	nanciers de participation	620 245,00	472 006,00	148 239,00	31,41
	Revenus des créances rattachées à des				
7617	participations	620 245,00	472 006,00	148 239,00	31,41
Autres inté	erêts et produits assimilés	108 131,11	95 644,00	12 487,11	13,06
7641	Refacturation Eurasia interet emprunt Absolute	108 131,11	95 644,00	12 487,11	13,00
TOTAL DE	S PRODUITS FINANCIERS	728 376,11	567 650,00	160 726,11	28,31
Dotations f	financières aux amortissements et provisions	2678 974,84		2678 974,84	
6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	2678 974,84		2678 974,84	

GESTIA CONSEIL Page 13 sur 30

	01/01/2023	01/01/2022	Maria	-4:
Rubriques	31/12/2023	31/12/2022	vani	ation
	12	12	Montant	%
Intérêts et charges assimilées	592 048,11	453 769,00	138 279,11	30,47
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	483 917,00	358 125,00	125 792,00	35,13
6616 Interet Emprunt Absolute	108 131,11	95 644,00	12 487,11	13,06
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	3271 022,95	453 769,00	2817 253,95	620,86
Résultat financier	(2542 646,84)	113 881,00	(2656 527,84)	-2 332,72
Résultat courant avant impôts	(2555 038,29)	(484 820,29)	(2070 218,00) -427	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	174 394,00	216 689,00	(42 295,00)	-19,52
771 Profit execptionnelle	2 113,00	213 723,00	(211 610,00)	-99,01
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	172 281,00		172 281,00	
7721 Produit exp		2 966,00	(2 966,00)	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	174 394,00	216 689,00	(42 295,00)	-19,52
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 337,66	531 566,15	(507 228,49)	-95,42
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 966,83	11 600,35	(8 633,52)	-74,42
6712 PENALITE ET AMANDES	21 370,83	519 965,80	(498 594,97)	-95,89
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 337,66	531 566,15	(507 228,49)	-95,42
Résultat exceptionnel	150 056,34	(314 877,15)	464 933,49	147,66
Impôts sur les bénéfices	(46 254,00)	(285 354,00)	239 100,00	83,79
TOTAL DES PRODUITS	1300 270,11	2530 702,86	(1230 432,75)	-48,62
TOTAL DES CHARGES	3658 998,06	3045 046,30	613 951,76	20,16
BÉNÉFICE OU PERTE	(2358 727,95)	(514 343,44)	(1844 384,51)	-358,59

GESTIA CONSEIL Page 14 sur 30

ANNEXE

GESTIA CONSEIL Page 15 sur 30

Pregles et methodes comptables

(DECRET N°83-1020 DU 29-11-1983 ART 7,21 DEBUT24-1124-2 ET 24-3)

ANNEXEE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Préambule

Le bilan, avant répartition des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 présente un total de 47 253 629 €

Le bilan, avant répartition des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 présentait un total de 51 702 771 €

Le compte de résultat de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 présenté sous forme de liste présente une perte nette comptable de 2 358 728 €

Le compte de résultat de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 présenté sous forme de liste présente une perte nette comptable de 514 343 €

Informations complémentaires

-Présentation de la société et évènements importants

La société EURASIA FONCIER INVESTISSEMENT (EFI) a pour objet social l'acquisition des droits et de biens immobiliers

1-1 Evènement postérieurs à la date de clôture

« Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, l'évènement majeur survenu concerne les opérations militaires en Ukraine commencées le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats qui auront des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale.

Au niveau de notre société, les événements induits pourraient avoir un impact sur la performance, la valorisation et la liquidité des actifs. A ce jour, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme. Ces risques feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de la situation sur 2023. Aucun impact n'est à mentionner sur les comptes au 31 décembre 2022. ».

Principes comptable, méthode d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon les principes comptables édités par le règlement ANC 2014-03,

GESTIA CONSEIL Page 16 sur 30

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, selon les hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance de l'exercice

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentations des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les méthodes d'évaluation utilisées concernent

- a) Les immobilisations corporelles
- b) Les participations, et les autres titres immobilisés
- c) Les provisions

Conformément aux recommandations du Conseil de la comptabilité et de l'Ordre des Experts-Comptables

GESTIA CONSEIL Page 17 sur 30

Réévaluation libre des immobilisations

En application de la loi de finances pour 2021 introduit pour toutes les entreprises une mesure temporaire de neutralisation fiscale des écarts de réévaluation. Cela concerne uniquement les réévaluations libres intervenues au cours des exercices clos entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2022.

Les nouvelles règles introduites pas <u>la loi de finances 2021</u> ont pour objectif de permettre aux entreprises de renforcer leurs capitaux propres sans dégrader leur trésorerie. En effet, ces règles concernent les capitaux propres susceptibles d'être grevés par des pertes comptables dues à la croissance économique.

La société EURASIA FONCIER INVESTISSEMENT a mis en place ce dispositif, au titre de l'exercice 2022

Ci dessous les immobilisations réévaluées par catégorie

Immobilisations corporelles

Rubrique	Valeur initiale	Valeur	Ecart de	Amortissement	Amortissement
		réévaluée	réévaluation	de l'exercice	réintégré
Terrain	780 000	1500 000	720 000		
Construction	1 820000	3 500 000	1 680 000	175 000	112 000

12-Immobilisartions financières

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire de chaque ligne de titres est déterminée sur la base des critères suivants :

- Valeur des ensembles immobiliers estimée par des experts indépendants
- Niveau de capitaux propres retraités
- Capacité bénéficiaire mesurée sur l'excédent brut d'exploitation

Une dépréciation est enregistrée quand la valeur d'inventaire est inférieure à son prix d'acquisition

Le même principe est appliqué pour les créances liées à des participations

Titre de participation

Filiale	Valeur initiale	Valeur réévaluée	Ecart de réévaluation	Dépréciation
SNC BONY	20 000	17 628 635	17 608 635	2 578 994

GESTIA CONSEIL Page 18 sur 30

JARDIN DU BAILLY	410 000	1 741 156	1 331 156	
SCCV HD	50 000		50 000	50 000

3 Stock

Les stocks sont comptabilisés pour leur valeur de prix d'achat majoré des frais et accessoirs

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

4-Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale

Les dettes en monnaie étrangère sont évaluées au cours du jour à la clôture de l'exercice

Une provision pour dépréciation des créances est constatée au cas par cas lorsque la recouvrabilité de la créance est incertaine

5- valeur mobilière de placement et disponibilité

Au 31 décembre 2016, la société détient 14000 titres de ses propres actions inscrits au bilan pour une valeur de 123 428 €, ces actions auto-détenues avaient fait l'objet d'une dépréciation à 100% au 20 décembre 2017, tenant compte de la dépréciation de l'actif à cette date

Cette dépréciation a été maintenue au 31 décembre 2021

GESTIA CONSEIL Page 19 sur 30

6- Variation des capitaux propres

Le résultat net comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2021 a été affecté en report à nouveau, il n'y a pas eu d'opérations sur le capital réalisé au cours de l'exercice 2022

7- Honoraires des commissaires aux comptes

Cf. annexe aux comptes consolidés

GESTIA CONSEIL Page 20 sur 30

FAITS CARACTERISTIQUES

Le poste Créance liées à des participations au 31 décembre 2022 est de 1 506 067 € Le poste Créance liées à des participations au 31 décembre 2021 était de 1 831 353 €

Le poste Dettes rattachées à des participations au 31 décembre 2021 est de 14 582 457€ Le poste Dettes rattachées à des participation au 31 décembre 2021 était de 16 204 525 €

Ces mouvements financiers ont été rémunérés en Intérêts à payer ou intérêt à recevoir au taux de 2% l'an au prorata temporis

Le détail des dettes et créances liés à des participations est résumé dans le tableau ci-dessous

Année 2023

SCCV HD
ZEN REAL EGP
BONY A
SCI DUBLIN
JARDIN DU BAILLY
AREA IMMO
SNC BONY
Total

Filiales

Créances	Dettes
50117	
	9 481 279
	2 946 528
	43 701
	488 450
127 867	
177 905	12 959 958

Créances	Dettes	
		79 739

Année 2022

Creances	Dettes
	79 739
	10 131 609
	4 131 340
	43 701
1 506 067	
	196 068
1 506 067	14 582 457

Le compte courant de la société SA GROUPE EURASIA au 31 décembre 2023 est débiteur pour un montant de 20 407 461 € rémunéré au taux de 3% l'an au prorata temporis

Au 31 décembre 2022 ledit poste était débiteur dans nos compte pour un montant de 20 458 169 €

GESTIA CONSEIL Page 21 sur 30 Le compte courant de la société MORGAN LEE Investissement au 31 décembre 2023est créditeur dans nos compte pour un montant de 3 121 780 € rémunéré au taux de 2% l'an au prorata temporis

Au 31 décembre 2022 ledit poste était créditeur dans nos compte pour un montant de 3 060 569€

Emprunt et charges ABSOLOUTE

Au cours la société à contracté un emprunt dénommé "Emprunt Absolute" pour un montant de 2 600 000 €; ledit emprunt est destiné à acquérir les titre d'une SCI pour le compte de la société EURASIA GROUPE

A ce titre elle a supporté des frais et commissions d'un montant de 108 131, € et des intérêts d'emprunt pour un montant de

108 131 €

De convention express, l'ensemble des frais et intérêts ont été refactures à EURASIA GROUPE à due concurrence

Capital social

Par Assemblée Générale Extraordinaire en 29 aout 2018, le capital social a été augmenté de de 1 003591€ pour le porté le 676 673€ à 1 680 264 €

Voir modalité dans l'onglet Capital social

GESTIA CONSEIL Page 22 sur 30

PRINCIPE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRE

<u>Préambule</u>

La société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENT, n'aucune activité commerciale ou de prestation de service vis à des tiers

Compte tenu de son environnement, elle agit pour compte des sociétés filiales du Groupe, et en contrepartie, accuse des charges de gestion, et des charges financières rapportées aux mouvements, induits entre la mère et ses filiales

Nature des charges

il s'agit essentiellement de prestations comptables, juridiques, et de présentation de compte sur le marché boursier

Répartition des charges

la société établit une répartition des charges, en fonction de l'importance des besoins en gestion des différentes filiales

Comptabilisation

La répartition donne lieu à des factures à établir aux différentes filiales comptabilisées en fin d'exercice en produit au compte « 708 Fae refacturation charges administrative »

Au cours de l'exercice suivant cette écriture est extournée

La Société EFI établie des factures individuelles adressées à chacune des filiales, le produit de ces factures est comptabilisé au compte « 708 refacturation fraîche d'administration »

Au cours de l'exercice la société a facturé aux filiales un montant de 397 500 € aux différentes filiales

Règlement

Le règlement de ces factures s'établit par compensation en crédit des comptes « Créances ou Dettes liées à des participations »

GESTIA CONSEIL Page 23 sur 30

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	67667648			67667648	0,025
2- Actions amorties					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	C7 F7C 010			C7 F7C 010	

TOTAL 67 576 018 67 576 018

Note sur le Capital social

Par Assemblée Générale Extraordinaire en 29 aout 2018, le capital social a été augmenté de de 1 003591€ pour le porté le 676 673€ à 1 680 264 €, par élévation de la valeur nominale de chaque action de 0.01 € à 0.025 €

Ladite augmentation a été réalisée par incorporation à due concurrence de la prime de fusion pour un montant de 990 000 € et de ma prime d'apport pour un montant de 13 591 €

Afin de mettre en conformité la décision d'assemblée générale rappelée ci-dessus, la société a procédé à la correction par modification des comptes concernés au 1er janvier 2023

Au 31/12/2023		
Compte	intitulé	Montant
	Capital souscrit - appelé,	
1013	versé	676 673,48
1041	Primes d'émission	990 000,00
1043	Primes d'apport	13 591,00
Total		1 680 264,48

Au 01/01/2024		
Compte	intitulé	Montant
	Capital souscrit - appelé,	
1013	versé	1 680 264,48
1041	Primes d'émission	0,00
1043	Primes d'apport	0,00
		1 680 264,48

GESTIA CONSEIL Page 24 sur 30

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations détenues à plus de 50%	Capital social	Réserves et report à nouveau	% du capital détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêt ou dettes consentie	CA HT des filiales	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes
SCI DUBLIN	1 500	42 701	50	30 000	0	-43 701	0		0
SCI JARDIN DU BAILLY	1 000	561 099	100	1 74 1156	1 741 156	1 506 066	338 183	-231 219	0
SNC BONY	20 000	1 272 011	100	17 628 635	17 628 635	-196 068	986 797	235 5202	0
SCCV HD	100 000	310 692	50	50 000	50 000	-79 739	-51 330	-73 372	0
EURASIA GESTION PATRIMOINE	2 000 000	6 993 037	100	2 000 000	2 000 000	-10 131 6091	1 07 255	672 066	0

Filiales et participations détenues indirec tement	Capital social	Réserves et report à nouveau	% du capital détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêt ou dettes consentie	CA HT des filiales	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes
	,								
SARL BONY A	7 994 500	1 944 224	99.75	7 974 700	7 974 700	-4 31 340	132 501	-175 407	0

GESTIA CONSEIL Page 25 sur 30

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début	Augmentations par	Acquisitions
Rubriques	d'exercice	réévaluation	apports, création
			virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	650 000		
Terrains	1 500 000		
Constructions sur sol propre	3 500 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	40 354		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	11 519		
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	5 051 873		
Participations et mises en équivalence			
Autres participations			177 98
Autres titres immobilisés	22 956 058		
Prêts et autres immobilisations financières			
Total des immobilisations financières	22 956 058		177 98
TOTAL	28 657 931		177 98

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			650 000	
Terrains			1 500 000	
Constructions sur sol propre			3 500 000	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			40 354	
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport			11 519	
Matériel de bureau, informatique et mobilier				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			5 051 873	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations			177 985	
Autres titres immobilisés		1 506 067	21 449 991	
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières		1 506 067	21 627 976	
TOTAL		1 506 067	27 329 850	

GESTIA CONSEIL Page 26 sur 30

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	765 994	175 000		940 994
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 354			40 354
Inst générales, agencements et divers				
Matériel de transport	11 519			11 519
Mat de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	817 868	175 000		992 868
TOTAL	817 868	175 000		992 868

GESTIA CONSEIL Page 27 sur 30

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	177 985		1 831 353
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé	177 985		1 831 353
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 150		
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	190 043	190 043	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés	22 683 715		22 683 715
Débiteurs divers	110 702	110 702	
Total de l'actif circulant	23 008 610	300 745	22 683 715
Charges constatées d'avance			
TOTAL	23 186 595	300 745	24 515 068

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	2 470 000	2 470 000		
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	483 917	483 917		
Emprunts et dettes financières divers	12 959 959		12 959 959	
Fournisseurs et comptes rattachés	223 632	223 632		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	930 900	930 900		I
Taxe sur la valeur ajoutée	937 319	937 319		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	76 936	76 936		I
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 121 780		3 121 780	
Autres dettes	108 131	108 131		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	21 312 573	5 230 835	16 081 738	

GESTIA CONSEIL Page 28 sur 30

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation	30 000	2 628 975		2 658 975
Provisions sur autres immobilisations financières		50 000		50 000
Autres provisions pour dépréciation	123 428			123 428
TOTAL	153 428	2 678 975		2 832 403
TOTAL GÉNÉRAL	153 428	2 678 975		2 832 403

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	375 332
Dettes fiscales et sociales	76 936
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	483 917
Autres dettes	95 844
TOTAL	1 032 029

GESTIA CONSEIL Page 29 sur 30

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Rubriques	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Capital en fin d'exercice					
Capital Social	1680264	1680264	1680264	1680264	1680264
Actions Ordinaires					
Actions prioritaires existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conv. Obligation					
Par droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	397 500	1 383 994			
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	495 247	(701 713)	(1 198 036)	7 605 703	(289 642)
Impôts sur les bénéfices	(46 254)	(285 354)			
Participation salariés					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(2 358 728)	(514 343)			
Résultat distribué					
Résultat par actions (en euros)					
Résultat après impôts, participation et avant dot. aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende par action	11.10	0.56	-1.98	-0.25	0.58
Résultat par actions (en euros)		<u> </u>			
Effectif moyen des salariés employés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale)		1 240			

GESTIA CONSEIL Page 30 sur 30

TITRE 4 : COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS

EFI

Comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023

Comptes consolidés au 31 décembre 2023

I – ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE (Normes IFRS)

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition		0	0
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles	7.2 / 7.3	22 193	24 753
Titres mis en équivalence		0	0
Autres actifs financiers		-2	-4
Impôts différés		0	0
Total actifs non courants		22 191	24 749
Actifs courants			
Stocks	7.4	1 369	2 627
Clients et comptes rattachés	7.5	556	2 266
Autres actifs courants	7.5	23 898	24 375
Trésorerie et équivalents		191	178
Total actifs courants		26 013	29 446
Total actifs destinés à être cédés		0	0
TOTAL GENERAL		48 205	54 194

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres			
Capital	7.6	1 680	1 680
Primes d'émission		2 954	2 954
Réserves consolidées part du Groupe		24 343	24 212
Résultat part du Groupe		-990	134
Capitaux propres – part du Groupe		27 987	28 980
Intérêts minoritaires		27	408
Total capitaux propres (1)		28 014	29 389
Passifs non courants			
Emprunt obligataire convertible		-	-
Autres dettes financières	7.7	11 788	12 484
Impôts différés		2 990	3 615
Autres passifs non courants	7.8	0	0
Total passifs non courants (2)		14 777	16 100
Passifs courants			
Autres provisions		0	0
Emprunt obligataire convertible		0	0
Autres provisions		25	25
Autres dettes financières	7.7	967	707
Fournisseurs et comptes rattachés		570	848
Autres passifs courants	7.8	3 852	7 126
Total passifs courants (3)		5 413	8 706
TOTAL GENERAL (1 à 3)		48 205	54 194

II - RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)	7.9	2 982	3 621
Autres produits			
Achats de marchandises et matières premières		-1 258	-1 540
Frais de personnel		0	-1
Dotations aux amortissements d'exploitation		-164	-661
Dotations aux provisions d'exploitation		-27	513
Autres charges et produits	7.10	-939	-1 930
Variation de la juste valeur des immeubles de placement		-2 854	0
Résultat opérationnel		-2 261	2
Charges Financières	7.11	265	178
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat avant impôt		-1 997	179
·			
Impôts	7.12	626	-76
Résultat net de la période		-1 371	103
Part des minoritaires		-381	-31
Part de la société mère		-990	134
Résultat par action en euros (sur 67.667.348 actions)	7.13	-0,02	0,00
Résultat dilué par action en euros (sur 67.667.348 actions)	7.13	-0,02	0,00

III – AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Conformément aux dispositions de la norme IAS1 révisée, le tableau des « Autres éléments du résultat global » présente les charges et produits directement enregistrés en capitaux propres.

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de la période		-1 371	103
Produits et charges non comptabilisés en résultat :			
- Ecarts de conversion sur entités étrangères			
- Gains et pertes actuariels sur régimes de pension			
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
 Part dans les produits et charges non constatés en résultat des entités mises en équivalence 			
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat			
Total des produits et charges non constatés en résultat		0	0
Résultat global de l'exercice		-1 371	103

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé		-1 371	103
Actifs financiers disponibles à la vente			
Couverture des flux de trésorerie			
Différences de conversion			
Autres			
Total des autres éléments du résultat global		0	0
Résultat global consolidé		-1 371	103

IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Minoritaires	Total
Situation au 31/12/2022	1 680	2 954	0	24 213	134	408	29 389
Résultat global consolidé					-990	-381	-1 371
Affectation du résultat				134	-134		0
Réduction de capital							0
Augmentation de capital							0
Divers				-3		-1	-4
Opérations sur actions propres							0
Situation au 31/12/2023	1 680	2 954	0	24 344	-990	27	28 014

CORRECTION D'ERREUR – MODIFICATION DU CAPITAL

Par Assemblée Générale Extraordinaire en 29 aout 2018, le capital social a été augmenté de 1003591€ pour le porter de 676 673€ à 1 680 264 €, par augmentation de la valeur nominale de chaque action de 0.01 € à 0.025 €. Ladite augmentation a été réalisée par incorporation à due concurrence de la prime de fusion pour un montant de 990 000 € et de la prime d'apport pour un montant de 13591 €.

V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	umoxo	-1 371	103
Elimination écart d'acquisition		0	0
Amortissements, dépréciations & autres retraitements		154	150
Variation de la juste valeur des immeubles de placement		2 854	0
Impôts différés		-626	76
Capacité d'autofinancement		1 012	330
Var. stocks		1 258	1 540
Var. créances clients		1 700	2 060
Var. Autres actifs courants		477	-594
Var. dettes fournisseurs		-279	-4 208
Var. autres passifs courants		-3 274	-1 116
Dividendes reçues sociétés mises en équivalence		0	0
Variation nette des actifs et passifs courants		-118	-2 318
Flux nets de trésorerie provenant de l'exploitation		894	-1 988
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	7.14	-448	0
Encaissements immobilisations corporelles et incorporelles	7.14	0	0
Augmentation, diminution des immobilisations financières		0	0
Var. autres passifs non courants	7.15	0	0
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de		0	0
la trésorerie acquise		U	U
Flux nets de trésorerie liés aux investissements		-448	0
Caraminto aktorio	7.16	0	2 000
Emprunts obtenus	7.16	-429	2 600 -695
Remboursements d'emprunts Apports en capital	7.17	-429 0	-095
Variation autres dettes financières	7.17	15	60
Opérations sur actions propres	7.10	0	00
Flux nets de trésorerie liés aux op. de financement		-414	1 965
Variation nette de trésorerie		32	-23
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la		02	
période		152	175
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	7.18	184	152

Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2023

Note 1. Informations générales

La société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS – EFI (anciennement MB RETAIL EUROPE) est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration dont le siège social est situé au 164 boulevard HAUSSMANN, 75008 Paris.

La société est immatriculée au Registre du Commerce de Paris et est cotée sur le marché NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C).

EFI est une société foncière dont l'activité consiste en la détention et l'acquisition d'actifs immobiliers en vue de leur location ou de la réalisation d'opérations de promotion immobilière (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement, etc.). Cette activité est exercée au travers de sociétés de type sociétés civiles immobilières ou sociétés en nom collectif.

Les informations financières à partir desquelles ont été établis les comptes correspondent aux comptes annuels de chacune des filiales à compter de leur date d'intégration dans le groupe EFI. Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 couvrent une période de douze mois et ont été établis sur la base des comptes des filiales au 31 décembre 2023.

Les comptes consolidés, au 31 décembre 2023, ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Note 2. Faits caractéristiques

2.1. SOCIETE CONSOLIDANTE – FAITS CARACTERISTIQUES

La société « EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS – EFI » a procédé à l'émission d'obligations simples d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune, pour un montant nominal total de 2 600 000 euros portant intérêt à un taux fixe de 8,5% l'an et venant à échéance le 20 juillet 2024.

Cette émission fait partie d'autres opérations de même nature réalisées par d'autres entités du GROUPE EURASIA, au profit d'un souscripteur unique, représentant un total de financement de 35M€. Ces opérations sont accompagnées par la mise en place d'une fiducie en garantie des prêts octroyés.

2.2. FINANCEMENT DES OPERATIONS

Néant

Note 3. Événements Importants survenus depuis le 31 décembre 2023

Néant.

Note 4. Règles et méthodes comptables

4.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 à l'exception des nouvelles normes et amendements dont l'application est obligatoire à compter du 1 janvier 2023 et qui n'avaient pas été appliqués de façon anticipée par le groupe.

Les amendements ci-dessous d'application obligatoire au 1 janvier 2023 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du groupe :

- IFRS 17 et amendements « Contrats d'assurance », adoptés le 19 novembre 2021 ; La norme IFRS 17 pose les principes pour la reconnaissance, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir concernant les contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme. Ce texte ne concerne que les émetteurs des contrats d'assurance. Il n'y a pas d'impact pour le groupe
- Amendements IAS 8 « Définition des estimations comptables », adoptés le 2 mars 2022 ; ces amendements visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables ; Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur la période, en l'absence de changement de méthode comptable et d'estimation comptable
- Amendements IAS 1 « Présentation des états financiers Practice Statement 2 Disclosure of Accounting Policies », adoptés le 2 mars 2022 ; ces amendements ont pour objectif d'aider les entreprises à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables. L'application de ces amendements n'a pas conduit à des modifications significatives dans la présentation des comptes annuels

- Amendements IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction », publiés le 7 mai 2021; cet amendement précise la manière dont les entités doivent comptabiliser les impôts différés sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. L'impact net des impôts différés actifs et passifs sur IFRS 16 est non significatif, ces impôts différés n'ont pas été appréhendés dans les comptes consolidés
- Amendements IAS 12 Réforme fiscale internationale Règles modèles Pilier 2. Issue d'un projet de l'OCDE et de la commission européenne, cette réforme qui vise à garantir une imposition minimale effective de 15 % des groupes ayant un chiffre d'affaires d'au moins 750 M€ a été introduite par la plupart des pays membres et sera applicable à compter de l'exercice 2024. À ce jour, il existe, toutefois, un certain nombre d'incertitudes sur la mise en oeuvre des règles relatives, notamment, au champ d'application (en particulier pour les sociétés qui appliquent le régime SIIC ou équivalent) et aux modalités de calcul, qui ne permettent pas encore de communiquer une estimation fiable des impacts de cette réforme pour le groupe. des précisions sont attendues des instances représentatives de la réforme dans les premiers mois de l'exercice 2024 et devraient permettre d'estimer de manière plus fiable l'enjeu pour le groupe de ces nouvelles dispositions PILIER 2.

Nouvelles normes publiées en attente d'adoption par l'Union européenne dont l'application n'est pas encore possible :

- Amendements IAS 1 « Présentation des états financiers Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ». Passifs non courants assortis de clauses d'exigibilité anticipée
- Amendements IFRS 16 Dette de loyer dans une transaction de cession-bail
- Amendement IAS 7 & IFRS 7 Accords de financement des fournisseurs.

Note 5. Bases de préparation, d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

5.1. BASE D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des immeubles de placement, des instruments financiers et des titres destinés à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

5.2. ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et formuler des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice. L'ensemble de ces estimations et de ces hypothèses se situent dans un contexte de continuité de l'exploitation.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations.

Les estimations susceptibles d'avoir une incidence significative sont les suivantes :

- Valeur de marché des immeubles de placement :

A chaque date de clôture annuelle, le Groupe fait appel à un expert immobilier indépendant pour l'évaluation de ses immeubles de placement. Ces évaluations sont établies notamment sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient différer dans le futur et modifier sensiblement les estimations actuelles figurant dans les états financiers.

- Valorisation des stocks d'immeubles :

Les stocks sont évalués au plus faible du coût d'entrée des stocks et de la valeur nette de réalisation conformément à l'IAS 2. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement ainsi que des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

- Dépréciation des créances clients :

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

- Comptabilisation des actifs d'impôts différés :

La valeur comptable des actifs d'impôts différés résultant de report déficitaire est déterminée à chaque date de clôture en fonction de la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôts différés.

Cette probabilité est appréciée non seulement à partir des bénéfices prévisionnels, mais aussi en fonction de l'organisation du Groupe.

5.3. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de EFI et de ses filiales au 31 décembre 2023. Cet ensemble forme le Groupe EFI.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminées.

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle majoritaire, contrôle conjoint ou influence notable.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les filiales non significatives par rapport à l'ensemble consolidé ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 6.

5.4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS D'ACTIFS

Pour les acquisitions de titres qui ne sont pas considérées comme des acquisitions d'entreprises, le coût est réparti entre les actifs et passifs individuels identifiables sur la base des justes valeurs relatives à la date d'acquisition. Les acquisitions de SNC CENTRE EURASIA et des SCI BONY et DUBLIN ont été traitées comme des achats d'actifs.

Si celle-ci est considérée comme un regroupement d'entreprises, les actifs et les passifs identifiables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition et la différence entre la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition, constitue un écart d'acquisition.

La différence positive entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis est enregistrée comme goodwill (écart d'acquisition à l'actif du bilan).

5.5. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés et les titres mis en équivalence sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. Dans ce cadre, les immobilisations sont regroupées par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

5.6. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le propriétaire ou le preneur d'un contrat de location financement pour en retirer des loyers, ou pour valoriser son capital ou les deux.

Le Groupe EFI a choisi comme méthode comptable le modèle de la juste valeur, qui consiste conformément à l'option offerte par l'IAS 40, à comptabiliser les immeubles de placement à leur juste valeur et constater les variations de valeur au compte de résultat. Les immeubles de placement ne sont pas amortis.

La détermination des valeurs de marché des immeubles de placement est obtenue à partir d'expertises immobilières.

La juste valeur d'un immeuble de placement est le prix auquel cet actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale et reflète l'état réel du marché et circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et non ceux à une date passée ou future. Elle ne tient pas compte des dépenses d'investissement futures qui amélioreront le bien immobilier ainsi que des avantages futurs liés à ces dépenses futures.

Par ailleurs, la juste valeur est déterminée sans aucune déduction des coûts de transaction encourus lors de la vente ou de toute sortie.

La juste valeur est déterminée sur la base d'expertises indépendantes dont la méthode est décrite cidessous. Les expertises fournissent des évaluations hors frais et droits. **Depuis le 30 juin 2023, le Groupe EFI fait appel à un nouvel expert immobilier.**

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne « Variation de valeur des immeubles de placement » et sont calculées de la façon suivante :

Variation de juste valeur =

Valeur de marché à la clôture de l'exercice

- Valeur de marché à la clôture de l'exercice précédent
- Montant des travaux et dépenses capitalisables de l'exercice.

La variation de juste valeur est ajustée de la prise en compte des conditions locatives spécifiques dans d'autres parties du bilan afin d'éviter une double comptabilisation.

Pour les comptes semestriels, le Groupe EFI vérifie uniquement l'absence de variation significative de la juste valeur.

- Méthodologie d'expertise :

L'ensemble des immeubles composant le patrimoine du groupe EFI fait l'objet d'une expertise au moment de l'acquisition des biens.

Ces évaluations sont conformes aux normes professionnelles nationales de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière, du rapport COB (AMF) de février 2000, ainsi qu'aux normes professionnelles européennes Tegova et aux principes de (RICS) « The Royal Institution of Chartered Surveyors ».

La valeur vénale correspond au prix auquel un bien peut raisonnablement être vendu en supposant que les conditions suivantes ont été réunies :

- La libre volonté du vendeur,
- Un délai raisonnable de négociation compte tenu de la nature du bien et de sa situation,
- La stabilité du marché et de la valeur pendant cette période,
- Des conditions de mise en vente et de publicité considérées comme normales,
- Absence de convenances personnelles dans la volonté des parties,

La valeur vénale tient compte de la situation géographique, de la commercialité à céder, et des hypothèses raisonnables de revenus locatifs compte tenu des conditions actuelles de marché, du taux d'occupation, de la date de renouvellement des baux ainsi que de la nature et de la qualité des immeubles ainsi que des travaux restant à réaliser.

EFI choisit son expert dans le respect de ces principes :

- la désignation doit intervenir à l'issue d'un processus de sélection prenant notamment en compte l'indépendance, la qualification, la compétence en matière d'évaluation immobilière des classes d'actifs concernés ainsi que la localisation géographique des actifs soumis à évaluation ;
- lorsqu'il est fait appel à une société d'expertise, la Société doit s'assurer, au terme de sept ans, de la rotation interne des équipes chargées de l'expertise dans la société d'expertise en question ;
- l'expert ne peut réaliser plus de deux mandats de quatre ans pour le client en question sauf s'il s'agit d'une société sous réserve du respect de l'obligation de rotation des équipes. »

- la méthode de comparaison directe :

La valeur vénale est déterminée par référence aux prix de vente constatés sur le marché pour des ensembles immobiliers équivalents (nature, localisation, et ayant lieu à une date la plus proche possible de la date à laquelle l'expertise est effectuée. Les expertises réalisées ont fait l'objet d'une approche multi critères selon les usages. S'agissant principalement de biens d'investissement et non à usage résidentiel, la méthode par le revenu a été privilégiée.

- la méthode du rendement :

Cette dernière correspond au ratio revenu annuel net / taux de capitalisation. Le revenu annuel net est constitué des loyers potentiels diminués des charges opérationnelles directes non refacturables et ajustés de la vacance éventuelle. Les taux de capitalisation résultent des données internes des experts issues de l'observation du marché et prennent également en compte le potentiel de revalorisation de loyers. La capitalisation des revenus est effectuée sur la base de la valeur locative de marché. Il est également tenu compte des loyers réels jusqu'à la prochaine révision du bail, ces derniers étant légèrement supérieurs aux loyers potentiels

Des taux de rendement théoriques ont été retenus en prenant soin de retirer le montant des droits d'enregistrement.

5.7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON INCLUSES DANS LA CATEGORIE DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immobilisations corporelles n'entrant pas dans la catégorie des immeubles de placement correspondent principalement aux mobiliers, matériels informatiques, matériels de transport et aux immeubles d'exploitation.

Un immeuble d'exploitation est un bien immobilier détenu par son propriétaire pour être utilisé dans la production ou la fourniture de services ou à des fins administratives.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées pour leurs prix de revient, augmentés le cas échéant des frais d'acquisition pour leur montant brut d'impôt, diminués du cumul des amortissements.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant constitutif des actifs, à savoir :

- Entre 3 et 5 ans pour les matériels de bureau
- Entre 3 et 7 ans pour les agencements.

5.8 STOCKS D'IMMEUBLES

Programmes immobiliers

Les stocks de programmes immobiliers sont évalués à leur coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des terrains, les taxes, le coût de construction et d'aménagement, le coût des VRD, les honoraires, les frais annexes ainsi que le coût des emprunts.

Le coût des emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le coût de cet actif.

Dépréciation d'actifs

A chaque clôture, le Groupe apprécie s'il existe un indice de perte de valeur de ses stocks. Un indice de perte de valeur peut être soit un changement dans l'environnement économique ou technique, soit une baisse de sa valeur de marché.

Si un indice de perte de valeur est identifié, la valeur recouvrable du stock est déterminée, comme la plus élevée des deux valeurs suivantes : juste valeur nette des coûts de sortie, ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de l'utilisation prévue.

La perte de valeur ainsi calculée est enregistrée en résultat, pour la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable du stock.

5.9. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.10. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en 3 catégories :

Prêts et créances

Les prêts et créances, acquis ou octroyés, non détenus à des fins de transaction ou non destines a la vente, sont enregistrés dans l'état de situation financière parmi les « Prêts et créances ». Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au cout amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Actifs financiers

Sont comptabilises en actifs financiers les titres des sociétés non consolidées ainsi que les prêts obligataires. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au cout amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Titres disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Ils sont réévalués à leur juste valeur à la date d'arrêté et comptabilises en titres monétaires disponibles à la vente. Les intérêts courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers, le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur.

5.10 CRÉANCES

Les créances clients entrent dans la catégorie des actifs financiers émis par l'entreprise selon IAS 39. Elles sont évaluées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Compte tenu des échéances de paiement généralement à moins de trois mois, la juste valeur des créances est assimilée à la valeur nominale.

Les créances sont ensuite comptabilisées au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

5.11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat s'ils sont significatifs.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

5.12. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un des autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

5.13. IMPÔTS

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme l'IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt.

Les actifs d'impôts différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

5.14 AVANTAGES AU PERSONNEL

EFI ne disposant pas de personnel, aucune estimation n'a été retenue.

5.15. RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Revenus locatifs

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des revenus locatifs et des charges refacturées aux locataires des sociétés consolidées

Les revenus locatifs résultant d'immeubles de placement sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location.

Les avantages accordés aux locataires tels que les franchises de loyers ou les loyers progressifs qui trouvent leur contrepartie dans le niveau de loyer apprécié sur l'ensemble de la période d'engagement du locataire sont étalés sur la durée ferme du bail sans tenir compte de l'indexation.

Les contrats de baux signés entre EFI et ses locataires sont des contrats de location simple au sens

de la norme IAS 17. Plus généralement, les baux incluent des clauses classiques de renouvellement à l'issue de la période de location et d'indexation des loyers ainsi que les clauses généralement stipulées dans ce type de contrat.

Les informations complémentaires à la norme IFRS 7 sont présentées dans la note 8.

Ventes en VEFA de programmes immobiliers

Le chiffre d'affaires et le résultat des programmes immobiliers en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) sont appréhendés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte à l'avancement correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base du prix de vente prévu dans l'acte notarié multiplié par le taux d'avancement du chantier.

Le taux d'avancement est déterminé sur la base du coût des travaux comptabilisés par rapport aux coûts prévisionnels de l'opération.

5.16. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les intérêts perçus figurent dans le flux d'investissement.

Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

5.17. INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

Cette norme requiert une présentation de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

Le suivi opérationnel est réalisé par activité en le décomposant en trois pôles :

- Le pôle locatif,
- Le pôle promotion immobilière,
- Le siège.

5.18. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à des fins d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Note 6 - Périmètre de consolidation

6.1. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	RCS	Méthode de consolidation	31/12	/2023	31/12	2/2022
			% intérêt	% Contrôle	% intérêt	% Contrôle
SA EUROPE FONCIERE INVESTISSEMENTS	328 718 499	IG	ste mère		ste mère	
BONYSNC	539 396 127	IG	99,00%	100,00%	99,00%	100,00%
BONYA	825 359 482	IG	97,75%	100,00%	97,75%	100,00%
SCI DUBLIN	484 949 565	IG	50,00%	100,00%	50,00%	100,00%
H.D.	790 681 399	IG	50,00%	100,00%	50,00%	100,00%
JARDINS DU BAILLY	528 108 152	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
EURASIA GESTION PATRIMOINE (anciennement ZEN REAL ESTATE)	751 237 025	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AREA IMMO	827 550 633	ME	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%
Entités fusionnées avec EFI en 2020						
SNC CENTRE EURASIA	537 417 214	IG	100,00%			
TOUR DU FORUM	819 876 384	IG	100,00%			

IG : intégration globale ME : mise en équivalence

EFI est la maison mère juridique des sociétés consolidées.

6.2. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend 8 sociétés au 31 décembre 2023.

Note 7. Notes relatives au bilan au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie

7.1. ECART D'ACQUISITION

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2023.

7.2. IMMEUBLES DE PLACEMENT

7.2.1. Evolution des immeubles de placement

(en milliers d'euros)	Immeubles de placement
Solde au 31 Décembre 2022	22 074
Acquisitions	
Cessions	
Variation de périmètre	
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	-2 854
Solde au 31/12/2023	19 220

Le groupe est directement propriétaire de tous ses immeubles de placement et n'a pas recours à un contrat de location-financement.

7.2.2. Détail des immeubles de placement par nature

en milliers d'euros	Bureaux	Commerces	Entreprôts	Usage mixte	Total
Solde au 31 décembre 2022	0	0	0	22 074	22 074
Acquisitions					0
Cessions					0
Variation de périmètre					0
Variation de la juste valeur des immeubles de placement				-2 854	-2 854
Solde au 31 décembre 2023	0	0	0	19 220	19 220

Les immeubles de placement sont évalués par un expert immobilier indépendant.

7.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS IMMEUBLES DE PLACEMENT

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Autres immobilisations corporelles
Solde au 31 décembre 2022	2 679
Acquisitions	0
Cessions	0
Avances et acomptes	448
Dotations	-154
Divers	0
Solde au 31 décembre 2023	2 973

7.4. STOCKS D'IMMEUBLES

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
stocks immobiliers	1 369		1 369	2 627
Total des stocks	1 369	0	1 369	2 627

Le stock représente le coût historique des bâtiments ainsi que l'ensemble des coûts rattachés détenus par :

- La SNC « Les jardins du Bailly » (projet à Saint-Denis et opération à SAINT-VRAIN).
- La SNC BONY.

La variation des stocks entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 s'analyse comme suit :

	EFI / SNC	SNC BONY	H.D.	TOUR DU	Jardins du	Total
	CENTRE			FORUM	Bailly	
	EURASIA					
Stocks au 31/12/2022	0	0	89	0	2 538	2 627
+ Variation de périmètre						0
+ Variation nette stocks					-1 258	-1 258
Stocks au 31/12/2023	0	0	89	0	1 279	1 369

7.5. CREANCES

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Clients et comptes rattachés	1 178	-623	556	2 266
Autres créances	23 898	0	23 898	24 375
Avances et acomptes sur cdes	0		0	0
Créances opérationnelles (fournisseurs, sociales et fiscales)	803		803	976
Autres créances	23 095		23 095	23 383
Charges constatées d'avance	0		0	16
Total des créances d'exploitation	25 076	-623	24 454	26 640

ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS

	Actifs	Actifs	Prêts et	Actifs	Total bilan
	détenus à	détenus	créances	disponibles	
	des fins de	jusqu'à		à la vente	
en milliers d'euros	transaction	l'échéance			
			31/12/2023		
Actifs financiers non courants		0			0
Stocks				1 369	1 369
Clients et comptes rattachés				556	556
Autres actifs courants			23 898		23 898
Trésorerie et équivalents	191				191
Total des actifs financiers	191	0	23 898	1 924	26 013

7.6. CAPITAUX PROPRES

7.6.1. Capital

Au 31 décembre 2023, le capital social est de 1 680 264 euros, divisé en 67555919 actions de 0,025 euros chacune.

Aucune opération sur le capital n'a été réalisée au cours de l'exercice 2023.

7.6.2. Réserves

Au 31 décembre 2023, les réserves sont constituées des réserves consolidées.

7.6.3. Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice 2023.

7.6.4. Actions propres

Des actions de la société SA EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS sont détenues par le groupe. Aucun rachat ou aucune cession n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.

La part du capital social ainsi détenue se détaille de la façon suivante :

en nbre d'actions	31/12/2023	31/12/2022
Nbre actions à l'ouverture	14 000	14 000
Augmentation	0	0
Diminution	0	0
Nbre d'actions à la clôture	14 000	14 000

7.6.5. Intérêts minoritaires

Il s'agit essentiellement des intérêts minoritaires dans la SCI DUBLIN et de la société H.D. et de la quote-part détenue par EURASIA GROUPE dans la société BONY A.

7.7. PASSIFS FINANCIERS

7.7.1. Ventilation des dettes financières entre passifs courants / non courants

en milliers €	Solde 31/12/2023	partie non courante	dont entre 1 et 5 ans	dont + 5 ans	partie courante
Emprunts bancaires	9 440	8 480	8 480	0	960
Contrats location financement	0	0	0	0	0
Concours bancaires	7	0	0	0	7
Comptes courants	3 122	3 122	3 122	0	0
Dépôts de garantie	185	185	185	0	0
Autres dettes financières	0	0	0	0	0
Total des dettes financières	12 754	11 787	11 787	0	967

L'échéance de la partie courante des dettes financières est à moins d'un an.

7.7.2. Ventilation des dettes financières suivant les types de taux

en milliers €	Solde 30/06/2023	taux fixe	taux variable	non rémunérée
Emprunts bancaires & obligataires	9 440	9 440	0	0
Contrats location financement	0	0	0	0
Concours bancaires	7	0	7	0
Comptes courants	3 122	3 122	0	0
Dépôts de garantie	185	0	0	185
Autres dettes financières	0	0	0	0
Total des dettes financières	12 754	12 562	7	185

Il n'y a aucun instrument de couverture en place à ce jour.

7.8. AUTRES PASSIFS

en milliers €	solde	partie non	dont entre 1	dont + 5 ans	partie	solde
en miniers €	31/12/2023	courante	et 5 ans	aont + 5 ans	courante	31/12/2022
Dettes sociales & fiscales	3 174	0	0	0	3 174	5 210
Dettes sur acquisition immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Dettes sur opérations VEFA	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	678	0	0	0	678	1 906
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	10
Total des autres passifs	3 852	0	0	0	3 852	7 126

La partie courante des autres passifs a une échéance à moins d'un an.

ANALYSE DES PASSIFS FINANCIERS ET NON FINANCIERS

en milliers € - 31/12/2023	Catégorie	Coût amorti	Juste Valeur en capitaux propres	Juste Valeur en résultat	Total
Dettes financières	CA	9 440			9 440
Fournisseurs	CA	570			570
Autres dettes	CA	3 852			3 852
Total des passifs au 30/06/2023	0	13 862	0	0	13 862
CA : coût amorti					
JVR : juste valeur en résultat					

7.9. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Revenus locatifs	883	2 729
Ventes programmes immobiliers (y compris Vefa)	2 099	892
Autres produits d'exploitation	0	0
Total des produits des activités ordinaires	2 982	3 621

7.10. AUTRES CHARGES

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Charges externes	613	1 556
Impôts et taxes	326	373
Total des autres charges	939	1 930

Il existe un contrat de prestation entre EFI et ses filiales d'une part et EURASIA GROUPE d'autre part.

7.11. CHARGES FINANCIERES

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des emprunts et des contrats de location financement	351	212
Intérêts des comptes courants d'associés	-616	-377
Autres charges	0	-12
Intérêts et charges assimilées (A)	-265	-178
Rémunération de la trésorerie et équivalents	0	0
Produits des instruments de couverture	0	0
Produits de trésorerie et équivalents (B)	0	0
Montant net des charges financières (A - B)	-265	-178

7.12 IMPOT SUR LES BENEFICES ET IMPOTS DIFFERES

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Impôts exigibles	0	0
Impôts différés	-626	76
Impôts	-626	76

- Les déficits fiscaux existants ne se sont pas traduits par la constatation d'un impôt différé actif.
- Les impôts différés passif proviennent pour 3 539 K€ du retraitement des immeubles de placements conformément à l'IAS 40.
- Suite à l'adoption le 21 décembre 2018 de la loi de finance 2018 relative au changement progressif du taux d'impôt, les impôts différés ont été évalués au taux d'impôt applicable lorsque la différence temporelle se retournera, soit 25 % à horizon 2022.

7.13 RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat revenant aux actionnaires de la société (K€)	-990	134
Nombre d'actions ordinaires	67 555 919	67 555 919
Actions au-détenues	-14 000	-14 000
Nombre d'actions après neutralisation des actions auto-détenues	67 541 919	67 541 919
Résultat net par action (€)	-0,01	0,00
Nombre de titres à créer	0,00	0,00
Résultat par action dilué	-0,01	0,00

7.14 ENCAISSEMENTS / DECAISSEMENTS SUR INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Immeubles de placement (valeur historique)	0	0
Cession Immeubles de placement	0	0
Autres immobilisations	0	0
Remboursement avances	0	0
Décaissements sur investissements	0	0

7.15 VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS / NON COURANTS

Les variations des autres passifs sont restées principalement liées aux opérations avec le Groupe EURASIA.

7.16 EMPRUNTS

Il n'y a pas eu de nouveaux financements en 2023.

7.17 APPORT EN CAPITAL

Il n'y a pas eu d'opération sur le capital au cours de l'exercice 2023.

7.18 RAPPROCHEMENT DE LA TRESORERIE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AVEC CELLE DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Détail de la trésorerie	31/12/2023	31/12/2022
Banques actif	19	1 178
Banques passif		7 26
Total	18	4 152

7.19 INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

ACTIF (en milliers d'euros)	Location	Promotion	Siège	Total
Actifs non courants				
Ecarts d'acquisition	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	19 396	488	2 309	22 193
Autres actifs financiers	-4	2	0	-2
Impôts différés				0
Total actifs non courants	19 392	490	2 309	22 191
Actifs courants				0
Stocks	0	1 369	0	1 369
Clients et comptes rattachés	638	125	-208	556
Autres actifs courants	422	-4	23 480	23 898
Trésorerie et équivalents	191	0	0	191
Total actifs courants	1 251	1 490	23 273	26 013
Total actifs destinés à être cédés				0
TOTAL GENERAL	20 643	1 980	25 582	48 205

PASSIF (en milliers d'euros)	location	Promotion	siège	Total
Capitaux Propres				
Capital	0	0	1 680	1 680
Primes d'émission	0	0	2 954	2 954
Actions propres	0			0
Réserves consolidées part du				
Groupe	21 960	507	1 876	24 343
Résultat part du Groupe	-1 751	467	294	-990
Capitaux propres – part du				
Groupe	20 209	973	6 805	27 987
Intérêts minoritaires	141	-114	0	27
Total capitaux propres	20 350	860	6 805	28 014
Passifs non courants				0
Emprunt obligataire convertible	0			0
Autres dettes financières	6 196	0	5 592	11 788
Impôts différés	2 990	0	0	2 990
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Total passifs non courants	9 186	0	5 592	14 777
Passifs courants				0
Autres provisions	25	0	0	25
Emprunt obligataire convertible				0
Autres dettes financières	966	1	0	967
Fournisseurs et comptes				
rattachés	-84	430	224	570
Autres passifs courants	748	701	2 403	3 852
Total courants	1 655	1 131	2 627	5 413
TOTAL GENERAL	31 191	1 991	15 023	48 205

COMPTE DE RESULTAT (en	Location	Promotion	Siège	Total
milliers d'euros)				
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	1 321	1 661	0	2 982
Autres produits	0	0	0	0
Achats de marchandises et matières premières	0	-1 258	0	-1 258
Frais de personnel	0	0	0	0
Dotations aux amortissements d'exploitation	-6	17	-175	-164
Dotations aux provisions d'exploitation	-27	0	0	-27
Autres charges	-540	-315	-85	-939
Juste valeur des actifs	-2 854	0	0	-2 854
Résultat opérationnel	-2 106	105	-260	-2 261
Charges Financières	-244	1	508	265
Quote-part des résultats des				
sociétés mises en équivalence	0	0	0	0
Résultat avant impôt	-2 350	105	248	-1 997
Impôts	579	0	46	626
Résultat net de la période	-1 770	105	294	-1 371

8 – Autres informations

8.1. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucun mandataire social ne perçoit de rémunération des sociétés du périmètre de consolidation.

8.2. PARTIES LIEES

Monsieur Hsueh Sheng WANG, Président Directeur Général de la société « EURASIA GROUPE » assume le mandat du Président Directeur Général de la société EFI.

- Avec la Société MORGAN LI INVESTMENT GROUP LIMITED, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote

La société MORGAN LI INVESTMENT LIMITED, a procédé durant les exercices 2012 à 2013 des apports en compte courant d'associé rémunérés.

Au 31 décembre 2023, ce compte courant affiche un solde créditeur de 3 121 780 euros.

- Avec la société EURASIA GROUPE, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote

- Au 31 décembre 2023, EFI a une créance d'un montant de 20 707 461 euros.
- En date du 15/03/2021, il a été régularisé une convention de « management fees » entre EURASIA Groupe et ses filiales à savoir, EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS, EURASIA GESTION PATRIMOINE et BONY, par laquelle EURASIA Groupe assure pour le compte de ses filiales les prestations comptables, administratives et financières moyennant une rémunération fixée annuellement entre les parties.

8.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.3.1. Nantissements, cautions et autres garanties (donnés ou reçues)

Société concernée	Bénéficiaire	Nature de la garantie	Montant dette résiduelle (en K€), hors frais
BONY	CAISSE D'EPARGNE	Privilège de prêteur de deniers (1er rang) + caution EFI : 2 500 K€ + caution Monsieur Wang : 2 500 K€ + privilège prêteur de deniers pour 2 500 K€	1 020
BONY	SAAR	+ Subrogation dans les droits du CIC (ancien prêteur) à hauteur de 2 639k€ env. + Hypothèque de 2ème rang de l'immeuble situé à Aubervilliers (85/87 Avenue Victor Hugo) à hauteur de 7033k€ (y compris frais accessoires de 20%)	5 950
EFI	ABSOLUTE	+ Emprunt obligataire représenté par des obligations d'une valeur nominale de 100k€ chacune à échéance du 20 juillet 2024. + Cautionnement du Groupe EURASIA, Fiducie et affectation hypothécaire en premier rang des immeubles.	2 470
Total			9 440

8.4 Facteurs de risques pour la société et le groupe EFI

La société et le Groupe EFI sont soumis aux principaux risques suivants liés au financement du groupe :

a) Risque de taux

L'emprunt étant une source de financement significative de l'activité des foncières comme EFI et son groupe, dans le développement de ses activités, la Société et ses filiales peuvent donc être exposées à un risque de taux.

L'exposition peut être limitée par le choix du type de taux ou le recours à des instruments de couverture.

b) Risque de change

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société ou ses filiales n'ont aucune activité hors de la zone euro et ne sont donc pas exposées à un quelconque risque de change.

c) Risque d'absence de liquidité des actifs

Les actifs immobiliers étant par essence peu liquide, les sociétés du Groupe EFI propriétaires, pourraient, en présence notamment d'une conjoncture économique dégradée, ne pas être en mesure de céder rapidement et dans des conditions satisfaisantes les actifs immobiliers qu'elles détiendraient, si elles souhaitaient procéder à de telles cessions.

d) <u>Risque actions</u>

EFI et l'ensemble de ses filiales ne détiennent pas de participations dans des sociétés cotées autres que les titres en auto-détention, détenues par EFI elle-même, qui sont totalement provisionnés. EFI ne supportera donc pas de risque sur actions.

e) Risque sur la valeur des immeubles de placement

Les conditions du marché immobilier peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des immeubles de placement.

Compte tenu du peu de données publiques disponibles, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et du fait que les experts immobiliers utilisent pour leurs évaluations des données non publiques comme les états locatifs, les justes valeurs des immeubles de placement ont été classées en niveau 3 selon les critères retenus par IFRS13.

Conformément à IFRS 13, les données suivantes ont impacté la juste valeur des immeubles de placement :

	Taux de rendement des surfaces louées	Loyer en € / m²
Max	8,53%	255,00
Min	6,41%	50,00
Moy. Pondérée	7,60%	139,76

Ainsi, si le taux de rendement théorique augmentait de 50 bp, la juste valeur des immeubles de placement serait réduite de 401 K€.

f) Risque lié aux respects de ratios financiers (ou covenants)

L'emprunt SAAR Landesbank souscrit par la SCI BONY comporte un engagement du respect de deux ratios :

- Ratio DSCR qui doit être supérieur ou égal à 170%. Ce ratio est le résultat des « Loyers hors taxes et hors charges (hors dépôts de garantie) devant être obtenus de l'exploitation de l'Immeuble détenu par BONY » / « Montant total des sommes qui seraient exigibles au titre du Prêt (en ce compris les intérêts et amortissements) pour la période »
- Ratio LTV qui ne doit pas excéder 58%. Ce ratio correspond, à une date donnée, au rapport entre, d'une part, l'encours du prêt et, d'autre part, la valeur de l'actif immobilier détenu par BONY et donné en garantie.

Les autres emprunts du Groupe ne prévoient pas un remboursement anticipé de la dette lié au respect de ratios financiers (ou covenants).

TITRE 5: RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

Auditeurs Associés Franciliens 45, Bd Georges Clémenceau 92400 Courbevoie SARL au capital de 240 000 Euros RCS Nanterre B 422774349

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

S.A EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Auditeurs Associés Franciliens 45, Bd Georges Clémenceau 92400 Courbevoie SARL au capital de 240 000 Euros RCS Nanterre B 422774349

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

S.A. EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS

Société Anonyme au capital de 1 680 264 €uros Siège social : 164, Boulevard Haussmann 75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2023

A l'Assemblée générale de la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons établi en date du 30 avril 2024 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes consolidés, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 9 octobre 2024, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance du point décrit dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables IFRS, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement du refus de certifier

Motivation du refus de certifier

Le groupe consolidé EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS dispose au 31 décembre 2023 d'une créance d'un montant de 22.637 K€ auprès de la société EURASIA GROUPE.

Cette créance s'inscrit dans la cadre d'une convention de gestion de trésorerie qui date du 29 décembre 2017 et pour laquelle un avenant a été rédigé en date du 7 juin 2024 modifiant les modalités de remboursement de cette dernière, et notamment prévoyant le remboursement au plus tard le 30 juillet 2024 de 50% de ce montant.

Auditeurs Associés Franciliens 45, Bd Georges Clémenceau 92400 Courbevoie SARL au capital de 240 000 Euros

RCS Nanterre B 422774349 Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

A ce jour, cette clause de remboursement n'a pas été respectée puisque aucune somme n'a été remboursée à la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS.

De surcroît, les Commissaires aux Comptes de la société EURASIA GROUPE, ont émis une incertitude significative liée à la continuité d'exploitation dans leur rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Pour toutes ces raisons évoquées ci-dessus, nous considérons qu'une dépréciation de la créance aurait dû être constatée dans les comptes au 31 décembre 2023.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire au point décrit dans la partie « Fondement du refus de certifier »

Vérifications spécifiques

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Auditeurs Associés Franciliens 45, Bd Georges Clémenceau 92400 Courbevoie SARL au capital de 240 000 Euros RCS Nanterre B 422774349

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel, du format d'information électronique unique européen. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société **EFI - EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS** par l'Assemblée générale du 13 septembre 2019 pour le cabinet Auditeurs Associés Franciliens et par l'assemblée générale du 28 juin 2018, pour le cabinet NS Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Auditeurs Associés Franciliens était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet NS Associés dans la sixième année, dont respectivement cinquième et sixième années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans

Auditeurs Associés Franciliens 45, Bd Georges Clémenceau 92400 Courbevoie SARL au capital de 240 000 Euros RCS Nanterre B 422774349

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Auditeurs Associés Franciliens
45, Bd Georges Clémenceau
92400 Courbevoie
SARL au capital de 240 000 Euros
RCS Nanterre B 422774349

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre NS Associés 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS SAS au capital de 50 000 Euros RCS Paris 484 262 597

Société inscrite à la Compagnie Régionale de PARIS

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Courbevoie et à Paris, le 29 novembre 2024

Les commissaires aux Comptes

Auditeurs Associés Franciliens

NS Associés

N. ALLAL

L. NAIM

EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS

EFI

Comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023

Comptes consolidés au 31 décembre 2023

I – ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE (Normes IFRS)

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition		0	0
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles	7.2 / 7.3	22 193	24 753
Titres mis en équivalence		0	0
Autres actifs financiers		-2	-4
Impôts différés		0	0
Total actifs non courants		22 191	24 749
Actifs courants			
Stocks	7.4	1 369	2 627
Clients et comptes rattachés	7.5	556	2 266
Autres actifs courants	7.5	23 898	24 375
Trésorerie et équivalents		191	178
Total actifs courants		26 013	29 446
Total actifs destinés à être cédés		0	0
TOTAL GENERAL		48 205	54 194

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres			
Capital	7.6	1 680	1 680
Primes d'émission		2 954	2 954
Réserves consolidées part du Groupe		24 343	24 212
Résultat part du Groupe		-990	134
Capitaux propres – part du Groupe		27 987	28 980
Intérêts minoritaires		27	408
Total capitaux propres (1)		28 014	29 389
Passifs non courants			
Emprunt obligataire convertible		-	-
Autres dettes financières	7.7	11 788	12 484
Impôts différés		2 990	3 615
Autres passifs non courants	7.8	0	0
Total passifs non courants (2)		14 777	16 100
Passifs courants			
Autres provisions		0	0
Emprunt obligataire convertible		0	0
Autres provisions		25	25
Autres dettes financières	7.7	967	707
Fournisseurs et comptes rattachés		570	848
Autres passifs courants	7.8	3 852	7 126
Total passifs courants (3)		5 413	8 706
TOTAL GENERAL (1 à 3)		48 205	54 194

II - RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)	7.9	2 982	3 621
Autres produits			
Achats de marchandises et matières premières		-1 258	-1 540
Frais de personnel		0	-1
Dotations aux amortissements d'exploitation		-164	-661
Dotations aux provisions d'exploitation		-27	513
Autres charges et produits	7.10	-939	-1 930
Variation de la juste valeur des immeubles de placement		-2 854	0
Résultat opérationnel		-2 261	2
Charges Financières	7.11	265	178
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat avant impôt		-1 997	179
·			
Impôts	7.12	626	-76
Résultat net de la période		-1 371	103
Part des minoritaires		-381	-31
Part de la société mère		-990	134
Résultat par action en euros (sur 67.667.348 actions)	7.13	-0,02	0,00
Résultat dilué par action en euros (sur 67.667.348 actions)	7.13	-0,02	0,00

III – AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Conformément aux dispositions de la norme IAS1 révisée, le tableau des « Autres éléments du résultat global » présente les charges et produits directement enregistrés en capitaux propres.

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de la période		-1 371	103
Produits et charges non comptabilisés en résultat :			
- Ecarts de conversion sur entités étrangères			
- Gains et pertes actuariels sur régimes de pension			
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
 Part dans les produits et charges non constatés en résultat des entités mises en équivalence 			
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat			
Total des produits et charges non constatés en résultat		0	0
Résultat global de l'exercice		-1 371	103

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé		-1 371	103
Actifs financiers disponibles à la vente			
Couverture des flux de trésorerie			
Différences de conversion			
Autres			
Total des autres éléments du résultat global		0	0
Résultat global consolidé		-1 371	103

IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Minoritaires	Total
Situation au 31/12/2022	1 680	2 954	0	24 213	134	408	29 389
Résultat global consolidé					-990	-381	-1 371
Affectation du résultat				134	-134		0
Réduction de capital							0
Augmentation de capital							0
Divers				-3		-1	-4
Opérations sur actions propres							0
Situation au 31/12/2023	1 680	2 954	0	24 344	-990	27	28 014

CORRECTION D'ERREUR – MODIFICATION DU CAPITAL

Par Assemblée Générale Extraordinaire en 29 aout 2018, le capital social a été augmenté de 1003591€ pour le porter de 676 673€ à 1 680 264 €, par augmentation de la valeur nominale de chaque action de 0.01 € à 0.025 €. Ladite augmentation a été réalisée par incorporation à due concurrence de la prime de fusion pour un montant de 990 000 € et de la prime d'apport pour un montant de 13591 €.

V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	umoxo	-1 371	103
Elimination écart d'acquisition		0	0
Amortissements, dépréciations & autres retraitements		154	150
Variation de la juste valeur des immeubles de placement		2 854	0
Impôts différés		-626	76
Capacité d'autofinancement		1 012	330
Var. stocks		1 258	1 540
Var. créances clients		1 700	2 060
Var. Autres actifs courants		477	-594
Var. dettes fournisseurs		-279	-4 208
Var. autres passifs courants		-3 274	-1 116
Dividendes reçues sociétés mises en équivalence		0	0
Variation nette des actifs et passifs courants		-118	-2 318
Flux nets de trésorerie provenant de l'exploitation		894	-1 988
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	7.14	-448	0
Encaissements immobilisations corporelles et incorporelles	7.14	0	0
Augmentation, diminution des immobilisations financières		0	0
Var. autres passifs non courants	7.15	0	0
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de		0	0
la trésorerie acquise		U	U
Flux nets de trésorerie liés aux investissements		-448	0
Caraminto aktorio	7.16	0	2 000
Emprunts obtenus	7.16	-429	2 600 -695
Remboursements d'emprunts Apports en capital	7.17	-429 0	-095
Variation autres dettes financières	7.17	15	60
Opérations sur actions propres	7.10	0	00
Flux nets de trésorerie liés aux op. de financement		-414	1 965
Variation nette de trésorerie		32	-23
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la		02	
période		152	175
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	7.18	184	152

Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2023

Note 1. Informations générales

La société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS – EFI (anciennement MB RETAIL EUROPE) est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration dont le siège social est situé au 164 boulevard HAUSSMANN, 75008 Paris.

La société est immatriculée au Registre du Commerce de Paris et est cotée sur le marché NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C).

EFI est une société foncière dont l'activité consiste en la détention et l'acquisition d'actifs immobiliers en vue de leur location ou de la réalisation d'opérations de promotion immobilière (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement, etc.). Cette activité est exercée au travers de sociétés de type sociétés civiles immobilières ou sociétés en nom collectif.

Les informations financières à partir desquelles ont été établis les comptes correspondent aux comptes annuels de chacune des filiales à compter de leur date d'intégration dans le groupe EFI. Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 couvrent une période de douze mois et ont été établis sur la base des comptes des filiales au 31 décembre 2023.

Les comptes consolidés, au 31 décembre 2023, ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Note 2. Faits caractéristiques

2.1. SOCIETE CONSOLIDANTE – FAITS CARACTERISTIQUES

La société « EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS – EFI » a procédé à l'émission d'obligations simples d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune, pour un montant nominal total de 2 600 000 euros portant intérêt à un taux fixe de 8,5% l'an et venant à échéance le 20 juillet 2024.

Cette émission fait partie d'autres opérations de même nature réalisées par d'autres entités du GROUPE EURASIA, au profit d'un souscripteur unique, représentant un total de financement de 35M€. Ces opérations sont accompagnées par la mise en place d'une fiducie en garantie des prêts octroyés.

2.2. FINANCEMENT DES OPERATIONS

Néant

Note 3. Événements Importants survenus depuis le 31 décembre 2023

Néant.

Note 4. Règles et méthodes comptables

4.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 à l'exception des nouvelles normes et amendements dont l'application est obligatoire à compter du 1 janvier 2023 et qui n'avaient pas été appliqués de façon anticipée par le groupe.

Les amendements ci-dessous d'application obligatoire au 1 janvier 2023 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du groupe :

- IFRS 17 et amendements « Contrats d'assurance », adoptés le 19 novembre 2021 ; La norme IFRS 17 pose les principes pour la reconnaissance, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir concernant les contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme. Ce texte ne concerne que les émetteurs des contrats d'assurance. Il n'y a pas d'impact pour le groupe
- Amendements IAS 8 « Définition des estimations comptables », adoptés le 2 mars 2022 ; ces amendements visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables ; Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur la période, en l'absence de changement de méthode comptable et d'estimation comptable
- Amendements IAS 1 « Présentation des états financiers Practice Statement 2 Disclosure of Accounting Policies », adoptés le 2 mars 2022 ; ces amendements ont pour objectif d'aider les entreprises à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables. L'application de ces amendements n'a pas conduit à des modifications significatives dans la présentation des comptes annuels

- Amendements IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction », publiés le 7 mai 2021; cet amendement précise la manière dont les entités doivent comptabiliser les impôts différés sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. L'impact net des impôts différés actifs et passifs sur IFRS 16 est non significatif, ces impôts différés n'ont pas été appréhendés dans les comptes consolidés
- Amendements IAS 12 Réforme fiscale internationale Règles modèles Pilier 2. Issue d'un projet de l'OCDE et de la commission européenne, cette réforme qui vise à garantir une imposition minimale effective de 15 % des groupes ayant un chiffre d'affaires d'au moins 750 M€ a été introduite par la plupart des pays membres et sera applicable à compter de l'exercice 2024. À ce jour, il existe, toutefois, un certain nombre d'incertitudes sur la mise en oeuvre des règles relatives, notamment, au champ d'application (en particulier pour les sociétés qui appliquent le régime SIIC ou équivalent) et aux modalités de calcul, qui ne permettent pas encore de communiquer une estimation fiable des impacts de cette réforme pour le groupe. des précisions sont attendues des instances représentatives de la réforme dans les premiers mois de l'exercice 2024 et devraient permettre d'estimer de manière plus fiable l'enjeu pour le groupe de ces nouvelles dispositions PILIER 2.

Nouvelles normes publiées en attente d'adoption par l'Union européenne dont l'application n'est pas encore possible :

- Amendements IAS 1 « Présentation des états financiers Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ». Passifs non courants assortis de clauses d'exigibilité anticipée
- Amendements IFRS 16 Dette de loyer dans une transaction de cession-bail
- Amendement IAS 7 & IFRS 7 Accords de financement des fournisseurs.

Note 5. Bases de préparation, d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

5.1. BASE D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des immeubles de placement, des instruments financiers et des titres destinés à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

5.2. ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et formuler des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice. L'ensemble de ces estimations et de ces hypothèses se situent dans un contexte de continuité de l'exploitation.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations.

Les estimations susceptibles d'avoir une incidence significative sont les suivantes :

- Valeur de marché des immeubles de placement :

A chaque date de clôture annuelle, le Groupe fait appel à un expert immobilier indépendant pour l'évaluation de ses immeubles de placement. Ces évaluations sont établies notamment sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient différer dans le futur et modifier sensiblement les estimations actuelles figurant dans les états financiers.

- Valorisation des stocks d'immeubles :

Les stocks sont évalués au plus faible du coût d'entrée des stocks et de la valeur nette de réalisation conformément à l'IAS 2. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement ainsi que des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

- Dépréciation des créances clients :

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

- Comptabilisation des actifs d'impôts différés :

La valeur comptable des actifs d'impôts différés résultant de report déficitaire est déterminée à chaque date de clôture en fonction de la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôts différés.

Cette probabilité est appréciée non seulement à partir des bénéfices prévisionnels, mais aussi en fonction de l'organisation du Groupe.

5.3. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de EFI et de ses filiales au 31 décembre 2023. Cet ensemble forme le Groupe EFI.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminées.

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle majoritaire, contrôle conjoint ou influence notable.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les filiales non significatives par rapport à l'ensemble consolidé ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 6.

5.4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS D'ACTIFS

Pour les acquisitions de titres qui ne sont pas considérées comme des acquisitions d'entreprises, le coût est réparti entre les actifs et passifs individuels identifiables sur la base des justes valeurs relatives à la date d'acquisition. Les acquisitions de SNC CENTRE EURASIA et des SCI BONY et DUBLIN ont été traitées comme des achats d'actifs.

Si celle-ci est considérée comme un regroupement d'entreprises, les actifs et les passifs identifiables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition et la différence entre la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition, constitue un écart d'acquisition.

La différence positive entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis est enregistrée comme goodwill (écart d'acquisition à l'actif du bilan).

5.5. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés et les titres mis en équivalence sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. Dans ce cadre, les immobilisations sont regroupées par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

5.6. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le propriétaire ou le preneur d'un contrat de location financement pour en retirer des loyers, ou pour valoriser son capital ou les deux.

Le Groupe EFI a choisi comme méthode comptable le modèle de la juste valeur, qui consiste conformément à l'option offerte par l'IAS 40, à comptabiliser les immeubles de placement à leur juste valeur et constater les variations de valeur au compte de résultat. Les immeubles de placement ne sont pas amortis.

La détermination des valeurs de marché des immeubles de placement est obtenue à partir d'expertises immobilières.

La juste valeur d'un immeuble de placement est le prix auquel cet actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale et reflète l'état réel du marché et circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et non ceux à une date passée ou future. Elle ne tient pas compte des dépenses d'investissement futures qui amélioreront le bien immobilier ainsi que des avantages futurs liés à ces dépenses futures.

Par ailleurs, la juste valeur est déterminée sans aucune déduction des coûts de transaction encourus lors de la vente ou de toute sortie.

La juste valeur est déterminée sur la base d'expertises indépendantes dont la méthode est décrite cidessous. Les expertises fournissent des évaluations hors frais et droits. **Depuis le 30 juin 2023, le Groupe EFI fait appel à un nouvel expert immobilier.**

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne « Variation de valeur des immeubles de placement » et sont calculées de la façon suivante :

Variation de juste valeur =

Valeur de marché à la clôture de l'exercice

- Valeur de marché à la clôture de l'exercice précédent
- Montant des travaux et dépenses capitalisables de l'exercice.

La variation de juste valeur est ajustée de la prise en compte des conditions locatives spécifiques dans d'autres parties du bilan afin d'éviter une double comptabilisation.

Pour les comptes semestriels, le Groupe EFI vérifie uniquement l'absence de variation significative de la juste valeur.

- Méthodologie d'expertise :

L'ensemble des immeubles composant le patrimoine du groupe EFI fait l'objet d'une expertise au moment de l'acquisition des biens.

Ces évaluations sont conformes aux normes professionnelles nationales de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière, du rapport COB (AMF) de février 2000, ainsi qu'aux normes professionnelles européennes Tegova et aux principes de (RICS) « The Royal Institution of Chartered Surveyors ».

La valeur vénale correspond au prix auquel un bien peut raisonnablement être vendu en supposant que les conditions suivantes ont été réunies :

- La libre volonté du vendeur,
- Un délai raisonnable de négociation compte tenu de la nature du bien et de sa situation,
- La stabilité du marché et de la valeur pendant cette période,
- Des conditions de mise en vente et de publicité considérées comme normales,
- Absence de convenances personnelles dans la volonté des parties,

La valeur vénale tient compte de la situation géographique, de la commercialité à céder, et des hypothèses raisonnables de revenus locatifs compte tenu des conditions actuelles de marché, du taux d'occupation, de la date de renouvellement des baux ainsi que de la nature et de la qualité des immeubles ainsi que des travaux restant à réaliser.

EFI choisit son expert dans le respect de ces principes :

- la désignation doit intervenir à l'issue d'un processus de sélection prenant notamment en compte l'indépendance, la qualification, la compétence en matière d'évaluation immobilière des classes d'actifs concernés ainsi que la localisation géographique des actifs soumis à évaluation ;
- lorsqu'il est fait appel à une société d'expertise, la Société doit s'assurer, au terme de sept ans, de la rotation interne des équipes chargées de l'expertise dans la société d'expertise en question ;
- l'expert ne peut réaliser plus de deux mandats de quatre ans pour le client en question sauf s'il s'agit d'une société sous réserve du respect de l'obligation de rotation des équipes. »

- la méthode de comparaison directe :

La valeur vénale est déterminée par référence aux prix de vente constatés sur le marché pour des ensembles immobiliers équivalents (nature, localisation, et ayant lieu à une date la plus proche possible de la date à laquelle l'expertise est effectuée. Les expertises réalisées ont fait l'objet d'une approche multi critères selon les usages. S'agissant principalement de biens d'investissement et non à usage résidentiel, la méthode par le revenu a été privilégiée.

- la méthode du rendement :

Cette dernière correspond au ratio revenu annuel net / taux de capitalisation. Le revenu annuel net est constitué des loyers potentiels diminués des charges opérationnelles directes non refacturables et ajustés de la vacance éventuelle. Les taux de capitalisation résultent des données internes des experts issues de l'observation du marché et prennent également en compte le potentiel de revalorisation de loyers. La capitalisation des revenus est effectuée sur la base de la valeur locative de marché. Il est également tenu compte des loyers réels jusqu'à la prochaine révision du bail, ces derniers étant légèrement supérieurs aux loyers potentiels

Des taux de rendement théoriques ont été retenus en prenant soin de retirer le montant des droits d'enregistrement.

5.7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON INCLUSES DANS LA CATEGORIE DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immobilisations corporelles n'entrant pas dans la catégorie des immeubles de placement correspondent principalement aux mobiliers, matériels informatiques, matériels de transport et aux immeubles d'exploitation.

Un immeuble d'exploitation est un bien immobilier détenu par son propriétaire pour être utilisé dans la production ou la fourniture de services ou à des fins administratives.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées pour leurs prix de revient, augmentés le cas échéant des frais d'acquisition pour leur montant brut d'impôt, diminués du cumul des amortissements.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant constitutif des actifs, à savoir :

- Entre 3 et 5 ans pour les matériels de bureau
- Entre 3 et 7 ans pour les agencements.

5.8 STOCKS D'IMMEUBLES

Programmes immobiliers

Les stocks de programmes immobiliers sont évalués à leur coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des terrains, les taxes, le coût de construction et d'aménagement, le coût des VRD, les honoraires, les frais annexes ainsi que le coût des emprunts.

Le coût des emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le coût de cet actif.

Dépréciation d'actifs

A chaque clôture, le Groupe apprécie s'il existe un indice de perte de valeur de ses stocks. Un indice de perte de valeur peut être soit un changement dans l'environnement économique ou technique, soit une baisse de sa valeur de marché.

Si un indice de perte de valeur est identifié, la valeur recouvrable du stock est déterminée, comme la plus élevée des deux valeurs suivantes : juste valeur nette des coûts de sortie, ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de l'utilisation prévue.

La perte de valeur ainsi calculée est enregistrée en résultat, pour la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable du stock.

5.9. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.10. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en 3 catégories :

Prêts et créances

Les prêts et créances, acquis ou octroyés, non détenus à des fins de transaction ou non destines a la vente, sont enregistrés dans l'état de situation financière parmi les « Prêts et créances ». Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au cout amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Actifs financiers

Sont comptabilises en actifs financiers les titres des sociétés non consolidées ainsi que les prêts obligataires. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au cout amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Titres disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Ils sont réévalués à leur juste valeur à la date d'arrêté et comptabilises en titres monétaires disponibles à la vente. Les intérêts courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers, le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur.

5.10 CRÉANCES

Les créances clients entrent dans la catégorie des actifs financiers émis par l'entreprise selon IAS 39. Elles sont évaluées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Compte tenu des échéances de paiement généralement à moins de trois mois, la juste valeur des créances est assimilée à la valeur nominale.

Les créances sont ensuite comptabilisées au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

5.11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat s'ils sont significatifs.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

5.12. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un des autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

5.13. IMPÔTS

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme l'IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt.

Les actifs d'impôts différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

5.14 AVANTAGES AU PERSONNEL

EFI ne disposant pas de personnel, aucune estimation n'a été retenue.

5.15. RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Revenus locatifs

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des revenus locatifs et des charges refacturées aux locataires des sociétés consolidées

Les revenus locatifs résultant d'immeubles de placement sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location.

Les avantages accordés aux locataires tels que les franchises de loyers ou les loyers progressifs qui trouvent leur contrepartie dans le niveau de loyer apprécié sur l'ensemble de la période d'engagement du locataire sont étalés sur la durée ferme du bail sans tenir compte de l'indexation.

Les contrats de baux signés entre EFI et ses locataires sont des contrats de location simple au sens

de la norme IAS 17. Plus généralement, les baux incluent des clauses classiques de renouvellement à l'issue de la période de location et d'indexation des loyers ainsi que les clauses généralement stipulées dans ce type de contrat.

Les informations complémentaires à la norme IFRS 7 sont présentées dans la note 8.

Ventes en VEFA de programmes immobiliers

Le chiffre d'affaires et le résultat des programmes immobiliers en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) sont appréhendés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte à l'avancement correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base du prix de vente prévu dans l'acte notarié multiplié par le taux d'avancement du chantier.

Le taux d'avancement est déterminé sur la base du coût des travaux comptabilisés par rapport aux coûts prévisionnels de l'opération.

5.16. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les intérêts perçus figurent dans le flux d'investissement.

Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

5.17. INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

Cette norme requiert une présentation de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

Le suivi opérationnel est réalisé par activité en le décomposant en trois pôles :

- Le pôle locatif,
- Le pôle promotion immobilière,
- Le siège.

5.18. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à des fins d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Note 6 - Périmètre de consolidation

6.1. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	RCS	Méthode de consolidation	31/12/2023		31/12/2022	
			% intérêt	% Contrôle	% intérêt	% Contrôle
SA EUROPE FONCIERE INVESTISSEMENTS	328 718 499	IG	ste mère		ste mère	
BONYSNC	539 396 127	IG	99,00%	100,00%	99,00%	100,00%
BONYA	825 359 482	IG	97,75%	100,00%	97,75%	100,00%
SCI DUBLIN	484 949 565	IG	50,00%	100,00%	50,00%	100,00%
H.D.	790 681 399	IG	50,00%	100,00%	50,00%	100,00%
JARDINS DU BAILLY	528 108 152	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
EURASIA GESTION PATRIMOINE (anciennement ZEN REAL ESTATE)	751 237 025	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AREA IMMO	827 550 633	ME	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%
Entités fusionnées avec EFI en 2020						
SNC CENTRE EURASIA	537 417 214	IG	100,00%			
TOUR DU FORUM	819 876 384	IG	100,00%			

IG : intégration globale ME : mise en équivalence

EFI est la maison mère juridique des sociétés consolidées.

6.2. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend 8 sociétés au 31 décembre 2023.

Note 7. Notes relatives au bilan au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie

7.1. ECART D'ACQUISITION

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2023.

7.2. IMMEUBLES DE PLACEMENT

7.2.1. Evolution des immeubles de placement

(en milliers d'euros)	Immeubles de placement
Solde au 31 Décembre 2022	22 074
Acquisitions	
Cessions	
Variation de périmètre	
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	-2 854
Solde au 31/12/2023	19 220

Le groupe est directement propriétaire de tous ses immeubles de placement et n'a pas recours à un contrat de location-financement.

7.2.2. Détail des immeubles de placement par nature

en milliers d'euros	Bureaux	Commerces	Entreprôts	Usage mixte	Total
Solde au 31 décembre 2022	0	0	0	22 074	22 074
Acquisitions					0
Cessions					0
Variation de périmètre					0
Variation de la juste valeur des immeubles de placement				-2 854	-2 854
Solde au 31 décembre 2023	0	0	0	19 220	19 220

Les immeubles de placement sont évalués par un expert immobilier indépendant.

7.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS IMMEUBLES DE PLACEMENT

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Autres immobilisations corporelles
Solde au 31 décembre 2022	2 679
Acquisitions	0
Cessions	0
Avances et acomptes	448
Dotations	-154
Divers	0
Solde au 31 décembre 2023	2 973

7.4. STOCKS D'IMMEUBLES

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
stocks immobiliers	1 369		1 369	2 627
Total des stocks	1 369	0	1 369	2 627

Le stock représente le coût historique des bâtiments ainsi que l'ensemble des coûts rattachés détenus par :

- La SNC « Les jardins du Bailly » (projet à Saint-Denis et opération à SAINT-VRAIN).
- La SNC BONY.

La variation des stocks entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 s'analyse comme suit :

	EFI / SNC	SNC BONY	H.D.	TOUR DU	Jardins du	Total
	CENTRE			FORUM	Bailly	
	EURASIA					
Stocks au 31/12/2022	0	0	89	0	2 538	2 627
+ Variation de périmètre						0
+ Variation nette stocks					-1 258	-1 258
Stocks au 31/12/2023	0	0	89	0	1 279	1 369

7.5. CREANCES

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Clients et comptes rattachés	1 178	-623	556	2 266
Autres créances	23 898	0	23 898	24 375
Avances et acomptes sur cdes	0		0	0
Créances opérationnelles (fournisseurs, sociales et fiscales)	803		803	976
Autres créances	23 095		23 095	23 383
Charges constatées d'avance	0		0	16
Total des créances d'exploitation	25 076	-623	24 454	26 640

ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS

	Actifs	Actifs	Prêts et	Actifs	Total bilan
	détenus à	détenus	créances	disponibles	
	des fins de	jusqu'à		à la vente	
en milliers d'euros	transaction	l'échéance			
			31/12/2023		
Actifs financiers non courants		0			0
Stocks				1 369	1 369
Clients et comptes rattachés				556	556
Autres actifs courants			23 898		23 898
Trésorerie et équivalents	191				191
Total des actifs financiers	191	0	23 898	1 924	26 013

7.6. CAPITAUX PROPRES

7.6.1. Capital

Au 31 décembre 2023, le capital social est de 1 680 264 euros, divisé en 67555919 actions de 0,025 euros chacune.

Aucune opération sur le capital n'a été réalisée au cours de l'exercice 2023.

7.6.2. Réserves

Au 31 décembre 2023, les réserves sont constituées des réserves consolidées.

7.6.3. Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice 2023.

7.6.4. Actions propres

Des actions de la société SA EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS sont détenues par le groupe. Aucun rachat ou aucune cession n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.

La part du capital social ainsi détenue se détaille de la façon suivante :

en nbre d'actions	31/12/2023	31/12/2022
Nbre actions à l'ouverture	14 000	14 000
Augmentation	0	0
Diminution	0	0
Nbre d'actions à la clôture	14 000	14 000

7.6.5. Intérêts minoritaires

Il s'agit essentiellement des intérêts minoritaires dans la SCI DUBLIN et de la société H.D. et de la quote-part détenue par EURASIA GROUPE dans la société BONY A.

7.7. PASSIFS FINANCIERS

7.7.1. Ventilation des dettes financières entre passifs courants / non courants

en milliers €	Solde 31/12/2023	partie non courante	dont entre 1 et 5 ans	dont + 5 ans	partie courante
Emprunts bancaires	9 440	8 480	8 480	0	960
Contrats location financement	0	0	0	0	0
Concours bancaires	7	0	0	0	7
Comptes courants	3 122	3 122	3 122	0	0
Dépôts de garantie	185	185	185	0	0
Autres dettes financières	0	0	0	0	0
Total des dettes financières	12 754	11 787	11 787	0	967

L'échéance de la partie courante des dettes financières est à moins d'un an.

7.7.2. Ventilation des dettes financières suivant les types de taux

en milliers €	Solde 30/06/2023	taux fixe	taux variable	non rémunérée
Emprunts bancaires & obligataires	9 440	9 440	0	0
Contrats location financement	0	0	0	0
Concours bancaires	7	0	7	0
Comptes courants	3 122	3 122	0	0
Dépôts de garantie	185	0	0	185
Autres dettes financières	0	0	0	0
Total des dettes financières	12 754	12 562	7	185

Il n'y a aucun instrument de couverture en place à ce jour.

7.8. AUTRES PASSIFS

en milliers €	solde	partie non	dont entre 1	dont + 5 ans	partie	solde
en miniers €	31/12/2023	courante	et 5 ans	aont + 5 ans	courante	31/12/2022
Dettes sociales & fiscales	3 174	0	0	0	3 174	5 210
Dettes sur acquisition immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Dettes sur opérations VEFA	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	678	0	0	0	678	1 906
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	10
Total des autres passifs	3 852	0	0	0	3 852	7 126

La partie courante des autres passifs a une échéance à moins d'un an.

ANALYSE DES PASSIFS FINANCIERS ET NON FINANCIERS

en milliers € - 31/12/2023	Catégorie	Coût amorti	Juste Valeur en capitaux propres	Juste Valeur en résultat	Total
Dettes financières	CA	9 440			9 440
Fournisseurs	CA	570			570
Autres dettes	CA	3 852			3 852
Total des passifs au 30/06/2023	0	13 862	0	0	13 862
CA : coût amorti					
JVR : juste valeur en résultat					

7.9. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Revenus locatifs	883	2 729
Ventes programmes immobiliers (y compris Vefa)	2 099	892
Autres produits d'exploitation	0	0
Total des produits des activités ordinaires	2 982	3 621

7.10. AUTRES CHARGES

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Charges externes	613	1 556
Impôts et taxes	326	373
Total des autres charges	939	1 930

Il existe un contrat de prestation entre EFI et ses filiales d'une part et EURASIA GROUPE d'autre part.

7.11. CHARGES FINANCIERES

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des emprunts et des contrats de location financement	351	212
Intérêts des comptes courants d'associés	-616	-377
Autres charges	0	-12
Intérêts et charges assimilées (A)	-265	-178
Rémunération de la trésorerie et équivalents	0	0
Produits des instruments de couverture	0	0
Produits de trésorerie et équivalents (B)	0	0
Montant net des charges financières (A - B)	-265	-178

7.12 IMPOT SUR LES BENEFICES ET IMPOTS DIFFERES

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Impôts exigibles	0	0
Impôts différés	-626	76
Impôts	-626	76

- Les déficits fiscaux existants ne se sont pas traduits par la constatation d'un impôt différé actif.
- Les impôts différés passif proviennent pour 3 539 K€ du retraitement des immeubles de placements conformément à l'IAS 40.
- Suite à l'adoption le 21 décembre 2018 de la loi de finance 2018 relative au changement progressif du taux d'impôt, les impôts différés ont été évalués au taux d'impôt applicable lorsque la différence temporelle se retournera, soit 25 % à horizon 2022.

7.13 RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat revenant aux actionnaires de la société (K€)	-990	134
Nombre d'actions ordinaires	67 555 919	67 555 919
Actions au-détenues	-14 000	-14 000
Nombre d'actions après neutralisation des actions auto-détenues	67 541 919	67 541 919
Résultat net par action (€)	-0,01	0,00
Nombre de titres à créer	0,00	0,00
Résultat par action dilué	-0,01	0,00

7.14 ENCAISSEMENTS / DECAISSEMENTS SUR INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Immeubles de placement (valeur historique)	0	0
Cession Immeubles de placement	0	0
Autres immobilisations	0	0
Remboursement avances	0	0
Décaissements sur investissements	0	0

7.15 VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS / NON COURANTS

Les variations des autres passifs sont restées principalement liées aux opérations avec le Groupe EURASIA.

7.16 EMPRUNTS

Il n'y a pas eu de nouveaux financements en 2023.

7.17 APPORT EN CAPITAL

Il n'y a pas eu d'opération sur le capital au cours de l'exercice 2023.

7.18 RAPPROCHEMENT DE LA TRESORERIE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AVEC CELLE DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Détail de la trésorerie	31/12/2023	31/12/2022
Banques actif	19	1 178
Banques passif		7 26
Total	18	4 152

7.19 INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

ACTIF (en milliers d'euros)	Location	Promotion	Siège	Total
Actifs non courants				
Ecarts d'acquisition	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	19 396	488	2 309	22 193
Autres actifs financiers	-4	2	0	-2
Impôts différés				0
Total actifs non courants	19 392	490	2 309	22 191
Actifs courants				0
Stocks	0	1 369	0	1 369
Clients et comptes rattachés	638	125	-208	556
Autres actifs courants	422	-4	23 480	23 898
Trésorerie et équivalents	191	0	0	191
Total actifs courants	1 251	1 490	23 273	26 013
Total actifs destinés à être cédés				0
TOTAL GENERAL	20 643	1 980	25 582	48 205

PASSIF (en milliers d'euros)	location	Promotion	siège	Total
Capitaux Propres				
Capital	0	0	1 680	1 680
Primes d'émission	0	0	2 954	2 954
Actions propres	0			0
Réserves consolidées part du				
Groupe	21 960	507	1 876	24 343
Résultat part du Groupe	-1 751	467	294	-990
Capitaux propres – part du				
Groupe	20 209	973	6 805	27 987
Intérêts minoritaires	141	-114	0	27
Total capitaux propres	20 350	860	6 805	28 014
Passifs non courants				0
Emprunt obligataire convertible	0			0
Autres dettes financières	6 196	0	5 592	11 788
Impôts différés	2 990	0	0	2 990
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Total passifs non courants	9 186	0	5 592	14 777
Passifs courants				0
Autres provisions	25	0	0	25
Emprunt obligataire convertible				0
Autres dettes financières	966	1	0	967
Fournisseurs et comptes				
rattachés	-84	430	224	570
Autres passifs courants	748	701	2 403	3 852
Total courants	1 655	1 131	2 627	5 413
TOTAL GENERAL	31 191	1 991	15 023	48 205

COMPTE DE RESULTAT (en	Location	Promotion	Siège	Total
milliers d'euros)				
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	1 321	1 661	0	2 982
Autres produits	0	0	0	0
Achats de marchandises et matières premières	0	-1 258	0	-1 258
Frais de personnel	0	0	0	0
Dotations aux amortissements d'exploitation	-6	17	-175	-164
Dotations aux provisions d'exploitation	-27	0	0	-27
Autres charges	-540	-315	-85	-939
Juste valeur des actifs	-2 854	0	0	-2 854
Résultat opérationnel	-2 106	105	-260	-2 261
Charges Financières	-244	1	508	265
Quote-part des résultats des				
sociétés mises en équivalence	0	0	0	0
Résultat avant impôt	-2 350	105	248	-1 997
Impôts	579	0	46	626
Résultat net de la période	-1 770	105	294	-1 371

8 – Autres informations

8.1. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucun mandataire social ne perçoit de rémunération des sociétés du périmètre de consolidation.

8.2. PARTIES LIEES

Monsieur Hsueh Sheng WANG, Président Directeur Général de la société « EURASIA GROUPE » assume le mandat du Président Directeur Général de la société EFI.

- Avec la Société MORGAN LI INVESTMENT GROUP LIMITED, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote

La société MORGAN LI INVESTMENT LIMITED, a procédé durant les exercices 2012 à 2013 des apports en compte courant d'associé rémunérés.

Au 31 décembre 2023, ce compte courant affiche un solde créditeur de 3 121 780 euros.

- Avec la société EURASIA GROUPE, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote

- Au 31 décembre 2023, EFI a une créance d'un montant de 20 707 461 euros.
- En date du 15/03/2021, il a été régularisé une convention de « management fees » entre EURASIA Groupe et ses filiales à savoir, EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS, EURASIA GESTION PATRIMOINE et BONY, par laquelle EURASIA Groupe assure pour le compte de ses filiales les prestations comptables, administratives et financières moyennant une rémunération fixée annuellement entre les parties.

8.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.3.1. Nantissements, cautions et autres garanties (donnés ou reçues)

Société concernée	Bénéficiaire	Nature de la garantie	Montant dette résiduelle (en K€), hors frais
BONY	CAISSE D'EPARGNE	Privilège de prêteur de deniers (1er rang) + caution EFI : 2 500 K€ + caution Monsieur Wang : 2 500 K€ + privilège prêteur de deniers pour 2 500 K€	1 020
BONY	SAAR	+ Subrogation dans les droits du CIC (ancien prêteur) à hauteur de 2 639k€ env. + Hypothèque de 2ème rang de l'immeuble situé à Aubervilliers (85/87 Avenue Victor Hugo) à hauteur de 7033k€ (y compris frais accessoires de 20%)	5 950
EFI	ABSOLUTE	+ Emprunt obligataire représenté par des obligations d'une valeur nominale de 100k€ chacune à échéance du 20 juillet 2024. + Cautionnement du Groupe EURASIA, Fiducie et affectation hypothécaire en premier rang des immeubles.	2 470
Total			9 440

8.4 Facteurs de risques pour la société et le groupe EFI

La société et le Groupe EFI sont soumis aux principaux risques suivants liés au financement du groupe :

a) Risque de taux

L'emprunt étant une source de financement significative de l'activité des foncières comme EFI et son groupe, dans le développement de ses activités, la Société et ses filiales peuvent donc être exposées à un risque de taux.

L'exposition peut être limitée par le choix du type de taux ou le recours à des instruments de couverture.

b) Risque de change

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société ou ses filiales n'ont aucune activité hors de la zone euro et ne sont donc pas exposées à un quelconque risque de change.

c) Risque d'absence de liquidité des actifs

Les actifs immobiliers étant par essence peu liquide, les sociétés du Groupe EFI propriétaires, pourraient, en présence notamment d'une conjoncture économique dégradée, ne pas être en mesure de céder rapidement et dans des conditions satisfaisantes les actifs immobiliers qu'elles détiendraient, si elles souhaitaient procéder à de telles cessions.

d) <u>Risque actions</u>

EFI et l'ensemble de ses filiales ne détiennent pas de participations dans des sociétés cotées autres que les titres en auto-détention, détenues par EFI elle-même, qui sont totalement provisionnés. EFI ne supportera donc pas de risque sur actions.

e) Risque sur la valeur des immeubles de placement

Les conditions du marché immobilier peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des immeubles de placement.

Compte tenu du peu de données publiques disponibles, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et du fait que les experts immobiliers utilisent pour leurs évaluations des données non publiques comme les états locatifs, les justes valeurs des immeubles de placement ont été classées en niveau 3 selon les critères retenus par IFRS13.

Conformément à IFRS 13, les données suivantes ont impacté la juste valeur des immeubles de placement :

	Taux de rendement des surfaces louées	Loyer en € / m²
Max	8,53%	255,00
Min	6,41%	50,00
Moy. Pondérée	7,60%	139,76

Ainsi, si le taux de rendement théorique augmentait de 50 bp, la juste valeur des immeubles de placement serait réduite de 401 K€.

f) Risque lié aux respects de ratios financiers (ou covenants)

L'emprunt SAAR Landesbank souscrit par la SCI BONY comporte un engagement du respect de deux ratios :

- Ratio DSCR qui doit être supérieur ou égal à 170%. Ce ratio est le résultat des « Loyers hors taxes et hors charges (hors dépôts de garantie) devant être obtenus de l'exploitation de l'Immeuble détenu par BONY » / « Montant total des sommes qui seraient exigibles au titre du Prêt (en ce compris les intérêts et amortissements) pour la période »
- Ratio LTV qui ne doit pas excéder 58%. Ce ratio correspond, à une date donnée, au rapport entre, d'une part, l'encours du prêt et, d'autre part, la valeur de l'actif immobilier détenu par BONY et donné en garantie.

Les autres emprunts du Groupe ne prévoient pas un remboursement anticipé de la dette lié au respect de ratios financiers (ou covenants).

TITRE 6: RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre société, à l'effet notamment, de vous rendre compte de la situation et de l'activité au 31 décembre 2023 de la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS (la « Société ») et du groupe EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS (« Le Groupe ») et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe duditexercice.

Lors de l'assemblée, vous seront également présentés les rapports des Commissaires aux Comptes, généraux et spéciaux.

Les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social et sur le site de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Enfin, les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et les pièces et documents prévus par la règlementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels comme les comptes consolidés ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes d'évaluation retenues.

CHAPITRE 1 : LES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS

I. <u>ACTIVITE DE LA SOCIETE EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS</u>

La société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration.

La société est immatriculée au Registre du Commerce de Paris et est cotée sur le compartiment C d'EURONEXT Paris. - Code ISIN FR0000061475- mnémonique : EFI

La société EURASIA FONCIÈRE INVESTISSEMENTS - EFI (ci-après « EFI ») est une filiale de la société EURASIA GROUPE, elle-même spécialisée dans la gestion immobilière.

EFI est une société foncière dont l'activité consiste en la détention et l'acquisition d'actifs immobiliers en vue de leur location ou de la réalisation d'opérations de promotion immobilière et/ou de marchand de biens. Cette activité est exercée indirectement au travers de sociétés de type sociétés civiles immobilières ou sociétés en nom collectif.

EFI est dirigée par WANG Hsueh Sheng en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur général.

II. <u>ELEMENTS CHIFFRES RELATIFS AUX COMPTES ARRETES</u> <u>AU 31 DECEMBRE 2023</u>

1. Les comptes sociaux de la SA EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS - EFI

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a permis la réalisation d'un **chiffre d'affaires** hors taxe de **397 500** € contre 1 383 894 € pour l'exercice précédent.

$\sqrt{\text{Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :}}$

Nature	Exercice clos 31/12/2023	Exercice clos 31/12/2022	Exercice clos 31/12/2021
Ventes de marchandises		892 040 €	
Production vendue de services	397 500 €	491 954 €	125 325 €
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		362 370 €	283 800 €
Gestion sociétés groupe			
Location entrepôts			
Location exonérée			
Travaux			
Total	397 500 €	1 746 364 €	409 125 €

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

		01/01/2023	01/01/2022		
Rubriques		31/12/2023	31/12/2022	Variation	
		12	12	Montant	%
Ventes de	marchandises		892 040,00	(892 040,00)	-100,00
707	Cession le havre		892 040,00	(892 040,00)	-100,00
Production	r vendue de services	397 500,00	491 953,86	(94 453,86)	-19,20
706	refacturation frais administration	482 500,00		482 500,00	
7061	Assistance gestion immobilisation filiiale	190 000,00		190 000,00	
708	Extourne Fae Refacturation charges administrative	(275 000,00)	275 000,00	(550 000,00)	-200,00
7083	Locations diverses		2 468,15	(2 468,15)	-100,00
7088	Refacturation Eurasia frais emission Emprunt Absolute		214 485,71	(214 485,71)	-100,00
Chiffres d	l'affaires nets	397 500,00	1383 993,86	(986 493,86)	-71,28

φ Les disponibilités de la société se sont élevées au 31 décembre 2023 à **617 012** € dont 616 927 € relatif à des intérêts courus à recevoir, contre **474 252** € au 31 décembre 2022 dont 472 006 € relatifs à des intérêts courus à recevoir.

$\sqrt{\text{Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante}}$:

Nature	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Variation de stocks		1 480 836 €	
Achat de matières premières	95 €	15 766 €	
Autres achats et charges externes	196 793 €	572 609 €	395 242 €
Impôts et taxes	38 004 €	99 615 €	92 584 €
Salaires et traitements			262 €
Charges sociales		1 240 €	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	175 000 €	175 000 €	91 000 €
Dotation aux provisions sur actif circulant			362 370 €
Dotation aux provisions sur immobilisations			

Autres charges 283 800

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2023 est de 409 891 € contre 2 345 065 € au 31 décembre 2022

√ Le **résultat d'exploitation** au 31 décembre 2023 s'établi à (**12 391 €**) contre (598 701 €) au 31 décembre 2022

√ Résultat financier

Nature	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	728 376 €	567 650 €	160 253 €
Charges financières	3 271 023 €	453 769 €	161 305 €

D'où un résultat financier de (2 542 647 €) au 31 décembre 2023, contre 113 881 € au 31 décembre 2022

Le résultat courant avant impôts est porté à (2 555 038 €) au 31 décembre 2023, contre (484 820 €) au 31 décembre 2022

$\sqrt{\text{Résultat exceptionnel}}$:

Nature	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels	174 394 €	216 689 €	302 023 €
Charges exceptionnelles	24 338 €	531 566 €	755 871 €

[√] D'où un résultat exceptionnel au 31 décembre 2023 de 150 056 € contre (314 877 €) au 31 décembre 2022

√ Créances

Le poste « **clients et comptes rattachés** » s'est élevé à **0** € au 31 décembre 2023, contre 330 000 € au 31 décembre 2022

Le poste « **autres créances** » s'est élevé à **23 008 610 €** au 31 décembre 2023, contre 23 088 455 € au 31 décembre 2022

[√] L'**impôt sur les bénéfices** est de **(46 254 €)** au 31 décembre 2023, contre (285 354 €) au 31 décembre 2022

[√] Le **résultat net comptable** se traduit par **un résultat de (2 358 728 €)** au 31 décembre 2023, contre un résultat de (514 343 €) au 31 décembre 2022

√ Passif

Le montant des **dettes et emprunts auprès des établissements de crédit** s'est élevé à **483 917 €** au 31 décembre 2023 contre 358 125 € au 31 décembre 2022

Le montant des **dettes obligataires** s'est élevé à **2 470 000** € au 31 décembre 2023 idem au 31 décembre 2022

Le montant **des emprunts et dettes financières diverses** s'est élevé à **16 081 738** € au 31 décembre 2023 à contre 17 643 026 € au 31 décembre 2022

Le montant des dettes fournisseurs s'élève à **223 632** € au 31 décembre 2023 contre la somme de 375 332 € au 31 décembre 2022

Les **dettes fiscales et sociales** se sont élevées à **1 945 155** € au 31 décembre 2023 à la somme de contre 2 460 661 € au 31 décembre 2022

Les autres dettes s'élèvent à la somme de 108 131 € au 31 décembre 2023 contre 95 844 € au 31 décembre 2022

2. Délai de paiement des fournisseurs et client

• Délai de paiement fournisseurs

Factures reçues terme est échu	_	à la date de clôt	ure de l'exercic	e dont le						
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 90 jours	Total échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 90 jours	Total échu
(A) Tranches de	e retard de pai	ement								
Nbr de factures										
Montant TTC				223 632	223 632					
% du total des Achats				100						
% du Chiffre d'Affaires				100						
(B) Factures ex	clues de (A) re	latives à des de	ttes et créances	litigieuses ou	douteuses					
Nbr de factures										
Montant TTC										

• Délai de paiement clients

		à la date de clôt	ure de l'exercic	e dont le						
terme est échu										
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 90 jours	Total	1-30	31-60	61-90	> 90	Total
	1-30 jours	31-00 jours	01-90 jours	> 30 Jours	échu	jours	jours	jours	jours	échu
(A) Tranches de	retard de pai	iement								
Nbr de										
factures										
Montant TTC				0	0					
% du total des Achats				100						
Acnats										
% du Chiffre				100						
d'Affaires				200						
(B) Factures ex	clues de (A) re	latives à des de	ttes et créances	litigieuses ou	douteuses			<u> </u>		
Nbr de factures										
iactures										
Montant TTC										
© Délais de pa	iement de réfé	érence utilisés								

3. L'affectation du résultat

Après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldent par une perte de 2 358 728 €, il sera proposé de l'affecter en totalité au compte "Report à nouveau".

Poste « Report à nouveau »	2 053 114 €
Affectation du résultat	- 2 358 728 €
Solde du Poste « Report à nouveau »	- 305 614 €

4. Pénalités et droits

Pour rappel : la Société EFI a reçu un avis de mise en recouvrement le 28 mars 2022 rappelant les droits et pénalités assorties à l'absence de paiement des dettes fiscales relatives à l'exercice 2018. Pour rappel, le montant des droits et pénalités associées.

- Impôt sur les sociétés : 1 097 K€ de droits et 507 K€ de pénalités.

Aussi, la Société EFI a reçu un avis de mise en recouvrement le 28 mars 2022 rappelant les droits et pénalités assorties à l'absence de paiement des dettes fiscales relatives à l'exercice 2020. Pour rappel, le montant des droits et pénalités associées.

- Taxe sur la Valeur ajoutée : 941 K€ de droits et 122 K€ de pénalités.
- Cotisation foncière des entreprises : 35 K€ et 4 K€ de pénalités.

5. Le paiement des dividendes

Il ne sera pas distribué de dividendes au cours de cet exercice.

6. Les distributions antérieures

Il est rappelé qu'il n'y a pas eu de distributions de dividendes au cours des exercices antérieurs.

7. Les charges non déductibles fiscalement

Il convient de noter des charges non déductibles d'un montant de 21 371 € au titre de l'exercice 2023

8. Activité de la société en matière de recherche de et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023

9. Prise de participation et de contrôle

Se référer au paragraphe : TITRE II, paragraphe 1

10. L'actionnariat de la société

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital au 31 décembre 2023 :

	Adresse	Nombre de titres*	% contrôle*	% d'intérêt*
EURASIA GROUPE	6 rue Emile Reynaud 75019 PARIS FR	47367163	70.10 %	35.73 %
MORGAN LI INVESTMENT GROUP LTD (Soc)	721 NATHAN ROAD ROOM 701 7/F BELGIAN BANK BLDG KOWLOON, HONG KONG CN	20188756	29.88 %	15.23 %
		67 667 348	100 %	100 % PARTNERS en qualité de fiduciaire de la Fiducie ECLAIR

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus, ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

La Société EFI fait mention d'aucune transactions effectuées entre, d'une part, la société et ses principaux actionnaires et, d'autre part, la société et les membres de ses organes d'administration.

11. Place de cotation – Evolution du cours de bourse



12. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre public

En application de l'article L 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

13. Les actions auto-contrôle

Aucune société contrôlée par la Société ne détient une quelconque quotité de capital.

14. Nombre d'actions propres achetées au cours de l'exercice

La Société n'a pas racheté ses propres actions au cours de l'exercice 2023

15. <u>Délégations financières</u>

Aucune délégation financière n'a été délivrée ni exercée au cours de l'exercice 2023

16. Règles et méthodes comptables

En application du règlement ANC 2015-06 mis à jour par les règlements ANC n°2020-09 du 04 décembre 2020 et suivants, les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général. Les conventions général comptable ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

17. Les risques opérationnels juridiques et financiers

a. Risques liés au non-renouvellement des baux

Le Groupe ne peut exclure, qu'à l'échéance des baux, les locataires en place choisiront de ne pas renouveler le contrat de bail qu'ils ont conclu avec le Groupe. Le Groupe considère cependant que les relations privilégiées qu'il entretient avec les locataires du Groupe constituent un élément clef dans sa stratégie pour lui permettre d'assurer le renouvellement des baux arrivés à échéance.

b. Risques liés au non-paiement des loyers

En présence d'un locataire en difficulté de paiement, le propriétaire doit faire face à des frais de relance, d'huissiers, d'avocats qui sont récupérables au titre des baux signés uniquement si le locataire est solvable au final. Dans le cas contraire, le propriétaire doit faire face à l'impossibilité de récupérer les loyers dus, à la prise en charge des frais inhérents à une procédure légale, mais aussi aux frais de travaux de remise en état, de commercialisation et de charges et taxes durant la période de vacance de loyers.

Compte tenu de la politique de diversification de la société et du nombre important de locataire le taux d'impayé ne réduit pas la rentabilité de l'entreprise et n'impacte que faiblement le chiffre d'affaires.

c. Risques de dépendances de certains clients

La Société a pour volonté de détenir un portefeuille d'actifs situés sur la couronne Nord de Paris sur des axes à forte commercialité (Aubervilliers, La Courneuve, Stains, etc.) ou en province comme sur la commune de LE HAVRE et loués (ou sous loués) à de nombreuses sociétés après fractionnement de l'actif immobilier en de nombreux lots. Aucun des clients de la Société ne représente ainsi une part importante des revenus locatifs bruts de la Société. Il n'existe donc pas de dépendance vis-à-vis des clients.

d. Risques de dépendances à certains bailleurs

La Société maitrise la dépendance pouvant exister avec des bailleurs auprès desquels elle loue des actifs immobiliers.

e. Risques liés à la commercialisation de certains actifs

La Société assure directement la commercialisation des actifs immobiliers qu'elle détient en propre afin de les louer et qu'elle loue à d'autres sociétés foncières dans le but de les sous-louer. La Société peut rencontrer des difficultés dans sa recherche de nouveaux locataires au niveau des loyers souhaités. Les rendements locatifs des actifs pourraient donc se trouver affectés par la capacité à commercialiser les locaux susceptibles de devenir disponibles à la suite du départ de locataires existants. Cette vacance est susceptible d'avoir un impact sur les résultats de la Société. Le risque commercial dépend de la capacité commerciale pour d'autres acteurs de formuler des propositions concurrentes en termes de localisation et de rapport qualité-prix.

f. Risques liés au non-respect par les locataires de leurs obligations

Les mesures mises en œuvre par la Société pour s'assurer que les locataires satisfont et satisferont aux réglementations qui leurs sont applicables se décomposent comme suit :

- Lors de la première mise en exploitation : Toutes les obligations sont stipulées au locataire par le bail. La Société conduit un processus de « due diligence » complet portant notamment sur le respect des différentes réglementations par le locataire.
- En cours de vie de l'actif : Les attestations d'assurance des locataires sont exigées. Une veille réglementaire est assurée par la Société afin de s'informer de l'évolution des réglementations. Des visites aléatoires des actifs sont régulièrement effectuées afin d'identifier le cas échéant des manquements éventuels aux règlementations. En cas de relocation, toutes les obligations seront transmises par le bail au locataire, un suivi du respect de celles-ci sera effectué, notamment en cas de travaux par le locataire. EURASIA FONCIÈRE INVESTISSEMENTS assure en outre des visites périodiques des immeubles (au moins une fois par an).

g. Risques liés à la réglementation des baux et à leurs non-renouvellement

La Société et son groupe devront se conformer à de multiples lois et règlements à savoir autorisations d'exploitations, règles sanitaires et de sécurité, règlementation environnementale, droit des baux, règlementation du travail, droit fiscal, droit des sociétés, et notamment les dispositions régissant les SIIC en cas d'option pour ce régime. Des évolutions du cadre règlementaire et/ou la perte d'avantages liés à un statut ou à une autorisation pourraient contraindre la Société et son groupe à adapter ses activités, ses actifs ou sa stratégie, ce qui pourrait se traduire par un impact négatif sur la valeur de son futur portefeuille immobilier et/ou sur ses résultats par une augmentation de ses dépenses.

Dans le cours normal de ses activités, la Société et son groupe pourront être impliqués dans des procédures judiciaires. De plus, les stipulations contractuelles relatives à la durée des baux, leur nullité, leur renouvellement et l'indexation des loyers peuvent être considérées comme relevant de l'ordre public. En particulier, certaines dispositions légales limitent les conditions dans lesquelles les propriétaires de biens peuvent augmenter les loyers afin de les aligner sur le taux du marché ou de maximiser le revenu locatif. En France, certains types de baux doivent être conclus pour des périodes minimales et l'éviction de locataires en cas de non-paiement des loyers peut être soumise à des délais importants.

Toute modification de la règlementation applicable aux baux d'habitation professionnels ou commerciaux, en particulier relativement à leur durée, à l'indexation ou au plafonnement des loyers ou au calcul des indemnités dues au locataire évincé, pourra avoir un effet défavorable sur la valeur du portefeuille d'actifs de la Société et de son groupe, ses résultats opérationnels, ainsi que sa situation financière.

h. Risques liés à l'activité immobilière

Ils regroupent les aléas liés aux obtentions d'autorisations d'exploitations commerciales et de permis de construire et à leurs recours éventuels, et également les risques opérationnels de la construction et de la commercialisation. Les projets d'investissements immobiliers doivent être soutenus par des dossiers préparatoires comprenant notamment une

étude de marché, le programme commercial, la stratégie de financement, les prévisions de coût de revient et de marge, ces éléments devant être actualisés au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Le Groupe est exposé au risque de variation de la valorisation de son patrimoine immobilier. Celle-ci est liée, d'une part, à ses relations avec ses partenaires opérationnels ou financiers et, d'autre part, à l'environnement économique, en particulier : liquidité des actifs, valeurs locatives, taux d'intérêt, taux de capitalisation, quotité et conditions des financements.

Le Groupe est ainsi dépendant de la qualité des prestations fournies par ses partenaires ainsi que de leur situation financière. L'analyse approfondie des investissements immobiliers, quel que soit leur degré de maturité, peut conduire le cas échéant à modifier la stratégie de développement ou l'horizond'investissement.

Dans le cadre d'éventuelles cessions immobilières, le Groupe peut être amené à fournir des garanties usuelles, d'actif et de passif et des garanties locatives

i. Risque de taux d'intérêts

L'emprunt étant une source de financement significative de l'activité des foncières comme EFI et son groupe, dans le développement de ses activités, la Société et ses filiales peuvent donc être exposées à un risque de taux. Toutefois, le risque en l'espèce reste limité, le Groupe EFI et ses filiales n'ayant souscrit à date que des emprunts a taux fixe.

j. Risque de change

La Société réalise la totalité de son chiffre d'affaires en France et paye la totalité de ses dépenses en euros. Elle n'est par conséquent pas exposée au risque de change.

k. <u>Assurance et couverture de risques</u>

L'ensemble des actifs détenus par la Société est assuré et bénéficie de polices adaptées aux caractéristiques propres de chaque actif. Ces assurances sont souscrites par chaque entité propriétaire.

Pour la plupart des risques, la Société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS a signé les clauses de renonciation à recours réciproques.

La Société estime que la nature des risques couverts et le montant des garanties dont elle bénéficie sont conformes aux pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

1. Risque de liquidité

Les actifs immobiliers étant par essence peu liquide, les sociétés du Groupe EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS propriétaires, pourraient, en présence notamment d'une conjoncture économique dégradée, ne pas être en mesure de céder rapidement et dans des conditions satisfaisantes les actifs immobiliers qu'elles détiendraient, si elles souhaitaient procéder à de telles cessions.

Il est précisé qu'il n'existe pas d'instrument de couverture.

m. Risque sur la valeur des immeubles de placement

Les conditions du marché immobilier peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des immeubles de placement. Compte tenu du peu de données publiques disponibles, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers e du fait que les experts immobiliers utilisent leurs évaluations des données non publiques comme les états locatifs, les jutes valeurs des immeubles de placement ont été classés en niveau 3 selon les critères retenus par IFRS 13.

Conformément à IFRS 13, des données suivantes ont impacté la juste valeur des immeubles de placement :

	Taux de rendement des surfaces louées	Loyer en € / m²
Max	8,53%	255
Min	6,41%	50
Moy. pondérée	7,60%	139,76

Ainsi, si le taux de rendement théorique augmentait de 50bp, la juste valeur des immeubles de placement serait réduite de 401 k€.

n. Risque lié aux respects des ratios financiers.

L'emprunt auprès de la Banque de SAAR'LB souscrit par la SCI BONY au cours de l'exercice comporte un engagement du respect de deux ratios :

- Ratio DSCR qui doit être supérieur ou égale à 170% Ce ration est le résultat des loyers HT et HC devant être obtenus de l'exploitation divisé du montant total des sommes qui seraient exigibles au titre du Prêt, en ce compris les intérêts et amortissement de la période.
- Ratio LTV qui ne doit pas excéder 58% Ce ratio correspond, à une date donnée, au rapport entre, d'une part, l'encours du prêt et, d'autre part, la valeur de l'actif immobilier détenu par BONY et donné en garantie.

Les autres emprunts du groupe ne prévoient pas un remboursement anticipe de la dette lie au respect de ratios financiers (ou covenants).

18. Valeur et principe d'action

La Direction Générale d'EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS rappelle régulièrement aux managers du Groupe les valeurs de celui-ci et explicite les principes d'action à mener à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement.

Il rappelle également un certain nombre de principes de comportement individuel que chacun se doit de respecter.

Une sensibilisation aux principes d'action et aux principes de comportement individuel est périodiquement relayée par l'ensemble de la ligne managériale auprès des équipes.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un rappel régulier destiné à mobiliser l'attention des collaborateurs et des administrateurs du Groupe sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les « initiés permanents »).

19. Dispositif du contrôle interne

Les dispositifs du contrôle interne sont développés au sein du rapport du contrôle interne.

Il n'y a pas de modification depuis l'exercice précédent.

Ainsi, plus généralement, la Société EFI s'adosse sur les équipes opérationnelles de la SA EURASIA GROUPE tant les services financiers, juridiques et comptables.

Elle s'appuie aussi sur les compétences externes qu'elle emploie, notamment celle du Cabinet GESTIA COMPTABLE pour l'établissement des comptes sociaux et de la Société AURAFI pour la l'établissement des comptes consolidés.

EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS a adopté également les procédures de contrôle interne pour :

- Le processus de gestion locative
- Le processus de contrôle interne au niveau opérationnel
- Le processus de reporting
- Le processus de contrôle de dépenses
- Le processus de conservation des actifs
- Le processus d'audit et de suivi juridique
- Le processus de prise en compte des risques liés à l'activité de la société et son statut de société cotée

20. <u>Procédure spécifique du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière</u>

Cette procédure est détaillée au sein du rapport du contrôle interne.

Elle repose sur 3 niveaux :

- La comptabilité établie par les collaborateurs
- La vérification faite par un cabinet extérieur
- Les comptes sociaux établis par un autre cabinet externe.

21. Procédure de gestion des risques

La Société met en œuvre des processus de dispositifs de surveillance et de maîtrise de ses risques, adaptés à son activité, ses moyens et son organisation.

La Société recourt notamment à l'assistance de plusieurs experts extérieurs garantissant à la fois l'expertise et l'indépendance indispensables à la maîtrise des risques.

22. Prêt inter-entreprise

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et Financier.

23. Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles.

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L462-2, I, al.5 du Code de Commerce

24. Liste des mandats sociaux.

Date de 16/07/2024

Hsueh ShengWANG

5 rue Jean Monnet 95880 ENGHIEN LES BAINS

Nationalité: Française

Né le: 09/02/1965 **à** ZHEJIANG

Etat civil:

Détentions

Société	SIRET	Capital social	Catégorie de titres	Quantité	% contrôle	% d'intérêt
EURASIA GROUPE		8 094 882.81	Actions	2113233	27.90 %	26.68 %
EURASIA MEDIA		20 000.00 euros	Actions	5000	25.00 %	25.00 %
FONDS D		10 000.00 euros	PROPRIETE	900	90.00 %	90.00 %
FAMILI LI		10 000.00 euros	Parts sociales	299	74.75 %	74.75 %
TOP ARCHI		5 000.00 euros	Actions	120	24.00 %	24.00 %
BONY SAS		1 000.00 euros	Actions	71	71.00 %	71.00 %
SOCIETE DES TUBES		306 647.00	Actions	5	0.02 %	0.02 %
SCCV EIFFEL		2 000.00 euros	Parts sociales	1	1.00 %	1.00 %
EURASIA FONCIERE	328718499000	1 680 264.48	Actions	1	0.00 %	0.00 %

EURASIA GROUPE 8 094 882.81 Droit de vote simple 0 27.90 % 3	26.68 %
----------------------------------------------------------------------	---------

Mandats

Société	SIRET	Fonction	Date de première	Date d'échéance
			prise de fonction	
BONY		Gérant	24/01/2012	
BONY A		Gérant	01/02/2017	
BONY SAS		Président	30/07/2019	13/02/2020
CENTRE EURASIA		Gérant	20/10/2011	
COSMOD PARIS		Président	17/03/2021	
EURASIA ASSET		Président	01/12/2016	
MANAGEMENT				
EURASIA GESTION	751237025000	Gérant	07/02/2014	
PATRIMOINE	3			
EURASIA GROUPE		Directeur général	01/01/2000	31/12/2026
EURASIA GUYANCOURT		Gérant	31/01/2022	
FIANCE				
EURASIA INVESTISSEMENT 1		Président	31/01/2023	
EURASIA LA BOISSE FINANCE		Gérant	31/01/2022	
EURASIA LISSES FINANCE		Gérant	31/01/2022	
EURASIA LOCATION	883382418000	Président	07/05/2020	

Société	SIRET	Fonction	Date de première	Date d'échéance
			prise de fonction	
EURASIA MEDIA GROUPE		Président	23/04/2020	
EURASIA MEYLAN FINANCE		Gérant	31/01/2022	
EURASIA PATRIMOINE		Président	15/07/2014	
EURASIA PESSAC FINANCE		Gérant	23/11/2006	
EURASIA PROPERTY		Gérant	28/01/2022	
MANAGEMENT EURASIA SAINT ETIENNE EINANCE		Gérant	31/01/2022	
EURASIA STAINS		Président	08/11/2022	
EURASIA TOURS FINANCE		Gérant	31/01/2022	
EURASIA TV		Président	05/04/2013	
EURORAISER		Président	07/11/2022	
FAMILI LI		Gérant	13/07/2007	
FONDS D'INVESTISSEMENT		Gérant	28/07/2009	
H.D		Gérant	23/01/2013	
HERALD BLANC MESNIL		Gérant	28/03/2017	
HOTEL EURASIA ORLY		Président	26/07/2016	
HOTELIERE PARIS VILLETTE		Président	02/12/2020	
LES RIVES DE PUBLIER		Président	11/01/2023	
LES RIVES DE THONON		Président	11/01/2023	
MG FERRY		Gérant	15/03/2022	
RIWA		Gérant	27/07/2005	
SCCV EIFFEL FLOQUET		Gérant	25/07/2023	
SCCV LE MESNIL		Gérant	27/05/2021	
SCCV VILLA VITELLE		Gérant	11/03/2021	
SCCVRESIDENCE EIFFEL		Gérant	02/04/2021	
SCI DES HEVEAS		Gérant	08/04/2021	
SCI ZAK		Gérant	24/12/2020	
SIPE		Président	07/03/2022	
SOCIETE DES TUBES DE		Président du Conseil	13/09/2018	31/08/2027
MONTREUII TOUR DE LA VILLETTE		d'administration Gérant	31/01/2022	
TOUR DU FORUM		Président	20/11/2019	
TRANSPLEX		Gérant	03/02/2009	
VELETECH		Président	07/07/2016	
VILLAGE EIFFEL	904304607000	Gérant	12/10/2021	
VILLETTE 1	-	Président	31/01/2023	

25. Perspectives.

Le groupe poursuit son activité de foncière.

A date, des perspectives de développement en promotion immobilière sont à l'étude.

Plus ample développement sera fait sur le rapport du premier semestre 2023

26. Social

Comme les années précédentes, la Société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS – EFI n'emploie pas de personnel, les activités du Groupe étant assuré par les équipes de EURASIA GROUPE.

27. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, aucun salarié de la Société ou des sociétés du Groupe, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce ne détenait de part du capital, dans le cadre d'une gestion collective.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'à la clôture de l'exercice, il n'existait dans le capital de votre Société aucune action détenue dans le cadre d'une gestion collective par le personnel de la Société.

28. Evènements marquants depuis la clôture de l'exercice.

Le compte courant de la société SA GROUPE EURASIA au 31 décembre 2023 est débiteur pour un montant de 20 707 461 € rémunéré au taux de 3% l'an au prorata temporis

Au 31 décembre 2022 ledit poste était débiteur dans nos comptes pour un montant de 20 458 169 €

Le compte courant de la société MORGAN LEE Investissement au 31 décembre 2023 est créditeur dans nos comptes pour un montant de 3 121 780 € rémunéré au taux de 2% l'an au prorata temporis.

Au 31 décembre 2022 ledit poste était créditeur dans nos comptes pour un montant de 3 060 569€

Concernant la filiale BONY, il convient de noter que le concours accordé par SARRLB venant à échéance le 30 juin 2022 a fait l'objet d'une prorogation pour 36 mois.

Qu'en date du 17 mai 2024, le collège des commissaires aux compte a fait connaître son inquiétude sur la pérennité de l'entreprise constant :

- Que la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENT possède à son actif une créance envers son principal actionnaire un montant net comptable de 22 437 461 €
- Qu'au cours de l'audit des commissaires aux comptes, le collège n'a pas obtenu d'éléments probants permettant de les assurer de la valeur recouvrable de la créance
- Que compte tenu de l'importance de la créance et de son risque de non-recouvrement, le collège ne pouvait apprécier la continuité de l'exploitation.

C'est pourquoi par deux courriers en date du 05 juin 2024 puis du 10 juin 2024, la Société EFI a fait savoir au collège :

- Que la créance de EFI auprès d'EURASIA n'était sans contexte, nullement obérée ;
- Que la poursuite de l'exploitation de la Société EFI ne dépend nullement de la réalisation et du bon remboursement de la créance.
- Enfin, que les Sociétés EFI et EURASIA GROUPE ont fixé par un avenant à la convention de trésorerie initiale les modalités de remboursement de ladite créance (annexe 11), en les termes :

(...) remboursement de sa dette à hauteur de 22.437.461 € selon les modalités ci-après :

- 50% de la dette au plus tard le 30 juillet 2024;
- 25% de la dette au plus tard le 31 décembre 2024;
- Le solde de la dette augmentée des intérêts échus au plus tard le 30 mars 2025. »

Que mention faite qu' « à défaut de remboursement d'une seule échéance, les parties conviennent de déprécier la créance pour constater des difficultés de la EFI de recouvrir son compte courant auprès de la SA EURASIA GROUPE ».

Que les Sociétés EURASIA GROUPE et EFI ont consenti par avenant en date du 30 juillet 2024 de proroger les délais de remboursements en les termes :

« La SA EURASIA GROUPE procède au remboursement de sa dette à hauteur de 22.437.461 € selon les modalités ciaprès :

- 50% de la dette au plus tard le 31 décembre 2024 ;
- 25% de la dette au plus tard le 30 mars 2025 ;
- Le solde de la dette augmentée des intérêts échus au plus tard le 30 juin 2025.

A défaut de remboursement d'une seule échéance, les parties auront le choix de :

- Proroger les délais ci-avant énoncés ;
- D'accepter la cession d'un actif propriété de la SA EURASIA GROUPE au profit de la SA EFI en contrepartie de sa créance.
- Déprécier la créance pour constater des difficultés de la EFI de recouvrir son compte courant auprès de la SA EURASIA GROUPE.

Emprunt et charges ABSOLUTE

§ Suite à des évènements survenus en 2023 avec certains créanciers financiers, de nombreuses échéances ont lieu à court terme :

√ 52 M€ de dettes financières au 31/12/2023 sont à échéance en 2024. A cela, viendra s'ajouter 5 M€ d'intérêts 2024.

√ 15 M€ de dettes financières au 31/12/2023 sont à échéance en janvier 2025.

§ Pour faire face à ces échéances :

√ Un moratoire a été accepté par les créanciers

√ Le groupe a mis en œuvre un plan de cessions dont 27,2 M€ ont été réalisées à fin septembre :

- 8,7 M€ en date du 04/07/2024 du bien 57 rue de la Haie Coq à AUBERVILLIERS sur TRANSPLEX;
- 9,8 M€ en date du 25/09/2024 du bien 100 Bld Felix Faure à AUBERVILLIERS sur EURASIA GROUPE ;
- 8,7 M€ en date du 01/08/2024 du bien 20, rue du Parc, à LE BLANC MESNIL sur RESIDENCE EIFFEL.

√ Le groupe est en cours de négociations pour des cessions complémentaires. A ce titre, des promesses de ventes sont signées à fin septembre pour un total de 28,6 M€ (10,6 M€ en date du 02/08/2024 du bien 6 rue de Verdun à LE BOURGET et 18 M€ en date du 06/05/2024 du bien 5, Rue du Parc à LE BLANC MESNIL).

 $\sqrt{}$ Le groupe est en cours de négociations pour un refinancement de la dette permettant le remboursement de créanciers et d'avoir les fonds nécessaires pour les investissements à prévoir sur le projet TLV (environ 25 M \in).

29. Conventions réglementées

Aucune convention réglementée ne sera soumise cette année à l'approbation de la prochaine assemblée générale. Pour parfaite information, on rappellera les conventions anciennes s'appliquant sur l'exercice, à savoir :

<u>Personnes concernées</u>: Monsieur **WANG** Hsueh Sheng, Président du conseil d'administration et Directeur général de la société EFI et Président Directeur Général de la société EURASIA GROUPE, société actionnaire de EFI à hauteur de 70% des droits de vote.

<u>Modalités</u>: une convention de gestion de trésorerie a été signée en date du 30 juin 2014 (avenant au 29 décembre 2017) et approuvée par le conseil d'administration en date du 18 juillet 2014 entre la société EFI et la société EURASIA GROUPE, société bénéficiaire des apports de trésorerie au taux de 1% au 31/12/2021. Au 31/12/2022, le compte courant de la société EURASIA GROUPE chez EFI est débiteur de 20 458 168,81 Euros.

Au 31/12/2023, EFI a constaté dans ses comptes au titre de cette convention un produit de 596 801 €.

Nature et objet: convention de gestion de trésorerie EFI et ses filiales:

<u>Personnes concernées</u>: Monsieur WANG Hsueh Sheng, Président du conseil d'administration et Directeur général de la société EFI et Gérant des sociétés :

SNC BONY SNC BONY A SCCV HD

SNC JARDIN DU BAILLY

SARL EURASIA GESTION PATRIMOINE (ex ZEN REAL ESTATE)

<u>Modalités</u>: une convention de gestion de trésorerie a été signée en date du 31 décembre 2014 (avenant au 29 décembre 2017) et approuvée par le conseil d'administration en date du 31 décembre 2014 entre la société EFI et les sociétés filiales, sociétés bénéficiaires des apports de trésorerie au taux de 1% depuis 31/12/2021.

Filiales ayant signé la convention et montant des créances et dettes rattachées à des titres de participations au 31/12/2023 :

SCCV HD	Créditeur	50 117 Euros
SARL EURASIA GESTION	Débiteur	9 481 279 Euros
PATRIMOINE		
SARL BONY A	Débiteur	2 946 528 Euros
SNC BONY	Créditeur	327 867 Euros
SNC JARDIN DU BAILLY	Débiteur	488 449 Euros

Au 31/12/2023, EFI a constaté dans ses comptes au titre de cette convention :

SCCV HD	Charge	834 Euros
SARL EURASIA GESTION PATRIMOI	NE	207 095 Euros
SARL BONY A	Charge	86 511Euros
SNC JARDIN DU BAILLY	Produit	18 296 Euros
SNC BONY	Charges	1 830 Euros

Nature et objet : convention avec la société MORGAN LI INVESTMENT GROUP LIMITED, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote

<u>Personnes concernées</u>: La société MORGAN LI INVESTMENT GROUP LIMITED, actionnaire de la société EFI détenant plus de 10% des droits de vote.

Modalités: aux termes d'un procès-verbal en date du 7 décembre 2012, le conseil d'administration de la société s'est réuni afin d'autoriser la mise en place d'une convention d'apport en compte courant non rémunérés entre la société et la société

MORGAN LI INVESTMENT GROUP LIMITED. Suite à un protocole de prêt en date du 1 er août 2018, les avances et prêts sont rémunérés au taux de 1.5% par an, actualisé au taux de 2% maximum selon avenant. Au 31/12/2023, les apports en compte courant créditeur s'élevaient à 3 121 779 Euros.

30. Impact social et environnemental

EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS s'est engagé, en accord avec ses filiales et partenaires, à prendre les problématiques environnementales en compte dans la conception de ses projets.

Cet engagement pour un développement durable se traduit par la définition d'objectifs visant à :

- Concevoir et construire en vue d'une meilleure qualité de vie et dans le respect des standards et normes les plus rigoureuses ;
- Participer à la réduction des impacts environnementaux des ouvrages bâtis, notamment dans le domaine de l'énergie.

À ce titre, EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS soutient ses partenaires promoteurs, constructeurs dans leur démarche de Haute Qualité Environnementale dite « HQE ».

Cette démarche ambitieuse doit être enclenchée dès la conception des projets en imaginant des espaces de vie bien insérés dans leur environnement architectural et leur patrimoine historique.

L'impact de l'activité d'EURASIA GROUPE est analysé en annexe, dans le rapport social et environnemental

<u>CHAPITRE II : LES COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE EURASIA FONCIERE</u> INVESTISSEMENT

I. Patrimoine au 31 Décembre 2023

Au 31 Décembre 2023, la Société EFI détenait les actifs suivants :

- > 50 % du capital de la SCCV HD qui est propriétaire de :
 - De parkings à Bagnolet (93) quartier de la Noue.
- > 99% du capital de la SNC BONY qui détient :
 - Un ensemble immobilier commercial avenue Victor Hugo à Aubervilliers d'une surface de 8.040 m²;
- > 97,75% de la SARL BONY A, laquelle détient :
 - Un terrain d'une surface 15.100 m² sur lequel est édifié un immeuble à usage professionnel, industriel et commercial ainsi qu'une maison à usage d'habitation comportant 4 logements, situés 19, rue Louis Armand 77330 Ozoir-la-Ferrière, moyennant un prix d'acquisition de 3.350.000€. La totalité de l'ensemble immobilier est actuellement louée ;
- > 100% du capital de la SNC « Les Jardins du Bailly » qui est propriétaire :
 - D'un terrain à bâtir situé à Saint Denis (93000) sur lequel elle édifié un immeuble en VEFA de 22 logements, avec une queue de programme de 4 appartements achevés.
- Un terrain libre de toute construction, les bâtiments ayant été démolis au cours de l'exercice 2022.
- > 100% du capital de la SARL EURASIA GESTION PATRIMOINE, laquelle est :
 - Propriétaire de 33,33% des parts sociales de la SARL AREA IMMO

II. Analyse de l'activité

Le chiffre d'affaires consolidé de la période s'établit à **2 982 k**€ au 31 décembre 2023 contre 3 621 k€ au 31 décembre 2022

Ce chiffre d'affaires est ventilé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus locatifs	883 k€	2 729 k€	2 136 k€
Vente programme VEFA	2 099 k€	892 k€	0 k€
Total des produits des activités ordinaires	2 982 k€	3 621 k€	2 136 k€

1. Activité de promotion et vente immobilière

Les stocks immobiliers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 369 K€, contre 2 627 K€ au 31 décembre 2022

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Stocks immobiliers	1 369		1 369	2 627
Total des stocks	1 369	0	1 369	2 627

Le stock représente le coût historique des bâtiments ainsi que l'ensemble des coûts rattachés détenus par :

- La SNC « Les jardins du Bailly » (projet à Saint-Denis et opération à Saint-Vrain) ;
- La SNC BONY

Les variations des stocks entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 s'analysent comme suit :

	EFI /SNC CENTRE EURASIA	SNC BONY	H.D.	TOUR DU FORUM	Jardins du Bailly	Total
Stocks au 31/12/2022	0	0	89	0	2 538	2 627
+ Variation de périmètre						0
+ Variation nette stocks					- 1 258	- 1 258
Stocks au 31/12/2023	0	0	89	0	1 279	1 369

2. Principales données chiffrées – en K€

En milliers d'€uros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Total bilan	48 205	54 194	57 370
Total des capitaux propres (part du groupe)	27 987	28 980	28 847
Total passif non courant	14 777	16 100	14 076
Produit des activités ordinaires	2 982	3 621	2 136
Résultat opérationnel	-2 261	2	14
Résultat avant impôt	- 1 997	179	-247
Résultat net part de la Société mère	- 990	134	-46
Résultat par action (67.667.348 actions)	- 0.02	0.00	0.00

3. Evolution des immeubles de placement

EFI est directement propriétaire de tous ses immeubles de placement et n'a pas recours à des contrats de location-financement

La valeur de ses immeubles de placement s'élève à **19 220 k**€ au 31 décembre 2023, contre 22 074 k€ au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	Immeubles de placement
Solde au 31 décembre 2022	22 074
Acquisitions	0
Cessions	0
Variation de périmètre	0
Variation de la juste valeur des immeubles de	- 2 854
placement	- 2 034
Solde au 31 décembre 2023	19 220

III. Faits marquants intervenus au cours de l'exercice 2023

Aucun fait significatif

IV. Faits marquants post clôture.

Qu'en date du 17 mai 2024, le collège des commissaires aux compte a fait connaître son inquiétude sur la pérennité de l'entreprise constant :

- Que la société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENT possède à son actif une créance envers son principal actionnaire un montant net comptable de 22 437 461 €
- Qu'au cours de l'audit des commissaires aux comptes, le collège n'a pas obtenu d'éléments probants permettant de les assurer de la valeur recouvrable de la créance
- Que compte tenu de l'importance de la créance et de son risque de non-recouvrement, le collège ne pouvait apprécier la continuité de l'exploitation.

C'est pourquoi par deux courriers en date du 05 juin 2024 puis du 10 juin 2024, la Société EFI a fait savoir au collège :

- Que la créance de EFI auprès d'EURASIA n'était sans contexte, nullement obérée ;
- Que la poursuite de l'exploitation de la Société EFI ne dépend nullement de la réalisation et du bon remboursement de la créance,
- Enfin, que les Sociétés EFI et EURASIA GROUPE ont fixé par un avenant à la convention de trésorerie initiale les modalités de remboursement de ladite créance (annexe 10), en les termes :
 - (...) remboursement de sa dette à hauteur de 22.437.461 € selon les modalités ci-après :
 - 50% de la dette au plus tard le 30 juillet 2024 ;
 - 25% de la dette au plus tard le 31 décembre 2024;
 - Le solde de la dette augmentée des intérêts échus au plus tard le 30 mars 2025. »

Que mention faite qu' « à défaut de remboursement d'une seule échéance, les parties conviennent de déprécier la créance pour constater des difficultés de la EFI de recouvrir son compte courant auprès de la SA EURASIA GROUPE ».

Que les Sociétés EURASIA GROUPE et EFI ont consenti par avenant en date du 30 juillet 2024 de proroger les délais de remboursements en les termes :

« La SA EURASIA GROUPE procède au remboursement de sa dette à hauteur de 22.437.461 € selon les modalités ciaprès :

- 50% de la dette au plus tard le 31 décembre 2024 ;
- 25% de la dette au plus tard le 30 mars 2025;
- Le solde de la dette augmentée des intérêts échus au plus tard le 30 juin 2025.

A défaut de remboursement d'une seule échéance, les parties auront le choix de :

- Proroger les délais ci-avant énoncés ;
- D'accepter la cession d'un actif propriété de la SA EURASIA GROUPE au profit de la SA EFI en contrepartie de sa créance.
- Déprécier la créance pour constater des difficultés de la EFI de recouvrir son compte courant auprès de la SA EURASIA GROUPE.

Emprunt et charges ABSOLUTE

§ Suite à des évènements survenus en 2023 avec certains créanciers financiers, de nombreuses échéances ont lieu à court terme :

√ 52 M€ de dettes financières au 31/12/2023 sont à échéance en 2024. A cela, viendra s'ajouter 5 M€ d'intérêts 2024.

√ 15 M€ de dettes financières au 31/12/2023 sont à échéance en janvier 2025.

§ Pour faire face à ces échéances :

√ Un moratoire a été accepté par les créanciers

√ Le groupe a mis en œuvre un plan de cessions dont 27,2 M€ ont été réalisées à fin septembre :

- 8,7 M€ en date du 04/07/2024 du bien 57 rue de la Haie Coq à AUBERVILLIERS sur TRANSPLEX;
 - 9,8 M€ en date du 25/09/2024 du bien 100 Bld Felix Faure à AUBERVILLIERS sur EURASIA GROUPE ;
 - 8,7 M€ en date du 01/08/2024 du bien 20, rue du Parc, à LE BLANC MESNIL sur RESIDENCE EIFFEL.

√ Le groupe est en cours de négociations pour des cessions complémentaires. A ce titre, des promesses de ventes sont signées à fin septembre pour un total de 28,6 M€ (10,6 M€ en date du 02/08/2024 du bien 6 rue de Verdun à LE BOURGET et 18 M€ en date du 06/05/2024 du bien 5, Rue du Parc à LE BLANC MESNIL).

√ Le groupe est en cours de négociations pour un refinancement de la dette permettant le remboursement de créanciers et d'avoir les fonds nécessaires pour les investissements à prévoir sur le projet TLV (environ 25 M€).

V. Evolution prévisible du Groupe et perspective d'avenir.

Le Groupe entend se dessaisir de son terrain à Saint-Vrain et poursuivre son désendettement.

VI. Activité en matière de recherche et de développement.

Néant

VII. Endettement et trésorerie du groupe

1. Endettement

L'analyse de l'endettement peut être résumée dans les tableaux ci-après :

Ventilation des dettes financières entre passifs courants et non courants

En milliers d'€	Solde 31/12/20 23	Partie non courante	Dont entre 1 et 5 ans	Dont + 5 ans	Partie courante
Emprunts bancaires et obligataires	9 440	8 480	8 480	0	960
Contrats location financement	0	0	0	0	0
Concours bancaires	7	0	0	0	7
Comptes courants	3 122	3 122	3 122	0	0
Dépôt de garantie	185	185	185	0	0
Autres dettes financières	0	0	0	0	0
Total des dettes financières	12 754	11 787	11 787	0	967

L'échéance de la partie courante des dettes financières est à moins d'un an.

Autres passifs

En milliers d'€	Solde 31/12/2023	Partie non courante	Dont entre 1 et 5ans	Dont + 5ans	Partie courante	Solde 31/12/2022
Dettes sociales & fiscales	3 174	0	0	0	3 174	5 210
Dettes sur acquisition immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Dettes sur opérations VEFA	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	678	0	0	0	678	1 906
Produits constatés d'avance		0	0	0		10
Total des autres passifs	3 852	0	0	0	3 852	7 126

La partie courante des autres passifs a une échéance à moins d'un an.

Analyse des passifs financiers et non financiers

En milliers d'€	Catégorie	Coût amorti	Juste valeur en K propres	Juste valeur en résultat	Total
Dettes financières	CA	9 440			9 440
Fournisseurs	CA	570			570
Autres dettes	CA	3 852			3 852

Total des autres passifs	13 862	0	0	13 862
--------------------------	--------	---	---	--------

2. Trésorerie

La trésorerie du Groupe au 31 Décembre 2023, s'analyse ainsi

Détail de la trésorerie en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Banque actif	191	178
Banque passif	7	26
Total	184	152

CHAPITRE III: ARRETE DES COMPES

Les administrateurs de la Société EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS se sont réunis le 29 octobre 2024 pour arrêter les comptes sociaux annuels ci-après annexés.

Vos Commissaires aux comptes relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

Votre Conseil d'administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Paris,

Le 14 octobre 2024

Le Président

TITRE 7 : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITRE 8: RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, al. 6 du Code de commerce, il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de EURASIA FONCIERE INVESTISSEMENTS - EFI (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par et au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Ce rapport vous présente également les informations et renseignements énumérés aux alinéas 7, 8 et 9 de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil lors de la réunion du 28 octobre 2024 au cours de laquelle il a été approuvé.

I- COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'administration à la date du présent rapport est la suivante :

NOM	Durée du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des cinq dernières années
M. WANG Hsueh Sheng	Mandat renouvelé par l'AGO du 30.06.2018, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Président du Conseil d'administration – Directeur Général	Président Directeur Général de la société EURASIA GROUPE jusqu'au 30 Juin 2017 A compter du 30 Juin 2017: Président du Conseil d'Administration Président ou Gérant des sociétés dont la liste figure au point 22.
Mme WANG Meihua	Mandat renouvelé par l'AGO du 30.06.2018, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur	Administrateur d'EURASIA GROUPE
Mlle Sandrine WANG	Mandat renouvelé par l'AGO du 13.09.2019, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	Administrateur d'EURASIA GOUPE

M. Chun WANG	Mandat renouvelé par l'AGO du 30.06.2018, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur	Aucun mandat
M. Ken WANG	Mandat renouvelé par l'AGO du 30.06.2018, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur	Aucun mandat

Les fonctions exercées par ces personnes dans d'autres sociétés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Noms et prénoms ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé
Melle Sandrine WANG	Administrateur de la société EURASIA GROUPE SA,
M. WANG Hsueh Sheng	Président Directeur Général de la société EURASIA GROUPE Président ou Gérant des sociétés suivantes : suivant liste figurant au point 22 supra
Mme WANG Meihua	Sans mandat
M. Chun HUANG (Administrateur indépendant)	Gérant ELIANT CAPITAL SARL, MTL INDEX SARL

Au regard des dispositions légales, aucun administrateur n'est en situation de cumul de mandat.

II- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

> Missions du Conseil administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Convocation des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués conformément à l'article 14 des statuts de la Société.

> Information des administrateurs

Préalablement aux réunions du Conseil, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président Directeur Général juge utile de leur communiquer.

Comités spécialisés mis en place au sein du Conseil d'administration

Le Comité d'audit a été mis en place, par décision du Conseil d'Administration en date du 28 Décembre 2017, conformément à l'article L 823-19, II-1° à 7° du Code de commerce, et ce afin de :

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité;
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance;
- Emettre une recommandation au conseil d'administration sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et émettre une recommandation à ce conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé;
- Suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du H3C consécutives aux contrôles réalisés par lui;
- S'assurer du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance (art. L 822-11 s.); le cas échéant, prendre les mesures nécessaires);
- Approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes ;
- Rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions ;
- Rendre également compte à cet organe des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Au cours de ce même conseil d'Administration, ont été nommé, compte tenu de leur compétences particulières en matière financière et comptable, en qualité de membres pour la durée de leur mandant d'administrateur :

- Monsieur Ken WANG
- Monsieur Chun HUANG, en qualité de Président et membre indépendant.

➤ Conditions d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration est un organe collégial, ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres.

Compte tenu de la taille de la Société, de la nature et de la spécificité de son activité, le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de formaliser dans un règlement intérieur les règles générales de son fonctionnement.

Confidentialité des informations

Les administrateurs, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'administration, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve s'agissant des informations qui leur sont communiquées par la Société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'administration.

Si le Conseil d'administration a connaissance d'une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la Société, ses membres doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'a pas été rendue publique et s'interdire de réaliser toute opération sur les titres de la Société.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à 3 reprises avec un taux de participation moyen de 75%.

Comptes rendus des séances

Les délibérations du Conseil administration sont constatées par des procès-verbaux retranscrits informatiquement

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire auprès de tous tiers et administrations sont certifiés par le Président, par le Directeur Général ou par tout délégué mandataire dûment habilité à cet effet.

La Direction Générale

La Direction Générale est exercée par le Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les fonctions de Directeur Général sont actuellement assumées par le Président du Conseil d'administration.

Limitation des pouvoirs du Président Directeur Général

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation particulière n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

III. ARRETE DES COMPTES

Le Conseil d'administration a examiné et arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2023. Il a également arrêté les rapport et résolutions qui seront soumis à l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2024, à savoir :

- Présentation par le Conseil d'Administration du rapport de gestion sur la Société et son groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- Présentation par le Conseil du rapport sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et sur les conventions règlementées visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des Conventions visées à articles L. 225-38 du Code de Commerce et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes;
- Affectation du résultat ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce;
- Approbation des informations relatives à la rémunération des administrateurs en application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce :
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à M. WANG Hsueh Sheng, Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce;

Compte tenu des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 28 octobre 2024, les Commissaires aux Comptes ont été invités à participer à cette réunion.

Le Conseil d'administration a pris connaissance de l'activité du groupe ainsi que de l'état de l'endettement et des financements disponibles de la Société.

Le Conseil d'administration a également et régulièrement été informé de l'activité de la Société et de ses filiales.

TITRE 9: RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

TITRE 10: ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RESOLUTION

- Présentation par le Conseil d'Administration du rapport de gestion sur la Société et son groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- Présentation par le Conseil du rapport sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et sur les conventions règlementées visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des Conventions visées à articles L. 225-38 du Code de Commerce et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes;
- Affectation du résultat ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce;
- Approbation des informations relatives à la rémunération des administrateurs en application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à M. WANG Hsueh Sheng, Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce;

POUVOIRS

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PROJETS DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE Première résolution: (Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et approbation des charges non déductibles fiscalement) L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 202, et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que celle du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés qui font apparaître un (e) _____ de _____ euros ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulés ne comprennent aucune dépense non déductible fiscalement et visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Deuxième résolution : (Approbation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022) L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et sur les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés qui font apparaître un de K€ euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. **Troisième résolution** : (Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce) L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve, dans les conditions de l'article L225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées qu'elles soient nouvelles ou qu'elles se soient poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022; Enfin, l'Assemblée Générale approuve les termes du rapport présenté par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. **Quatrième résolution**: (Affectation du résultat)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldent par un(e) ______ de _____ euros, décide de l'affecter en totalité au compte « Report à Nouveau. L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

<u>Cinquième résolution</u>: (Quitus aux administrateurs)

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions, de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

<u>Sixième résolution</u> (Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

<u>Septième résolution</u> (Approbation des informations relatives à la rémunération des administrateurs en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des administrateurs telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

<u>Huitième résolution</u> (Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à M. WANG Hsueh Sheng, Président du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à M. WANG Hsueh Sheng, Président du Conseil d'administration, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

<u>Neuvième résolution</u>: (Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-100 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 :

- 1. Autorise le Conseil d'administration à acheter des actions ordinaires de la Société dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date de réalisation de ces achats, le nombre maximal d'actions ordinaires détenues après ces achats ne pouvant excéder, à tout moment, 10 % du capital.
- 2. Décide que les actions de la Société pourront être achetées sur décision du Conseil d'administration en vue :
- D'attribuer, de couvrir et d'honorer tout plan d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale et toute autre forme d'allocation au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les dispositions légales et réglementaires applicables;
- De les annuler, sous réserve de l'adoption par la plus prochaine Assemblée Générale d'une résolution (Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues).
- De remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société;
- De conserver et de remettre ultérieurement en paiement ou à l'échange des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe;
- De permettre à un prestataire de services d'investissement d'intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers.
- **3.** Décide que les acquisitions, cessions ou transferts de ces actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et à tout moment, sauf en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les limites et selon les modalités définies par les lois et règlements en vigueur.
- **4.** Fixe, par action, à 1 euros le prix maximal d'achat. Ainsi, au 30 avril 2023, un nombre théorique maximal de 6.757.017 actions serait susceptible d'être acquis, correspondant à un montant théorique maximal de 6.757.017 euros.
- **5.** Fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée la durée de cette autorisation qui annulera pour la période non écoulée et remplacera, à compter de la date de mise en œuvre par le Conseil d'administration, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2022 dans sa 10ème résolution.
- **6.** Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour réaliser ces opérations, effectuer toutes formalités et déclarations, procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.
- L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou d'options, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité compétente et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

<u>Dixième résolution</u>: (Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités)

L'assemblée générale Ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.